E/2662
E/ICEF/276

NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(9-17 SEPTEMBRE 1954)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-NEUVIEME SESSION

SUPPLEMENT No 2

NEW-YORK

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
Membres présents	1– 4	1
Ordre du jour	5	1
Résumé des tendances concernant les programmes	6– 59	2
Types de programmes	12– 17	3
Pays et programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE	18– 24	4
Bénéficiaires	25– 30	4
Action sanitaire intensive	31– 36	5
Protection maternelle et infantile	37– 45	6
Alimentation et nutrition des enfants	46– 57	6
Situations extraordinaires	58– 59	7
Visite du Comité du programme dans cinq pays d'Amérique centrale	60– 64	8
Programme d'allocations optimum pour 1955	65– 71	8
Situation financière	72– 82	10
Ressources disponibles aux fins d'allocation	72– 76	10
Tendances financières	77– 82	10
Allocations	83– 97	11
Observations générales	83– 86	11
Remboursement à l'OMS des dépenses engagées en 1955 au titre du personnel affecté à certains projets	87– 90	11
Remboursement à la FAO des dépenses engagées en 1955 au titre du personnel affecté à certains projets et au titre des bourses de perfectionnement	91– 97	11
Affectations de crédits et approbation des plans d'exécution	98–124	12
Etat récapitulatif	98	12
Afrique	99–109	16
Asie	110–153	17
Méditerranée orientale	154–169	24
Europe	170–176	25
Amérique latine	177–205	26
Programmes concernant plusieurs régions	206	30
Situations extraordinaires	207–214	30

(*Suite à la page 3 de la couverture*)

E/2662

E/ICEF/276
11 novembre 1954

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote ainsi composée signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS
DIX-NEUVIEME SESSION SUPPLEMENT No 2

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Rapport du Conseil d'administration (9-17 septembre 1954)

MEMBRES PRESENTS

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 126ème, 127ème, 128ème, 129ème, 130ème, 131ème et 132ème séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 9, 13, 15, 16 et 7 septembre 1954. Y assistaient les membres suivants:

Président[1]: M. A. R. Lindt (Suisse);
M. G. Gálvez (Argentine);
M. T. W. Cutts (Australie);
M. F. Lhoir, M. R. Fenaux (Belgique);
M. D. Silveira da Mota Jr. (Brésil);
Mme A. Sinclair (Canada);
M. P. Y. Tsao, M. C. Hu, M. P. N. Cheng (Chine);
M. P. Concha Enríquez, M. P. Gallegos (Equateur);
Le Dr M. Eliot, M. O. Mulliken (Etats-Unis d'Amérique);
Le Dr L. Bugnard, M. G. Amanrich (France);
Mme L. P. Tsaldaris (Grèce);
M. B. Rajan (Inde);
M. N. Umari (Irak);
Mme Z. Harman (Israël);
Mlle Cao-Pinna (Italie);
M. R. Gundersen, M. O. Solli (Norvège);
M. V. A. Hamdani (Pakistan);
M. C. Holguín, M. J. Calle y Calle, M. M. Maúrtua (Pérou);
M. D. García (Philippines);
M. R. C. Barnes (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
M. J. Rybar, M. J. Svoboda (Tchécoslovaquie);
M. P. Bunchoem, M. T. Khoman, Mom Kob Kaew (Thaïlande);
M. I. V. Tchetchetkine, M. V. A. Krivitsky (Union des Républiques socialistes soviétiques);
M. F. Kos, M. K. Horvat (Yougoslavie).

2. Mlle J. Henderson, Mlle D. Kahn, Mlle M. Bransombe et M. C. Litteria représentaient le Département des questions sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; Mlle H. Seymour représentait le Bureau financier de l'Organisation pendant une partie de la 132ème séance.

3. Les personnes suivantes représentaient les institutions spécialisées:

FAO: M. F. T. Wahlen, M. A. G. van Veen, M. S. H. Work, Mlle J. McNaughton;
OMS: M. M. P. Siegel, le Dr R. Coigny, Mme S. Meagher;
UNESCO: M. S. V. Arnaldo.

4. Le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE était représenté par sa Vice-Présidente, Mme G. Freeman. Etaient représentés les membres ci-après du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE:

All-Pakistan Women's Association, Mme V. A. Hamdani;
Alliance internationale des femmes, Mlle A. Guthrie;
Bureau international catholique de l'enfance, le Rev. P. Gagnon;
Confédération internationale des syndicats libres, M. B. Kemsley, Mlle T. Sender;
Conférence internationale des charités catholiques, M. L. Longarzo;
Conférences internationales du Service social, M. R. Williams;
Congrès juif mondial, M. J. Jacoby;
Conseil consultatif d'organisations juives, Mme D. Kadane, M. M. Moskowitz;
Conseil international des femmes, Mme G. Freeman;
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Mme G. Walser;
Organisation mondiale Agudas Israël, M. I. Lewin;
Société internationale pour la protection des invalides, M. J. D. Sutherland;
Union internationale contre le péril vénérien, M. J. Tuller;
Union mondiale des organisations féminines catholiques, Mlle A. Zizzamia, Mlle C. Shaefer.

[1] M. V. A. Hamdani, quatrième Vice-Président, a présidé une partie de la 128ème séance, tenue le 13 septembre.

ORDRE DU JOUR

5. Les principaux points de l'ordre du jour de la session étaient les suivants:

a) *Rapports:*

i) Rapports du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/267/Add.1, E/ICEF/267 et Corr.1, E/ICEF/L.654)

En liaison avec ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration a aussi entendu les exposés des directeurs régionaux du FISE sur les travaux menés dans leurs régions respectives, ainsi que ceux d'un directeur de zone et du Directeur général adjoint (Pro-

grammes). Par la suite, ces exposés ont été publiés sous les cotes suivantes: Afrique (E/ICEF/272); Amérique latine (E/ICEF/274); Asie (E/ICEF/270); Méditerranée orientale (E/ICEF/273, E/ICEF/275);

ii) Rapport sur l'action du Département des questions sociales dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance (E/ICEF/269);

iii) Rapport relatif à la visite effectuée par le Comité du programme dans cinq pays d'Amérique latine (E/ICEF/266);

iv) Rapport du Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires (E/ICEF/263);

v) Rapport du Centre international de l'enfance sur les activités de ses services au cours de l'année 1953 (E/ICEF/264);

vi) Rapports des organisations non gouvernementales (E/ICEF/NGO/11, E/ICEF/NGO/12);

vii) Note du Directeur général concernant la farine de poisson comestible (E/ICEF/L.661);

b) *Relations financières du FISE avec la FAO et l'OMS* (E/ICEF/265, E/ICEF/L.674, E/ICEF/L.678);

c) *Rapport du Comité du programme* (E/ICEF/L.690);

d) *Rapport du Comité du budget d'administration sur sa dix-septième session* (E/ICEF/L.594).

RESUME DES TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

6. A la session qui fait l'objet du présent rapport, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une aide à 64 pays et territoires, pour des programmes à long terme intéressant la protection de l'enfance, ainsi qu'au Centre international de l'enfance à Paris. De plus, il a approuvé la distribution de secours d'urgence dans 5 pays.

7. Les crédits alloués à cette session ont atteint au total 12.300.000 dollars environ. Les montants alloués antérieurement dans l'année et au mois d'octobre, à la suite d'un vote par correspondance, se sont élevées à 4.500.000 dollars environ, ce qui porte l'ensemble des crédits pour 1954 à 16.800.000 dollars. Les chiffres correspondants pour les années précédentes sont les suivants: 1951 — 16.600.000 dollars; 1952 — 16.800.000 dollars; 1953 — 15.900.000 dollars.

8. Sur le montant total des crédits alloués pour 1954, 14.200.000 dollars environ ont été affectés à l'exécution de projets; la part des programmes à long terme dans cette somme est de 82 pour 100, le reste devant être absorbé par les dépenses d'exécution et les dépenses d'administration pour 1955, dont le montant brut était estimé à 1.100.000 et 1.500.000 dollars respectivement.

9. Un tiers des crédits approuvés pendant l'année a été affecté à des programmes à long terme intéressant l'Asie. L'Amérique latine a reçu plus de 20 pour 100 de l'aide totale, l'Afrique et la région de la Méditerranée orientale 10 pour 100 chacune.

10. Le tableau ci-après indique les allocations que le Conseil d'administration a approuvées à la session dont traite le présent rapport, ainsi que le total des allocations pour 1954:

	Septembre[a] *(Dollars)*	*Votes par correspondance: avril, août et octobre (Dollars)*	*Mars*[b] *(Dollars)*	*Total (Dollars)*	*Pourcentage*
I. *Programmes à long terme*					
Afrique	1.189.100	—	274.300	1.463.400	10,30
Amérique latine	1.445.285	—	1.538.600	2.983.885	20,99
Asie	3.959.910	—	693.800	4.653.710	32,74
Europe	503.500	—	354.100	857.600	6,04
Méditerranée orientale	733.440	—	679.700	1.413.140	9,94
Programmes concernant plusieurs régions	285.000	—	5.000	290.000	2,04
TOTAL des allocations pour les programmes à long terme	8.116.235	—	3.545.500	11.661.735	82,05
II. *Situations extraordinaires*	1.632.700	288.000	631.000	2.551.700	17,95
TOTAL des allocations	9.748.935	288.000	4.176.500	14.213.435	100,00
III. *Autres types d'assistance*					
Services d'exécution	1.092.870	—	—	1.092.870	
IV. *Administration*	1.485.870	—	—	1.485.870	
TOTAL des allocations	12.327.675	288.000	4.176.500	16.792.175	

[a] Y compris les soldes d'allocations antérieures: Autriche, 25.000 dollars, et Vietnam, 122.600 dollars (provenant de l'allocation à l'Indochine).

[b] Y compris les soldes d'allocations antérieures qui s'élèvent au total à 62.000 dollars et se répartissent comme suit: Bornéo du Nord, 5.000 dollars; Colombie, 25.000 dollars; Maroc, 27.000 dollars; Salvador, 5.000 dollars.

11. On trouvera ci-après un bref exposé des principales tendances qui, en ce qui concerne les programmes, se dégagent de la discussion des travaux du Fonds par le Conseil d'administration et des documents qui avaient été élaborés à cette fin.

12. Un peu moins d'un tiers de l'aide approuvée pendant l'année pour l'exécution de projets était destiné à des programmes d'action sanitaire intensive. Un quart des crédits votés a été affecté aux programmes de protection maternelle et infantile, un quart également aux programmes de nutrition et 18 pour 100 aux situations extraordinaires.

13. Le tableau suivant indique la répartition, par type de programme, des crédits approuvés à la session qui fait l'objet du présent rapport et du total des crédits pour 1954:

	Septembre (Dollars)	*Votes par correspondance: avril, août et octobre (Dollars)*	*Mars (Dollars)*	*Total (Dollars)*	*Pourcentage*
Aide pour les programmes à long terme					
Protection maternelle et infantile	2.571.091	—	1.042.000	3.613.091	25,42
Lutte contre le paludisme et le typhus	1.584.300	—	629.300	2.213.600	15,57
Lutte contre le pian et la syphilis	339.900	—	59.300	399.200	2,81
Vaccination antituberculeuse par le BCG	682.944	—	156.100	839.044	5,90
Production d'antibiotiques, de sérums et de vaccins	628.700	—	2.000	630.700	4,44
Lutte contre le trachome	23.600	—	208.000	231.600	1,63
Lutte contre d'autres maladies transmissibles	31.800	—	—	31.800	0,23
Total pour les campagnes sanitaires intensives	3.291.244	—	1.054.700	4.345.944	30,58
Programmes alimentaires à long terme	1.693.400	—	468.500	2.161.900	15,21
Conservation du lait	560.500	—	980.300	1.540.800	10,84
Total pour l'alimentation et la nutrition des enfants	2.253.900	—	1.448.800	3.702.700	26,05
TOTAL de l'aide pour les programmes à long terme	8.116.235	—	3.545.500	11.661.735	82,05
Situations extraordinaires	1.632.700	288.000	631.000	2.551.700	17,95
TOTAL des allocations	9.748.935	288.000	4.176.500	14.213.435	100

14. Les trois quarts environ des crédits approuvés en 1954 pour l'exécution de programmes à long terme intéressaient des programmes antérieurement approuvés, pour en poursuivre l'exécution et en élargir la portée; les 25 pour 100 restants ont été affectés à des programmes bénéficiant pour la première fois de l'assistance du FISE.

15. Le tableau ci-dessous donne, pour chaque type de programme à long terme, la répartition en pourcentages et par région des crédits approuvés en 1954:

		Action sanitaire intensive					*Nutrition*	
	PMI	*BCG*	*Paludisme*	*Pian*	*Production locale*	*Divers*	*Alimentation*	*Conservation du lait*
TOTAL pour toutes les régions	100	100	100	100	100	100	100	100
Afrique	8,1	—	42,2	4,4	—	35,5	3,3	3,6
Amérique latine	11,9	6,4	2,1	4,4	2,6	—	71,0	57,4
Asie	56,3	65,0	24,6	91,2	97,1	49,2	19,6	—
Europe	11,3	—	—	—	0,3	7,4	—	27,7
Méditerranée orientale	4,5	28,6	31,1	—	—	7,9	5,9	11,3
Projets concernant plusieurs régions	7,9	—	—	—	—	—	0,2	—

16. Voici quelle est l'importance relative (exprimée en pourcentage) accordée, pour une même région, à chaque type de programme à long terme approuvé en 1954:

		Action sanitaire intensive					*Nutrition*		
	PMI	*BCG*	*Paludisme*	*Pian*	*Production locale*	*Divers*	*Alimentation*	*Conservation du lait*	*Ensemble des programmes*
Afrique	19,9	—	63,9	1,2	—	6,4	4,8	3,8	100
Amérique latine	14,5	1,8	1,6	0,6	0,5	—	51,4	29,6	100
Asie	43,7	11,7	—	7,8	13,2	2,8	9,1	—	100
Europe	47,6	—	—	—	0,2	2,3	—	49,9	100
Méditerranée orientale	11,6	16,9	48,7	—	—	1,5	9,0	12,3	100
Projets concernant plusieurs régions	98,3	—	—	—	—	—	1,7	—	100

17. Il ressort de ce tableau qu'en 1954, la plus grande partie des crédits a été affectée à la lutte contre le paludisme en Afrique et dans la région de la Méditerranée orientale, à la protection maternelle et infantile en Asie, à la nutrition — plus spécialement à des programmes alimentaires à long terme — en Amérique latine, et qu'en ce qui concerne l'Europe, les crédits ont été également répartis entre la conservation du lait et la protection maternelle et infantile.

Pays et programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE

18. Le nombre des pays qui reçoivent l'aide du FISE s'est encore accru, en 1954, des 13 pays et territoires — dont 5 se trouvent en Afrique — en faveur desquels le Conseil d'administration a approuvé une première assistance. Depuis le début de 1952, 36 pays et territoires sont ainsi venus s'ajouter à la liste des bénéficiaires, dont 18 — c'est-à-dire la moitié — en Afrique, 11 en Amérique latine, 4 en Asie, 2 dans la région de la Méditerranée orientale et 2 en Europe.

19. Lorsque tous les programmes approuvées par le FISE auront été mis en oeuvre, 88 pays et territoires bénéficieront de l'assistance du Fonds. En comptant les 13 pays qui ont été antérieurement aidés, le total de ceux auxquels le FISE a prêté son assistance depuis sa création est de 101 (la liste de ces pays figure à l'annexe II).

20. Le nombre des programmes qui bénéficient actuellement de son assistance s'élève à 251 (on en trouvera à l'annexe III un état récapitulatif), dont près de 25 pour 100 (58) ont été approuvés pour la première fois en 1954. La répartition par région de ces 251 programmes s'établit comme suit:

	Nombre des pays et territoires actuellement aidés par le FISE	*Nombre de programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE*
Afrique	20	31
Amérique latine	29	77
Asie	21	79
Europe	7	22
Méditerranée orientale	11	42
	88	251

21. De plus, le FISE participe à l'exécution de deux programmes intéressant plusieurs régions.

22. La répartition par principaux types de programmes est la suivante:

	Nombre de programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE				
	Action sanitaire intensive	*Protection maternelle et infantile*	*Nutrition*	*Situations extraordinaires*	*Total*
Afrique	18	7	5	1	31
Amérique latine	26	17	33	1	77
Asie	46	21	6	6	79
Europe	7	11	4	—	22
Méditerranée orientale	17	12	9	4	42
	114	68	57	12	251

23. Sur les 114 programmes d'action sanitaire intensive, la majorité (34) a trait à la vaccination antituberculeuse par le BCG et à d'autres mesures de lutte contre la tuberculose; 31 intéressent la lutte contre le paludisme et le typhus, et 21 la lutte contre le pian, le béjel et la syphilis.

24. Trente-six des 57 programmes du domaine de la nutrition sont des programmes alimentaires à long terme et 21 portent sur la conservation du lait ou d'autres denrées alimentaires.

Bénéficiaires

25. Plus de 31 millions d'enfants, de femmes enceintes et de mères qui allaitent bénéficieront de l'aide du FISE en 1954. Ce chiffre représente une augmentation de près de 50 pour 100 par rapport au nombre des bénéficiaires pour 1953 (21 millions).

26. Le fait qu'on ait pu atteindre en 1954 des objectifs plus élevés, malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur place, montre que la plupart des gouvernements bénéficiaires déploient des efforts considérables pour se procurer les crédits nécessaires et pour mettre sur pied l'organisation administrative requise pour susciter et entretenir l'enthousiasme nécessaire à la réalisation des plans élaborés à un stade antérieur.

27. Le tableau ci-après indique les objectifs fixés, pour l'année, en ce qui concerne le nombre des bénéficiaires des principaux types d'assistance:

	Objectif pour 1954
Campagne de vaccination antituberculeuse par le BCG (nombre d'enfants vaccinés)	14.200.000
Lutte contre le paludisme et le typhus (nombre d'enfants et de mères protégés à l'aide du DDT fourni par le FISE)	8.960.000
Lutte contre le pian, le béjel et la syphilis (nombre d'enfants et de mères traités)	2.060.000
Programmes alimentaires à long terme (nombre maximum d'enfants et de mères recevant une ration quotidienne)	1.775.000
Secours alimentaires d'urgence (nombre maximum d'enfants et de mères recevant une ration quotidienne)	4.170.000

28. Depuis la création du FISE jusqu'au 30 juin 1954, le nombre total des bénéficiaires se décompose comme suit:

Vaccination antituberculeuse par le BCG. — Plus de 90 millions de réactions tuberculiniques et plus de 36 millions de vaccinations ont été pratiquées parmi la population enfantine, dans 58 pays et territoires.

Lutte contre le pian, le béjel et la syphilis. — Plus de 24 millions de personnes ont été examinées et plus de 6 millions ont été traitées dans 23 pays et territoires. Sur ce total, 12.400.000 enfants, femmes enceintes et mères qui allaitent ont été examinés et 3.200.000 ont été traités.

Alimentation des enfants. — Durant des périodes plus ou moins longues, 15.500.000 enfants et mères ont reçu du lait et d'autres aliments fournis par le FISE au titre des secours alimentaires d'urgence et des programmes alimentaires à long terme.

29. En outre, des millions de personnes ont bénéficié des autres programmes à la réalisation desquels participe le FISE, notamment ceux qui ont trait à la conservation du lait, à la protection maternelle et infantile, à la production locale de produits et de denrées, à la lutte contre les maladies telles que diphtérie, coqueluche, trachome et mycoses. En ce qui concerne la conservation du lait, près de 4 millions d'enfants, de femmes enceintes et de mères qui allaitent recevront du lait gratuitement ou à bas prix lorsque toutes les usines de pasteurisation et de déshydratation du lait fonctionneront. Un nombre de personnes encore beaucoup plus important auront la possibilité d'obtenir du lait sain.

30. Les tableaux suivants indiquent les objectifs fixés pour 1954 en ce qui concerne le nombre des bénéficiaires, classés par principaux types de programmes et par région géographique:

BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES À LA RÉALISATION DESQUELS LE FISE PARTICIPE

Objectifs fixés pour 1954

Vaccination antituberculeuse par le BCG

	Objectif pour 1954	
	Réactions tuberculiniques (enfants)	*Vaccinations (enfants)*
Amérique latine	4.341.000	1.818.000
Asie	30.935.000	10.860.000
Méditerranée orientale	3.550.000	1.520.000
	38.826.000	14.198.000

Paludisme et typhus

	Objectif pour 1954 Enfants et mères protégés à l'aide du DDT fourni par le FISE
Afrique	696.000
Amérique latine	2.225.000
Asie	4.420.000
Méditerranée orientale	1.620.000
	8.961.000

Lutte contre le pian

	Objectif pour 1954 Enfants et mères	
	Examinés	*Traités*
Afrique	357.000	227.300
Amérique latine	410.000	400.000
Asie	6.192.000	615.000
	6.959.000	1.242.300

Lutte contre le béjel et la syphilis

	Objectif pour 1954 Enfants et mères	
	Examinés	*Traités*
Afrique	750.000	200.000
Asie	175.000	44.000
Méditerranée orientale	125.000	25.000
	1.050.000	269.000

Programmes alimentaires à long terme

	Objectif pour 1954 Nombre maximum d'enfants
Afrique	35.000
Amérique latine	750.000
Asie	904.000
Méditerranée orientale	85.000
	1.774.000

Secours alimentaires d'urgence

	Objectif pour 1954 Nombre maximum d'enfants
Amérique latine	100.000
Asie	3.858.000
Méditerranée orientale	210.000
	4.168.000

Action sanitaire intensive

31. En 1954, le Conseil d'administration a approuvé des crédits pour 56 programmes d'action sanitaire intensive, dont 38 avaient déjà bénéficié de l'assistance du FISE; pour les 18 autres, il s'agissait d'une première aide. Les crédits affectés aux programmes d'action sanitaire intensive représentent 31 pour 100 de l'ensemble de l'assistance approuvée pour des programmes en 1954.

32. Le tableau suivant indique la répartition par régions des programmes approuvés en 1954:

	Programmes d'action sanitaire intensive	
	Approuvés pour la première fois	*Elargis ou dont la durée a été étendue*
Afrique	3	5
Amérique latine	5	7
Asie	8	13
Europe	1	1
Méditerranée orientale	1	12
	18	38

33. Parmi les projets ayant bénéficié d'une première aide en 1954, le groupe le plus important a trait à la lutte contre le pian; il comprend 7 projets, dont 6 — 3, d'une part, et 3 de l'autre — visent à une action régionale (région du Pacifique occidental: 3 pays, et région des Caraïbes: 3 pays). Les groupes les plus importants de programmes — parmi ceux qui sont élargis ou dont la durée est étendue — ont trait à la vaccination antituberculeuse par le BCG (19 campagnes, dont 7 en Asie, 8 dans la région de la Méditerranée orientale et 4 en Amérique latine), et à la lutte contre le paludisme (12 programmes: 3 en Afrique, 3 en Asie, 4 dans la région de la Méditerranée orientale et 2 en Amérique latine).

34. Au nombre des programmes d'action sanitaire intensive figurent notamment: une campagne élargie de lutte antipaludique en Afrique-Occidentale française, au Cameroun et au Togo, qui absorbera la plus grosse allocation de l'année (815.000 dollars); l'installation d'une usine de production de pénicilline au Pakistan; des programmes de lutte contre le trachome, entrepris pour la première fois dans 2 pays (Egypte et Espagne); des programmes de lutte contre le trachome continués et élargis dans 2 autres pays (Maroc et Chine [Taïwan]), et un projet témoin de lutte contre la lèpre aux Philippines (le second programme de lutte contre la lèpre qui bénéficie de l'assistance du FISE).

35. Le Conseil a noté qu'à l'avenir l'action sanitaire intensive sera menée dans une mesure croissante sur le plan régional, notamment en ce qui concerne la lutte contre le paludisme dans la région de la Méditerranée orientale et la lutte contre le pian et les autres tréponémoses en Afrique. La lutte contre le trachome et les ophtalmies associées a été amorcée et le FISE s'attend à recevoir prochainement un certain nombre de nouvelles demandes d'assistance dans ce domaine.

36. L'étape qu'il convient d'aborder après celle de l'action intensive est la mise en place de services permanents qui permettent de consolider les résultats acquis et de réaliser de nouveaux progrès dans les régions rurales. C'est à cette étape que, dans bien des pays, on se heurte à des problèmes extrêmement complexes du fait que les services sanitaires ruraux sont peu développés et qu'ils ont souvent un caractère plutôt curatif que préventif. Il est évident qu'il convient de déterminer les meilleures mesures à prendre après l'étape de l'action intensive, compte tenu des circonstances particulières aux pays intéressés et dans le cadre de plans à plus longue échéance élaborés de concert par les gouvernements, le FISE et l'OMS.

Protection maternelle et infantile

37. Au cours de 1954, le Conseil a approuvé des crédits pour 38 programmes de protection maternelle et infantile, dont 22 avaient déjà bénéficié de l'assistance du FISE; pour les 16 autres, il s'agissait d'une première aide. La plupart de ces derniers programmes intéressent l'Afrique et l'Amérique latine. Parmi ceux dont la durée est étendue, le groupe le plus important se trouve en Asie.

38. Les crédits affectés en 1954 aux programmes de protection maternelle et infantile représentent 26 pour 100 du total de l'aide approuvée pour des projets. Plus de la moitié (56 pour 100) ont été alloués à l'Asie.

39. Le tableau ci-après indique la répartition par région des 38 programmes de protection maternelle et infantile pour lesquels le Conseil d'administration a approuvé des crédits au cours de l'année:

	Protection maternelle et infantile	
	Programmes approuvés pour la première fois	*Programmes élargis ou dont la durée a été étendue*
Afrique	7	—
Amérique latine	4	4
Asie	2	10
Europe	1	3
Méditerranée orientale	2	4
Programmes concernant plusieurs régions	—	1
	16	22

40. Une partie des crédits approuvés pour ces programmes sont destinés à 6 projets d'assainissement, dont 3 en Asie et 3 en Amérique latine. Cinq d'entre eux sont exécutés dans des pays qui ont déjà bénéficié de l'assistance du FISE pour la protection maternelle et infantile (services et formation professionnelle).

41. On a fait ressortir la grande utilité que les programmes de protection maternelle et infantile présentent, outre la création de services de médecine préventive, du fait que les centres de PMI fournissent une base pour le développement de services sanitaires et autres services collectifs dans les régions rurales, et qu'ils facilitent la consolidation des résultats obtenus grâce aux campagnes sanitaires intensives. Jusqu'à présent, le Conseil d'administration a approuvé une aide pour 5.500 centres environ. Le nombre de ceux qui doivent bénéficier d'une assistance s'accroît lentement, les progrès les plus importants étant réalisés dans la remise en état de ceux qui existent déjà. En effet, la construction de nouveaux centres dans les régions rurales et la formation du personnel nécessaire à leur fonctionnement demandent du temps et une participation financière locale qui sort de l'ordinaire. L'assistance du FISE a permis de former un plus grand nombre de sages-femmes, mais le nombre des infirmières visiteuses n'a pas autant augmenté et celui des personnes capables d'assumer des fonctions de surveillance est encore plus insuffisant par rapport aux besoins qu'il ne l'était auparavant.

42. Il n'en reste pas moins que le grand nombre des gouvernements qui ont demandé une assistance supplémentaire pour élargir les programmes de protection maternelle et infantile est un témoignage du caractère durable des résultats obtenus et du désir des gouvernements de poursuivre l'application de ces programmes qui impliquent cependant un accroissement de leurs charges financières et administratives. A sa session de mars, le Conseil d'administration a décidé qu'en principe, et sous réserve de certaines conditions, le FISE assumerait une partie des frais encourus par les collectivités pour la formation des agents des services sociaux des villages et des districts, ainsi que pour la surveillance des activités locales. Dans un rapport présenté à ce sujet, à la session de septembre (E/ICEF/L.687), le Directeur général a fourni des précisions sur les questions que certaines délégations avaient soulevées au sujet de cette politique au moment où elle avait été adoptée.

43. A sa session de septembre, le Conseil a approuvé, pour 1955, une affectation de crédits au Centre international de l'enfance de Paris, conformément à l'accord de principe aux termes duquel le FISE partage avec le Gouvernement français les frais afférents à cette institution pour les années 1954 à 1956 (voir par. 206 ci-dessous). Le Conseil d'administration du Centre international de l'enfance et le Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies désirent vivement donner une importance plus grande aux aspects sociaux des activités du Centre, tant pour ce qui est de la formation professionnelle que des autres domaines, et il semble que des progrès considérables seront accomplis en ce sens en 1955.

44. En ce qui concerne le Service de protection maternelle et infantile du All-India Institute of Hygiene and Public Health de Calcutta, qui bénéficie de l'assistance du FISE (E/ICEF/L.654), le Conseil a constaté que les problèmes financiers, de personnel et de construction qui ont retardé l'exécution de ce projet pendant plusieurs années, retiennent maintenant toute l'attention du gouvernement et des institutions intéressées. Les postes des services enseignants sont maintenant pourvus ou le seront prochainement; les travaux de construction sont accélérés et l'on compte que l'exécution du projet sera terminée au début de l'année scolaire 1955-1956. Les services du Centre pourront alors être mis à la disposition de tous les pays de la région qui désirent y envoyer des élèves.

45. Au cours de l'année 1954, le Conseil d'administration a approuvé deux autres types d'assistance dans le domaine de la protection maternelle et infantile: en premier lieu, une aide de caractère simple pour des programmes des "services scolaires", axés sur l'hygiène et l'alimentation, dans les écoles rurales; en second lieu, une aide pour des projets d'assainissement, en vue d'assurer l'approvisionnement en eau saine et l'évacuation des excreta: ces deux types d'assistance impliquent, dans une large mesure, l'éducation et la participation des collectivités. Le Conseil a estimé qu'il était trop tôt pour affecter des crédits importants à des programmes de ce genre; le total des fonds alloués aux 6 programmes d'assainissement (y compris les frais de transport) s'est élevé à 199.400 dollars, l'allocation la plus importante (pour Ceylan) étant de 82.500 dollars; 52.000 dollars ont été affectés au seul programme de services scolaires qui ait été approuvé jusqu'à présent (Honduras).

Alimentation et nutrition des enfants

46. En 1954, le Conseil a approuvé une aide pour 26 programmes d'alimentation à long terme ou de conservation du lait et d'autres denrées alimentaires. Les crédits affectés à ces programmes représentent un peu plus du quart (26 pour 100) du total de l'aide approuvée pour l'exécution de projets, dont 15 pour 100 pour les

programmes alimentaires à long terme et 11 pour 100 pour la conservation du lait.

47. Le tableau ci-dessous indique la répartition par région des programmes approuvés pendant l'année:

	Programmes d'alimentation à long terme		*Conservation du lait*	
	Programmes approuvés pour la première fois	*Programmes élargis ou dont la durée a été étendue*	*Programmes approuvés pour la première fois*	*Programmes élargis ou dont la durée a été étendue*
Afrique	—	2	1	—
Amérique latine	10	10	2	1
Asie	—	4	—	—
Europe	—	—	—	2
Méditerranée orientale	1	—	—	1
	11	16	3	4

48. Dans le domaine de la conservation des denrées alimentaires, le Conseil a également approuvé en 1954 un programme intéressant plusieurs régions et qui porte sur les expériences visant à déterminer les réactions gustatives des enfants à la farine de poisson.

49. Le Conseil d'administration a aussi approuvé des allocations de lait qui sera distribué par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile, dans le cadre de programmes plus larges pour lesquels des crédits ont été alloués au titre de la protection maternelle et infantile. Au cours de 1954, des crédits ont été affectés à 14 de ces programmes (4 en Afrique, 7 en Asie, 1 dans la région de la Méditerranée orientale et 2 en Amérique latine).

50. La quantité totale de lait écrémé en poudre allouée au titre de tous ces programmes et des secours d'urgence est de 110 millions de livres. Ce chiffre est à peu près le même que pour 1953 (113 millions de livres). Cependant, comme l'indique le tableau ci-dessous, l'assistance ne porte plus maintenant principalement sur les secours d'urgence mais sur les programmes à long terme exécutés par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile et, particulièrement, par celui des cantines scolaires. Ce changement d'orientation tient aux meilleures perspectives qui se sont présentées pour la mise en œuvre de programmes à long terme grâce aux excédents de lait obtenus à bas prix des Etats-Unis et que le FISE pourra probablement se procurer au moins jusqu'à la fin de 1956. En Amérique latine notamment, on a tiré parti de cette situation pour élargir des programmes de repas scolaires. Cependant, sur la quantité totale de lait approuvée pour 1954, 33 millions de livres ont été absorbées par des programmes de secours alimentaires en faveur de l'Asie (Corée, Inde, Pakistan, Philippines et Viet-Nam).

ALLOCATIONS DE LAIT ÉCRÉMÉ (1954 ET 1953)
(*En millions de livres*)

	Ecoles		*Centres de PMI, hôpitaux, etc.*		*Secours d'urgence*		*Total*	
	1954	*1953*	*1954*	*1953*	*1954*	*1953*	*1954*	*1953*
Afrique	—	—	0,5	—	2,6	—	3 2	—
Amérique latine	25,3	1,4	25,9	8,8	2,4	—	53,6	10,3
Asie	13,4	0,1	5,5	14,4	33,0	85,5	51,9	100,0
Europe	—	—	—	—	—	1,0	—	1,0
Méditerranée orientale	1,9	0.8	—	—	1,8	1,0	3,7	1,8
TOTAL	40,6	2,4	31,9	23,3	39,8	87,5	112,3	113,1

51. Le Président du Sous-Comité de la nutrition du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE a appelé l'attention du Conseil sur les conversations qui ont eu lieu avec l'Administration quant à la possibilité d'incorporer des vitamines synthétiques au lait écrémé en poudre.

52. Le Conseil a discuté certains aspects de la contrepartie nationale, concernant les programmes alimentaires à long terme; les conclusions auxquelles il est parvenu sont exposées aux paragraphes 228 à 234 ci-après. L'affectation d'un crédit au Nicaragua pour l'installation d'un laboratoire de nutrition (E/ICEF/L.641), bien que les fonctions de ce laboratoire soient en rapport avec la réalisation de programmes d'alimentation d'appoint pour lesquels le FISE a antérieurement approuvé une aide, a été approuvée à la présente session, sous réserve que cette décision ne porte pas atteinte au principe selon lequel le financement de programmes de recherches n'entre pas dans le cadre de l'action normale du FISE.

53. Dans le domaine de la conservation du lait, le Conseil a approuvé en 1954, pour la première fois, une aide pour un programme intéressant l'Afrique (Nigéria) et pour 2 pays de plus en Amérique latine, ce qui porte à 9 le nombre des pays de cette dernière région qui bénéficient d'une assistance pour des programmes de ce type. L'octroi d'une aide à la Finlande pour du matériel de rinçage et de remplissage de bouteilles a complété un projet qui avait déjà, à une date bien antérieure, bénéficié de l'assistance du FISE.

54. Vingt et un pays reçoivent actuellement l'assistance du Fonds pour la conservation du lait, et environ 45 usines de pasteurisation, de stérilisation ou de déshydratation du lait ou de ses produits de remplacement en sont à des étapes diverses de réalisation. Dans 5 de ces pays, 19 usines sont déjà en exploitation; l'une d'elles a commencé à fonctionner en juillet 1954 (c'est la première pour l'Amérique latine) et 8 autres fonctionnent depuis les mois de septembre ou d'octobre de la même année.

55. L'attention du Conseil a été appelée sur des problèmes économiques inhérents aux programmes de conservation du lait dans les pays sous-développés. L'un de ces problèmes est l'organisation des programmes à une échelle qui permette de distribuer du lait gratuitement à un aussi grand nombre de personnes que possible. A cette fin, il faut utiliser pleinement les produits dérivés du lait et, notamment, développer la production de ceux qui ont une grande valeur nutritive et qui seront à la fois recherchés et à la portée des groupes de la population qui ne disposent que de faibles moyens. Le Directeur général a été prié de présenter, à une session ultérieure du Conseil, une analyse de l'expérience acquise en ce qui concerne la solution de ces problèmes.

56. Le Conseil a été saisi d'une note du Directeur général (E/ICEF/L.661) établie en collaboration avec la FAO et indiquant qu'on n'était encore parvenu à aucun accord, sur le plan technique, quant à la détermination des procédés de fabrication de farine de poisson les plus propres à donner un produit de haute qualité et d'un coût peu élevé. Le Conseil a exprimé l'espoir que l'on résoudrait ces problèmes à une date aussi rapprochée que possible. Des dispositions ont été prises dans 4 pays d'Amérique latine en vue de procéder, sur une grande échelle, à des expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson; on envisage de prendre des dispositions analogues pour cer-

taines parties de l'Afrique-Occidentale française, de l'Afrique-Equatoriale française et du Congo belge, et peut-être aussi pour certains pays d'Asie et de la région de la Méditerranée orientale.

57. Le partage convenu des responsabilités entre le Directeur général du FISE et le Directeur général de la FAO en ce qui concerne les programmes d'intérêt commun est exposé aux paragraphes 93 à 95 ci-dessous.

Situations extraordinaires

58. Au cours de l'année 1954, les affectations de crédits approuvés par le Conseil d'administration pour des secours d'urgence se sont élevées au total à 2.500.000 dollars, soit 18 pour 100 du total de l'aide approuvée pour l'exécution de projets. Ces secours d'urgence — principalement du lait écrémé — ont été distribués dans les régions de disette et les régions éprouvées de l'Inde, du Pakistan, du Tanganyika et des Philippines, dans les régions dévastées par la guerre en Corée, aux mères et enfants réfugiés du Viet-Nam, aux victimes d'inondations en Irak, d'un cyclone en Haïti, ainsi qu'à certains groupes nécessiteux — autres que les réfugiés — en Jordanie. Les crédits destinés à l'Irak, au Tanganyika et à Haïti ont été approuvés par des votes par correspondance: en avril, pour l'Irak (E/ICEF/262), en août pour le Tanganyika (E/ICEF/268) et en octobre pour Haïti (E/ICEF/278). Les secours d'urgence alloués en 1954 comprennent 39.800.000 livres de lait écrémé en poudre — soit plus du tiers de la quantité totale qui représentent les allocations de l'année — dont 33 millions de livres ont été affectées à l'Asie au titre des situations extraordinaires.

59. En ce qui concerne l'affectation de crédit pour secours d'urgence en Corée (E/ICEF/L.604), la représentante des Etats-Unis a fait savoir au Conseil que des dispositions législatives récemment promulguées dans ce pays permettraient peut-être au FISE de recevoir gratuitement les quantités de lait dont il a besoin et même d'en obtenir le transport gracieux. Le Conseil s'est réjoui de cette perspective et il a demandé au Directeur général de l'examiner de façon aussi approfondie que possible avec les services gouvernementaux compétents des Etats-Unis. Si cette éventualité se matérialisait, les sommes ainsi économisées seraient versées à la "masse disponible" du Fonds. Le Directeur général étudierait aussi cette possibilité en rapport avec d'autres programmes.

VISITE DU COMITE DU PROGRAMME DANS CINQ PAYS D'AMERIQUE CENTRALE

60. Le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport du Comité du programme (E/ICEF/266) résumant les constatations faites par le Comité au cours de sa visite au Costa-Rica, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Salvador, du 27 mai au 7 juin 1954, ainsi que les conclusions qu'il en a tirées.

61. Ce voyage a été d'un grand intérêt pour les membres du Comité du programme, à qui il a donné l'occasion d'observer sur place l'exécution des programmes entrepris avec l'aide du FISE ainsi que les méthodes appliquées à la solution des problèmes. Ils ont eu l'occasion de constater qu'il est possible de faire beaucoup avec peu si l'assistance fournie est bien employée.

62. Le Comité du programme a été frappé par le nombre des programmes entrepris avec l'assistance du Fonds qui avaient été pris en charge par les gouvernements intéressés: 4 des 5 programmes alimentaires et 1 des 2 programmes de vaccination par le BCG. Sur les 5 programmes de lutte contre le paludisme, 4 étaient devenus, ou sur le point de devenir, une responsabilité purement nationale. Les dépenses engagées par les gouvernements au titre de la contrepartie représentent deux fois et demie la valeur de l'assistance du FISE. En outre — conséquence directe de cette assistance — les gouvernements ont augmenté de façon notable les dépenses qu'ils consacrent à la santé publique.

63. Les premières affectations de crédits que le Conseil ait approuvées pour l'Amérique centrale remontent à cinq ans. Au cours de cette période, les cinq pays en question ont pu combattre le paludisme dans toutes les régions où il est endémique, sauf dans une zone dont l'accès est particulièrement difficile. Les programmes alimentaires du FISE ont bénéficié à 1 enfant sur 7 et, parmi la population scolaire, à 1 sur 3. Une usine de traitement du lait fonctionne déjà dans un pays et la construction de trois autres a été approuvée ou entreprise dans d'autres pays.

64. La situation, en Amérique centrale, est donc encourageante. Les efforts considérables déployés par les services gouvernementaux, ainsi que le concours apporté par les collectivités intéressées, ont permis à l'action du FISE et à celle des gouvernements de porter leurs fruits. Le nom du FISE est maintenant sur toutes les lèvres, et toujours prononcé avec respect et affection.

PROGRAMME D'ALLOCATIONS OPTIMUM POUR 1955

65. Depuis 1951, le Conseil d'administration adopte chaque année un programme d'allocations optimum. Le but principal de cette pratique est d'indiquer le montant des allocations que le Conseil sera invité à approuver au cours de l'année, par région et par type de programme, sous réserve des disponibilités financières. Elle donne au Conseil une idée générale des besoins de l'enfance auxquels l'assistance internationale fournie par le FISE permettrait de satisfaire et elle l'aide à évaluer l'aide à procurer pour l'exécution des programmes, d'après l'intérêt respectif de ceux-ci. Le Conseil considère que le programme optimum n'est pas un programme *ne varietur*, mais plutôt un plan qui peut être modifié compte tenu des nouveaux renseignements recueillis et de l'expérience acquise.

66. Le budget optimum du FISE ne comprend pas les dépenses locales relatives aux programmes à l'exécution desquels le FISE participe, et qui sont assumées par les gouvernements eux-mêmes. Pour avoir une idée plus précise des efforts réunis pour la réalisation de ces programmes, il convient de tenir compte des sommes dépensées par les gouvernements au titre de la contrepartie nationale. Dans le passé, pour chaque dollar alloué par le FISE, les gouvernements bénéficiaires ont, en moyenne, dépensé ou engagé 1,57 dollar.

67. Le budget optimum pour 1955, recommandé par le Directeur général et approuvé par le Conseil, est fixé au même niveau qu'en 1954 et 1953, soit à [illegible] millions de dollars. En présentant ce programme au Conseil, le Directeur général a fait observer qu'il était

probable qu'au cours de la planification de leurs programmes, des gouvernements demandent des allocations en sus de celles qui sont prévues dans le montant de 20 millions de dollars; ces demandes seront examinées selon les critères qui régissent actuellement l'octroi de l'assistance du FISE, mais le Directeur général a estimé que les ressources financières sur lesquelles le Fonds pouvait compter ne permettaient pas de recommander un accroissement des dépenses. La majeure partie des demandes que l'on s'attend à recevoir en 1955 portent sur la continuation ou l'extension de programmes qui sont déjà en cours d'exécution.

68. Le programme optimum pour 1955 prévoit la répartition suivante pour les crédits qui seront affectés à la réalisation de projets:

	Pourcentage par rapport à l'ensemble des crédits affectés à la réalisation de projets
Programmes à long terme	
Afrique	15
Amérique latine	17
Asie	38
Europe	4
Méditerranée orientale	12
Programmes intéressant plusieurs régions	3
	89
Situations extraordinaires	11
TOTAL	100

69. Cette répartition est analogue à celle que prévoyait le programme optimum pour 1954, sauf que les crédits destinés aux programmes à long terme, dans toutes les régions, ont été augmentés aux dépens de ceux qui sont destinés aux situations extraordinaires. Dans le programme optimum pour 1954, la part réservée aux situations extraordinaires était de 19 pour 100, sur lesquels 17 pour 100 avaient été effectivement affectés en septembre 1954, à la fin de la session du Conseil. Dans le programme optimum pour 1955, cette part a été réduite à 11 pour 100 afin de satisfaire au nombre accru des demandes d'aide pour des programmes à long terme. Le Conseil reconnaît qu'il sera peut-être nécessaire d'augmenter ce pourcentage.

70. Le programme optimum pour 1955 prévoit la répartition suivante pour les crédits affectés à des programmes à long terme:

	Pourcentage par rapport à l'ensemble des crédits affectés à des programmes à long terme
Protection maternelle et infantile	37
Programmes d'action sanitaire intensive	36
Alimentation et nutrition des enfants	24
Programmes intéressant plusieurs régions	3
	100

71. Le programme d'allocations optimum pour 1955 est le suivant:

PROGRAMME D'ALLOCATIONS OPTIMUM POUR 1955

	Afrique	*Amérique latine*	*Asie*	*Europe*	*Méditerranée orientale*	*Total*
			(Milliers de dollars)			
I. *Protection maternelle et infantile*						
A. Fournitures et matériel pour les programmes de base de PMI:						
i) Fournitures aux centres de PMI	330	880	1.842	165	330	3.547
ii) Services d'hygiène scolaire	—	220	440	—	110	770
iii) Assainissement	110	—	1.023	—	110	1.243
iv) Autres projets	—	—	—	28	55	83
TOTAL PARTIEL						5.643
B. *Programmes d'action sanitaire intensive:*						
i) Paludisme et autres maladies transmises par les insectes	550	330	585	—	358	1.823
ii) Lutte contre le pian, le béjel et les maladies vénériennes	550	242	633	—	110	1.535
iii) Vaccination par le BCG et lutte antituberculeuse	220	72	275	—	165	732
iv) Lutte contre le trachome	165	110	302	—	88	665
v) Lutte contre la lèpre	165	11	330	—	—	506
vi) Lutte contre d'autres maladies transmissibles	110	—	—	—	—	110
vii) Production d'antibiotiques, d'insecticides, de sérums et de vaccins	—	—	110	—	—	110
TOTAL PARTIEL						5.481
II. *Alimentation des enfants*						
A. Programmes alimentaires à long terme	255	455	570	—	300	1.580
B. Programmes de conservation du lait	95	660	440	507	474	2.176
TOTAL PARTIEL						3.756
III. *Programmes intéressant plusieurs régions*						550
TOTAL de l'assistance pour les programmes à long terme	2.550	2.980	6.550	700	2.100	15.430
IV. *Situations extraordinaires*						1.986
V. *Services d'exécution*						1.098
VI. *Administration*						1.486
TOTAL GÉNÉRAL						20.000

Ressources disponibles aux fins d'allocation

72. A sa session de septembre 1954, le Conseil d'administration disposait de 13.409.740 dollars aux fins d'allocation. Sur cette somme, il a approuvé des crédits se montant à 12.180.075 dollars[2] (voir ci-dessous, par. 83), de sorte que le 17 septembre, date de la clôture de sa session, il restait un montant non alloué de 1.229.665 dollars. (L'allocation de 115.000 dollars à Haïti au titre des situations extraordinaires [E/ICEF/278], décidée par un vote correspondance qui a eu lieu en octobre, a ramené ce montant à 1.114.665 dollars).

73. A la fin de la session de mars 1954, le Conseil d'administration disposait de 2.219.200 dollars aux fins d'allocation. Avant la fin de la session de septembre 1954, le Fonds avait reçu l'équivalent d'environ 11.039.344 dollars, se répartissant comme suit: 10.623.743 dollars représentant les contributions de 31 gouvernements; 47.067 dollars en contributions de sources privées; 39.108 dollars procurés par le règlement de créances de l'UNRRA et 329.426 dollars provenant d'autres recettes.

74. En outre, 324.200 dollars représentant les soldes non utilisés de précédentes allocations ont été virés à la "masse disponible" du Fonds.

75. Comme suite à un vote par correspondance qui a eu lieu en avril 1954, le Conseil d'administration a décidé d'allouer à l'Irak, au titre des situations extraordinaires, un crédit de 53.000 dollars pour secourir les victimes des inondations du Tigre (E/ICEF/262) et, comme suite à un autre vote par correspondance qui a eu lieu en août 1954, un crédit de 120.000 dollars au Tanganyika (E/ICEF/268) pour venir en aide aux victimes de la famine.

76. La somme de 13.409.740 dollars, dont le Conseil d'administration disposait aux fins d'allocation, se décomposait comme suit:

	Dollars
Montant disponible à la fin de la session du Conseil d'administration de mars 1954	2.219.196
Contribution des gouvernements	10.623.743
Autres nouvelles ressources	415.601
Soldes non utilisés de précédentes allocations	324.200
A déduire: crédits approuvés au titre des situations extraordinaires, par des votes par correspondance	(173.000)
TOTAL	13.409.740

Tendances financières

77. Les gouvernements prêtent au FISE un appui croissant, ainsi que l'indique le tableau suivant:

Années	*Montant des contributions gouvernementales (Dollars)*	*Nombre de gouvernements*
1950	7.917.000	30
1951	9.851.000	35
1952	10.807.000	39
1953	14.267.000	55

78. Si l'on ne tient pas compte des contributions du principal donateur, les Etats-Unis d'Amérique, le montant des contributions gouvernementales a augmenté de plus de 40 pour 100 de 1950 à 1953. Ces contributions (celle des Etats-Unis non comprise) se montaient à 4.453.000 dollars en 1953. A la fin de septembre 1954, elles s'élevaient (toujours exception faite de celle des Etats-Unis) à 4.663.629 dollars; on pense qu'elles atteindront environ 5 millions de dollars à la fin de l'année, soit une augmentation de 60 pour 100 par rapport aux contributions de 1950 (celle des Etats-Unis non comprise). On compte en outre que le nombre des gouvernements donateurs atteindra 60 en 1954, soit deux fois le chiffre de 1950.

79. Un certain nombre de pays ont, en 1954, apporté au FISE des contributions nettement plus importantes que l'année précédente; certains d'entre eux — l'Australie, la Colombie, l'Equateur, la Norvège et le Royaume-Uni, par exemple — ont doublé ou plus que doublé leurs contributions de 1953; d'autres — notamment la Bolivie, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et la Turquie — les ont augmentées de 30, 50 pour 100, ou même davantage.

80. Les Etats-Unis se sont engagés à verser 8.300.000 dollars en 1954, à condition:

a) Que cette contribution ne dépasse pas 60 pour 100 du total des contributions versées par tous les gouvernements au compte central du FISE;

b) Qu'elle ne soit pas supérieure à 33⅓ pour 100 de l'ensemble des contributions, y compris celles qu'apportent les gouvernements à la réalisation de programmes entrepris avec l'assistance du FISE dans des territoires qui relèvent de leur juridiction. L'annonce de contribution de 4.200.000 dollars faite par les Etats-Unis pour le premier semestre de 1955 est subordonnée aux mêmes conditions.

81. Le taux de contrepartie de 60 pour 100 fixé par les Etats-Unis représente une réduction par rapport au taux fixé précédemment; les Etats-Unis estiment en effet qu'il n'est pas dans l'intérêt du FISE qu'un seul gouvernement continue, comme il l'a fait dans le passé, à fournir une proportion aussi importante des contributions.

82. Il ne fait donc aucun doute pour le Conseil que l'appui croissant et très encourageant dont il est question aux paragraphes 77, 78 et 79 ci-dessus ne suffira pas et que le Fonds aura besoin, en 1955, d'un surcroît substantiel de ressources. Le Directeur général a fait savoir qu'il s'efforcerait de recueillir 20 millions de dollars en 1955, dont 8 millions de gouvernements autres que celui des Etats-Unis d'Amérique.

[2] En outre, 147.600 dollars ont été alloués sur des fonds précédemment affectés à l'Autriche et au Viet-Nam.

Observations générales

83. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 7, le Conseil d'administration a approuvé des allocations d'un montant total de 12.327.675 dollars[3], dont 9.748.935 dollars pour la réalisation de divers programmes. On trouvera à la section qui traite du rapport du Comité du budget d'administration (voir ci-après, par. 216 et 217) un état des dépenses prévues pour 1955 au titre des services d'administration et des services d'exécution, et qui s'élèvent à 1.485.870 et 1.092.870 dollars respectivement.

84. Un montant de 324.200 dollars, représentant les soldes non utilisés d'allocations précédemment approuvées, a été viré à la "masse disponible" du FISE. Ce montant se décompose de la façon suivante: 46.400 dollars — solde non affecté de crédits alloués à l'Autriche (E/ICEF/L.680/Rev.1) ; 46.800 dollars — économies réalisées sur des allocations antérieures ; 134.000 dollars — soldes non utilisés d'allocations destinées au remboursement à l'OMS des dépenses afférentes au personnel technique de cette organisation (E/ICEF/L.674, par. 5) ; 97.000 dollars — soldes non utilisés des allocations destinées au remboursement à la FAO des dépenses afférentes au personnel technique de cette organisation et aux bourses de perfectionnement attribuées par elle (E/ICEF/L.678, par. 7).

85. Le Conseil d'administration est heureux que l'Organisation mondiale de la santé, ayant reçu des fonds sur lesquels elle ne comptait pas au moment où les allocations ont été demandées, n'ait pas eu besoin de la totalité des crédits qui avaient été affectés pour couvrir les dépenses relatives à son personnel technique.

86. En liaison avec la question du remboursement à l'OMS et à la FAO des dépenses afférentes au personnel technique de ces organisations, question dont traitent les paragraphes qui suivent, le Conseil d'administration a pris certaines décisions touchant les termes qui, à son avis, devraient être employés pour désigner les projets à la réalisation desquels le FISE participe de concert avec l'OMS ou la FAO (voir ci-dessous, par. 238).

Remboursement à l'OMS des dépenses engagées en 1955 au titre du personnel affecté à certains projets

87. Un montant total de 579.935 dollars, destiné à financer, en 1955, les services du personnel de l'OMS employé à l'exécution de projets bénéficiant de l'assistance du FISE, est compris dans les allocations approuvées pour les programmes et imputé sur les crédits affectés aux pays intéressés. Sur ce montant, 303.115 dollars représentent la moitié des frais afférents au personnel international pour lequel des crédits avaient été inscrits dans le projet de budget ordinaire de l'OMS pour 1955, établi vers le milieu de l'année 1953. Par la suite, l'Assemblée mondiale de la santé, ayant dû réduire le montant total des crédits budgétaires, a prié le Directeur général de l'OMS de prévoir, lorsqu'il ajusterait en conséquence le programme et le budget de 1955, les crédits nécessaires pour couvrir la moitié des dépenses afférentes au personnel sanitaire international affecté à des projets qui ont donné lieu, de la part du FISE, au remboursement de ces dépenses en 1954. Le solde de 276.820 dollars représente le coût des services du personnel international pour lequel aucun crédit n'a été inscrit dans le budget de l'OMS pour 1955 (soit parce que l'on pensait que certains projets ne seraient pas poursuivis au-delà de 1954, soit parce que certains autres, qui ont été approuvés ultérieurement, n'étaient pas envisagés au moment où les prévisions budgétaires de l'OMS pour l'exercice 1955 ont été établies).

88. Le Conseil d'administration a constaté avec satisfaction que l'OMS avait accepté de prendre à sa charge la moitié des dépenses engagées en 1955 au titre du personnel affecté aux projets pour lesquels le FISE lui avait remboursé les dépenses correspondantes en 1954. Cependant, il a exprimé l'espoir que la prise en charge totale de ces frais par l'OMS ne serait plus retardée. A ce sujet, il a pris acte de la résolution WHA/7.50 que l'Assemblée mondiale de la santé a adoptée le 20 mai 1954 et par laquelle l'Organisation mondiale de la santé a réaffirmé qu'elle devait assumer la responsabilité de ces dépenses dans la limite de ses ressources financières et, d'autre part, continuer à exécuter un programme de santé publique bien équilibré. Le Conseil a exprimé l'espoir que les budgets de l'OMS seraient, à l'avenir, assez importants pour permettre à cette organisation d'assumer entièrement les dépenses de personnel et que le critère du budget de santé publique bien équilibré ne serait pas interprété de telle façon qu'elle soit empêchée de se charger complètement des dépenses qui lui incombent dans le cadre actuel de l'activité du FISE.

89. Le Conseil d'administration s'est félicité que l'OMS ait invité le FISE à se faire représenter aux séances du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé et, ultérieurement, à celles de l'Assemblée mondiale de la santé. Le représentant du Fonds sera désigné par le Président du Conseil d'administration, compte tenu des circonstances du moment.

90. Le Sous-Directeur général de l'OMS chargé des services administratifs et financiers a fait savoir au Conseil d'administration qu'étant donné la situation présente concernant les fonds du Programme élargi d'assistance technique, l'OMS n'était pas en mesure de donner l'assurance qu'elle prendrait effectivement à sa charge toutes les dépenses inscrites à son budget d'assistance technique (priorité I) pour le personnel international affecté à l'exécution de projets en 1955. Il a assuré le Conseil d'administration que l'OMS financerait ces dépenses, telles qu'elles sont indiquées dans le document E/ICEF/L.674, dans toute la mesure du possible. Il a signalé que l'OMS ne pourrait prendre à sa charge les frais qu'entraîneraient les projets nouveaux que le FISE pourrait approuver en 1955 et dont l'exécution nécessiterait les services de personnel international pendant cette même année.

Remboursement à la FAO des dépenses engagées en 1955 au titre du personnel affecté à certains projets et au titre des bourses de perfectionnement

91. Est également compris dans les allocations approuvées pour les programmes et imputé sur les crédits affectés aux pays intéressés un montant total de 132.000 dollars destiné à financer, en 1955, tant les services du personnel détaché de la FAO (experts en

[3] Y compris 147.600 dollars d'allocations au Viet-Nam et à l'Autriche qui ne nécessitent pas de nouveaux crédits.

matière de produits laitiers et ingénieurs) employé dans différents pays à l'exécution de projets bénéficiant de l'assistance du FISE que des bourses de perfectionnement attribuées aux membres du personnel local qui se verront confier des postes importants dans le cadre de ces projets.

92. Le Conseil d'administration a appris avec satisfaction que le Directeur général de la FAO comptait proposer à la Conférence de l'Organisation, qui aura lieu en novembre 1955, de prévoir des crédits permettant à la FAO d'assumer, à partir de 1956, les dépenses relatives à son personnel technique, dont le concours est indispensable à l'exécution des projets bénéficiant d'une assistance du FISE.

93. Le Conseil d'administration est heureux que les consultations qui ont eu lieu entre l'Administration et le Directeur général de la FAO et ses collaborateurs aient permis d'arriver à un accord au sujet du partage des responsabilités entre la FAO et le FISE (voir E/ICEF/L.678). La FAO continuera à fournir des conseils techniques en matière de nutrition ainsi que sur les questions d'agriculture et de diététique en rapport avec la conservation du lait, ainsi qu'avec la production d'aliments d'origine végétale pour les nourrissons et de farine de poisson; le FISE continuera à assurer la rémunération des ingénieurs auxquels il faudra faire appel pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des plans relatifs à la conservation des denrées alimentaires.

94. Il a été décidé en principe que la FAO fournirait les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux experts qui seront chargés de donner des conseils aux gouvernements concernant les projets à la réalisation desquels le FISE participe et qui intéressent à la fois la FAO et le FISE. Cependant, en 1955, la FAO ne sera pas en mesure de rémunérer tout le personnel requis pour l'exécution des programmes du FISE et la demande de remboursement approuvée par le Conseil d'administration qui figure dans le document E/ICEF/L.678 est considérée par les deux organisations comme une mesure provisoire ayant pour objet d'assurer, en 1955, la rétribution de tous les spécialistes effectivement employés, dans le cadre de l'assistance du FISE à la mise en place d'un équipement laitier, et dont certains ont été rémunérés en 1954 sur le fonds de la FAO. En 1955, la FAO prendra à sa charge, dans toute la mesure du possible, les frais afférents à la rémunération de spécialistes des questions de production qui, sans travailler à la création des usines, s'occupent de la lutte contre les maladies du bétail, de l'alimentation du bétail, de la production de fourrage, etc. Le Conseil d'administration a noté que si la FAO n'est pas en mesure de supporter les frais afférents à la rémunération de certains de ces experts en 1955, il lui faudra peut-être considérer la question.

95. Il a également été convenu que la FAO continuerait à fournir, pour les enquêtes relatives à l'installation d'usines de conservation du lait, les spécialistes des questions de production laitière. Lorsque la FAO donnera son approbation technique pour un programme quelconque, elle approuvera chaque partie du programme séparément et communiquera une liste des experts requis pour l'exécution, en précisant si elle est en mesure de les rémunérer. Dans la négative elle indiquera si, à son avis, la mise en œuvre du programme du FISE doit être différée jusqu'à ce que l'on dispose des experts nécessaires.

96. Le Directeur général de la FAO a fait remarquer qu'au cours de l'année précédente, on a attaché une attention croissante aux incidences économiques générales des programmes entrepris conjointement par la FAO et le FISE et qu'il faudra à l'avenir continuer à le faire.

97. Le Conseil s'est félicité que le représentant de la FAO ait invité le Fonds à se faire représenter aux séances du Conseil et de la Conférence de cette organisation en 1955. Le représentant du Fonds sera désigné par le Président du Conseil d'administration compte tenu des circonstances du moment.

AFFECTATIONS DE CREDITS ET APPROBATION DES PLANS D'EXECUTION

Etat récapitulatif

98. On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des affectations de crédits approuvées par le Conseil d'administration, y compris les frais de transport, le remboursement à l'OMS des dépenses relatives au personnel technique international (par. 87) et le remboursement à la FAO des dépenses afférentes au personnel technique international et aux bourses de perfectionnement (par. 91).

E/ICEF				*Affectations de crédits (Dollars)*
		AFRIQUE		
L.670	Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	Lutte contre le paludisme		815.000
L.649	Bassoutoland	Vaccination (diphtérie, coqueluche)		23.000
L.669	Côte-de-l'Or	Protection maternelle et infantile		28.600
L.619	Kénya, Tanganyika et Ouganda	Lutte contre le paludisme		26.400
L.651	Libéria	Lutte contre le paludisme et le pian		33.000
L.605	Nigéria	Protection maternelle et infantile	6.600	
L.673		Conservation du lait	55.000	
L.673		Programme alimentaire à long terme	17.000	78.600

			Affectations de crédits (Dollars)	
		AFRIQUE (*suite*)		
L.622 et Corr.1	Nyassaland	Protection maternelle et infantile		62.500
L.638	Rhodésie du Nord	Protection maternelle et infantile		39.500
L.632	Rhodésie du Sud	Lutte contre le paludisme		24.200
L.623	Tanganyika	Protection maternelle et infantile		58.300
		TOTAL pour l'Afrique		1.189.100
		AMÉRIQUE LATINE		
L.613	Antigua	Programme alimentaire à long terme		25.000
L.596 et Corr.1, L.617	Bolivie	Lutte contre le paludisme	22.000	
		Programme alimentaire à long terme	65.000	87.000
L.658, L.678	Brésil	Programme alimentaire à long terme	538.400	
		Conservation du lait	15.000[a]	553.400
L.595 et Corr.1, L.615	Chili	Production de pénicilline	16.500	
		Programme alimentaire à long terme	50.000	66.500
L.633, L.674	Colombie	Programme alimentaire à long terme	89.200	
		Vaccination par le BCG	3.735[a]	92.935
L.620	Equateur	Programme alimentaire à long terme		55.800
L.636	Grenade	Lutte contre le pian		5.800
L.682, L.664	Guatemala	Protection maternelle et infantile	17.600	
		Programme alimentaire à long terme	60.700	78.300
L.678	Honduras	Conservation du lait		19.000[a]
L.678	Mexique	Conservation du lait		9.000[a]
L.626	Montserrat	Programme alimentaire à long terme		5.400
L.631, L.641	Nicaragua	Protection maternelle et infantile (assainissement)	21.000	
		Programme alimentaire à long terme (laboratoire de nutrition)	3.300	24.300
L.652	Panama	Protection maternelle et infantile (assainissement)		20.000
L.674	Paraguay	Vaccination par le BCG		19.850[a]
L.674, L.644, L.637	Pérou	PMI (y compris l'assainissement) [Callejón de Huaylas]	50.000	
		Protection maternelle et infantile (y compris l'assainissement)	36.000	
		Programme alimentaire à long terme	236.300	322.300
L.628	République Dominicaine	Protection maternelle et infantile		10.000
L.635	Saint-Christophe	Lutte contre le pian et la syphilis		3.600
L.625	Sainte-Lucie	Programme alimentaire à long terme		12.500
L.634	Saint-Vincent	Lutte contre le pian		8.200
L.678	Salvador	Conservation du lait		15.000[a]
L.624 et 674	Surinam	Vaccination par le BCG		11.400[a]
		TOTAL pour l'Amérique latine		1.445.285
		ASIE		
L.618	Afghanistan	Production de vaccins		22.000
L.630, L.614, L.674	Birmanie	Protection maternelle et infantile	176.700	
		Lutte contre le paludisme	220.000	
		Vaccination par le BCG	20.000[a]	416.700
L.603, L.656, L.650	Bornéo du Nord	Protection maternelle et infantile	18.700	
		Protection maternelle et infantile (y compris l'assainissement)	11.000	
		Lutte contre le paludisme	14.300	44.000
L.674	Cambodge	Vaccination par le BCG		8.425[a]
L.606 et Corr.2, L.659, L.674	Ceylan	Protection maternelle et infantile	126.500	
		Protection maternelle et infantile (assainissement)	82.500	
		Vaccination par le BCG	1.350[a]	210.350

matière de produits laitiers et ingénieurs) employé dans différents pays à l'exécution de projets bénéficiant de l'assistance du FISE que des bourses de perfectionnement attribuées aux membres du personnel local qui se verront confier des postes importants dans le cadre de ces projets.

92. Le Conseil d'administration a appris avec satisfaction que le Directeur général de la FAO comptait proposer à la Conférence de l'Organisation, qui aura lieu en novembre 1955, de prévoir des crédits permettant à la FAO d'assumer, à partir de 1956, les dépenses relatives à son personnel technique, dont le concours est indispensable à l'exécution des projets bénéficiant d'une assistance du FISE.

93. Le Conseil d'administration est heureux que les consultations qui ont eu lieu entre l'Administration et le Directeur général de la FAO et ses collaborateurs aient permis d'arriver à un accord au sujet du partage des responsabilités entre la FAO et le FISE (voir E/ICEF/L.678). La FAO continuera à fournir des conseils techniques en matière de nutrition ainsi que sur les questions d'agriculture et de diététique en rapport avec la conservation du lait, ainsi qu'avec la production d'aliments d'origine végétale pour les nourrissons et de farine de poisson; le FISE continuera à assurer la rémunération des ingénieurs auxquels il faudra faire appel pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des plans relatifs à la conservation des denrées alimentaires.

94. Il a été décidé en principe que la FAO fournirait les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux experts qui seront chargés de donner des conseils aux gouvernements concernant les projets à la réalisation desquels le FISE participe et qui intéressent à la fois la FAO et le FISE. Cependant, en 1955, la FAO ne sera pas en mesure de rémunérer tout le personnel requis pour l'exécution des programmes du FISE et la demande de remboursement approuvée par le Conseil d'administration qui figure dans le document E/ICEF/L.678 est considérée par les deux organisations comme une mesure provisoire ayant pour objet d'assurer, en 1955, la rétribution de tous les spécialistes effectivement employés, dans le cadre de l'assistance du FISE, à la mise en place d'un équipement laitier, et dont certains ont été rémunérés en 1954 sur le fonds de la FAO. En 1955, la FAO prendra à sa charge, dans toute la mesure du possible, les frais afférents à la rémunération de spécialistes des questions de production qui, sans travailler à la création des usines, s'occupent de la lutte contre les maladies du bétail, de l'alimentation du bétail, de la production de fourrage, etc. Le Conseil d'administration a noté que si la FAO n'est pas en mesure de supporter les frais afférents à la rémunération de certains de ces experts en 1955, il lui faudra peut-être considérer la question.

95. Il a également été convenu que la FAO continuerait à fournir, pour les enquêtes relatives à l'installation d'usines de conservation du lait, les spécialistes des questions de production laitière. Lorsque la FAO donnera son approbation technique pour un programme quelconque, elle approuvera chaque partie du programme séparément et communiquera une liste des experts requis pour l'exécution, en précisant si elle est en mesure de les rémunérer. Dans la négative elle indiquera si, à son avis, la mise en œuvre du programme du FISE doit être différée jusqu'à ce que l'on dispose des experts nécessaires.

96. Le Directeur général de la FAO a fait remarquer qu'au cours de l'année précédente, on a attaché une attention croissante aux incidences économiques générales des programmes entrepris conjointement par la FAO et le FISE et qu'il faudra à l'avenir continuer à le faire.

97. Le Conseil s'est félicité que le représentant de la FAO ait invité le Fonds à se faire représenter aux séances du Conseil et de la Conférence de cette organisation en 1955. Le représentant du Fonds sera désigné par le Président du Conseil d'administration, compte tenu des circonstances du moment.

AFFECTATIONS DE CREDITS ET APPROBATION DES PLANS D'EXECUTION

Etat récapitulatif

98. On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des affectations de crédits approuvées par le Conseil d'administration, y compris les frais de transport, le remboursement à l'OMS des dépenses relatives au personnel technique international (par. 87) et le remboursement à la FAO des dépenses afférentes au personnel technique international et aux bourses de perfectionnement (par. 91).

E/ICEF				*Affectations de crédits (Dollars)*
		AFRIQUE		
L.670	Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	Lutte contre le paludisme		815.000
L.649	Bassoutoland	Vaccination (diphtérie, coqueluche)		23.000
L.669	Côte-de-l'Or	Protection maternelle et infantile		28.600
L.619	Kénya, Tanganyika et Ouganda	Lutte contre le paludisme		26.400
L.651	Libéria	Lutte contre le paludisme et le pian		33.000
L.605, L.673, L.673	Nigéria	Protection maternelle et infantile	6.600	
		Conservation du lait	55.000	
		Programme alimentaire à long terme	17.000	78.600

Affectations de crédits (Dollars)

AFRIQUE (*suite*)

L.622 et Corr.1	Nyassaland	Protection maternelle et infantile		62.500
L.638	Rhodésie du Nord	Protection maternelle et infantile		39.500
L.632	Rhodésie du Sud	Lutte contre le paludisme		24.200
L.623	Tanganyika	Protection maternelle et infantile		58.300
		TOTAL pour l'Afrique		1.189.100

AMÉRIQUE LATINE

L.613	Antigua	Programme alimentaire à long terme		25.000
L.596 et Corr.1, L.617	Bolivie	Lutte contre le paludisme	22.000	
		Programme alimentaire à long terme	65.000	87.000
L.658, L.678	Brésil	Programme alimentaire à long terme	538.400	
		Conservation du lait	15.000[a]	553.400
L.595 et Corr.1, L.615	Chili	Production de pénicilline	16.500	
		Programme alimentaire à long terme	50.000	66.500
L.633, L.674	Colombie	Programme alimentaire à long terme	89.200	
		Vaccination par le BCG	3.735[a]	92.935
L.620	Equateur	Programme alimentaire à long terme		55.800
L.636	Grenade	Lutte contre le pian		5.800
L.682, L.664	Guatemala	Protection maternelle et infantile	17.600	
		Programme alimentaire à long terme	60.700	78.300
L.678	Honduras	Conservation du lait		19.000[a]
L.678	Mexique	Conservation du lait		9.000[a]
L.626	Montserrat	Programme alimentaire à long terme		5.400
L.631, L.641	Nicaragua	Protection maternelle et infantile (assainissement)	21.000	
		Programme alimentaire à long terme (laboratoire de nutrition)	3.300	24.300
L.652	Panama	Protection maternelle et infantile (assainissement)		20.000
L.674	Paraguay	Vaccination par le BCG		19.850[a]
L.674, L.644, L.637	Pérou	PMI (y compris l'assainissement) [Callejón de Huaylas]	50.000	
		Protection maternelle et infantile (y compris l'assainissement)	36.000	
		Programme alimentaire à long terme	236.300	322.300
L.628	République Dominicaine	Protection maternelle et infantile		10.000
L.635	Saint-Christophe	Lutte contre le pian et la syphilis		3.600
L.625	Sainte-Lucie	Programme alimentaire à long terme		12.500
L.634	Saint-Vincent	Lutte contre le pian		8.200
L.678	Salvador	Conservation du lait		15.000[a]
L.624 et 674	Surinam	Vaccination par le BCG		11.400[a]
		TOTAL pour l'Amérique latine		1.445.285

ASIE

L.618	Afghanistan	Production de vaccins		22.000
L.630, L.614, L.574	Birmanie	Protection maternelle et infantile	176.700	
		Lutte contre le paludisme	220.000	
		Vaccination par le BCG	20.000[a]	416.700
L.603, L.656, L.650	Bornéo du Nord	Protection maternelle et infantile	18.700	
		Protection maternelle et infantile (y compris l'assainissement)	11.000	
		Lutte contre le paludisme	14.300	44.000
L.674	Cambodge	Vaccination par le BCG		8.425[a]
L.606 et Corr.2, L.659, L.674	Ceylan	Protection maternelle et infantile	126.500	
		Protection maternelle et infantile (assainissement)	82.500	
		Vaccination par le BCG	1.350[a]	210.350

			Affectations de crédits (Dollars)	
		ASIE (*suite*)		
L.657 L.610 L.674	Chine (Formose)	Production de vaccins Programme alimentaire à long terme Lutte contre le trachome	13.200 125.000 4.000[a]	142.200
L.629 L.609 et Add.1 L.643 et 674 L.646 L.667 L.674 L.597 et 674 L.612	Inde	Protection maternelle et infantile (ensemble du pays) Protection maternelle et infantile (ensemble du pays) Protection maternelle et infantile (Bombay) Protection maternelle et infantile (Madhya-Pradesh) Protection maternelle et infantile (Mysore) Protection maternelle et infantile Vaccination par le BCG Programme alimentaire à long terme	119.900 114.000 240.260[b] 127.600 185.900 74.790[a] 191.700[c] 150.000	1.204.150
L.639 et Add.1 L.663 L.598 et 674	Indonésie	Protection maternelle et infantile Lutte contre le pian Vaccination par le BCG	254.700 283.800 109.080[d]	547.580
L.616	Japon	Programme alimentaire à long terme		62.500
L.621	Nouvelle-Guinée néerlandaise[e]	Lutte contre le pian		22.000
L.627 L.674 L.602 et Corr.1 L.599 et 674 L.677	Pakistan	Protection maternelle et infantile Protection maternelle et infantile (hôpital pour enfants) Lutte contre le paludisme Vaccination par le BCG Production d'antibiotiques	15.000 27.300[a] 211.200 61.400[f] 577.000	891.900
L.600 et 674 L.668 L.607 L.607	Philippines	Vaccination par le BCG Lutte contre la lèpre Programme alimentaire à long terme Protection maternelle et infantile	32.300[g] 8.800 70.000 35.200	146.300
L.608 et Corr.1	Sarawak	Protection maternelle et infantile		4.000
L.672 L.608 et Corr.1	Singapour	Protection maternelle et infantile Protection maternelle et infantile	22.000 3.500	25.500
L.601 et 674	Thaïlande	Vaccination par le BCG		35.290[h]
L.674 L.674	Viet-Nam	Protection maternelle et infantile Vaccination par le BCG	23.641[a] 8.429[a]	32.070
L.674	Région de l'Asie du Sud-Est	BCG — équipe d'enquêteurs	30.000[a]	
	Région du Pacifique occidental	BCG — équipe d'enquêteurs	14.945[a]	44.945
		TOTAL pour l'Asie		3.959.910
		EUROPE		
L.679	Autriche	Protection maternelle et infantile (enfants déficients)		25.000[m]
L.642	Espagne	Protection maternelle et infantile (soins aux prématurés et lutte contre la syphilis) Lutte contre le trachome	70.400 19.600	90.000
L.666	Finlande	Conservation du lait		247.500
L.678	Grèce	Conservation du lait		6.000[n]
L.676 L.678	Yougoslavie	Protection maternelle et infantile Conservation du lait	115.000 20.000[n]	135.000
		TOTAL pour l'Europe		503.500

			Affectations de crédits (Dollars)	
		MÉDITERRANÉE ORIENTALE		
L.678	Egypte	Conservation du lait		6.000[i]
L.660 et 674	Ethiopie	Vaccination par le BCG		31.500[j]
L.640 et 674, L.674, L.674, L.678	Irak	Lutte contre le paludisme	91.700[k]	
		Protection maternelle et infantile	48.200[a]	
		Vaccination par le BCG	5.300[a]	
		Conservation du lait	15.000[i]	160.200
L.674, L.678	Iran	Vaccination par le BCG	20.000[a]	
		Conservation du lait	15.000[i]	35.000
L.674	Jordanie	Vaccination par le BCG		17.500[a]
L.611, L.674	Libye	Programme d'alimentation à long terme	127.300	
		Vaccination par le BCG	15.800[a]	143.100
L.674	Soudan	Vaccination par le BCG		14.940[a]
L.653, L.674	Syrie	Lutte contre le paludisme	143.000	
		Protection maternelle et infantile	14.200[a]	157.200
L.671 et 678	Turquie	Conservation du lait		138.000[i]
L.674	Région de la Méditerranée orientale	BCG — équipe d'enquêteurs		30.000[a]
		TOTAL pour la Méditerranée orientale		733.440
		PROGRAMMES INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS		
L.648	Centre international de l'enfance			285.000
		TOTAL pour les programmes à long terme		8.116.235
		SITUATIONS EXTRAORDINAIRES		
Asie				
L.604	Corée	Secours alimentaires		662.500
L.612, L.662	Inde	Secours alimentaires	356.300	
		Produits pharmaceutiques	25.000	381.300
L.687	Pakistan	Secours alimentaires		25.000
L.665	Viet-Nam	Lait, tissus, savon		122.600[m]
				1.191.400
Méditerranée orientale				
L.647	Jordanie	Secours alimentaires		441.300
		TOTAL pour les situations extraordinaires		1.632.700
		TOTAL GÉNÉRAL		9.748.935

[a] Pour le personnel technique international de l'OMS.
[b] Y compris 26.660 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[c] Y compris 30.000 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[d] Y compris 19.980 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[e] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question dans les documents du FISE du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.
[f] Y compris 28.900 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[g] Y compris 5.500 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[h] Y compris 17.690 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[i] Pour le personnel technique international et les bourses de perfectionnement de la FAO.
[j] Y compris 26.200 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[k] Y compris 18.700 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.
[l] Y compris 12.000 dollars à rembourser à la FAO pour les services de son personnel technique international.
[m] L'approbation du plan d'exécution n'implique pas l'ouverture de nouveaux crédits.
[n] Pour le personnel technique international de la FAO.
[o] Y compris 3.900 dollars à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique international.

Afrique

Bassoutoland*

99. *Immunisation contre les maladies infantiles, 23.000 dollars (L.649)*, pour l'acquisition de vaccins, de matériel et de moyens de transport destinés à une campagne de lutte contre la diphtérie et la coqueluche. Quatre-vingt-dix mille enfants de moins de 6 ans seront vaccinés contre ces deux maladies; de plus, 90.000 enfants d'âge scolaire seront immunisés contre la diphtérie dans les écoles. Pour l'ensemble de la campagne, le gouvernement dépensera, au titre de la contrepartie, 25.200 dollars pour le versement de traitements et d'indemnités, le transport et l'achat de fournitures locales pendant une période de 20 mois.

Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo

100. *Lutte contre le paludisme, 815.000 dollars (L.670)*, pour l'acquisition d'insecticides, de pulvérisateurs et de moyens de transport destinés à l'extension et à la continuation, jusqu'en 1956, de la campagne antipaludique pour laquelle le Conseil d'administration a approuvé une première aide en septembre 1952. En 1954, les opérations de pulvérisation ont protégé 1 million de personnes; si le Conseil d'administration approuve l'aide supplémentaire demandée, ce chiffre sera porté à 1.500.000 en 1956. Le plan d'exécution élargi comprendra:

a) La continuation du projet témoin et l'extension de la campagne intensive au Cameroun en 1955 et en 1956;

b) L'organisation au Sénégal d'une campagne intensive qui doit durer jusqu'à la fin de 1955;

c) La continuation d'un projet témoin en Haute-Volta jusqu'à la fin de 1955; et

d) La continuation et l'extension de campagnes intensives au Dahomey et au Togo en 1955 et en 1956.

Le Conseil d'administration a noté que pour l'exécution du projet entrepris au Cameroun il faudra de trois à cinq ans de plus que le temps sur lequel porte la nouvelle affectation de crédits; il a donné son approbation de principe pour l'ensemble du projet. Les dépenses que le gouvernement devra engager pour la continuation, en 1955 et en 1956, de l'ensemble du programme entrepris dans ces territoires, sont évaluées à 1.346.000 dollars.

Côte-de-l'Or*

101. *Protection maternelle et infantile, 28.600 dollars (L.669)*, pour l'acquisition de matériel destiné à 15 centres sanitaires ruraux; de 50 tonnes de lait en poudre à distribuer par l'intermédiaire de ces centres; de matériel de formation pour 4 écoles de sages-femmes et 6 écoles de soins infirmiers, et de trousses d'obstétrique destinées à 120 élèves diplômées. Le gouvernement prendra à sa charge toutes les dépenses de capital relatives aux écoles de formation, ainsi que les traitements du personnel, les autres dépenses d'exécution et les indemnités versées aux élèves. La contrepartie du gouvernement est évaluée à 151.200 dollars pour les dépenses annuelles renouvelables. Le gouvernement s'engage en outre à employer toutes les élèves qui auront réussi à l'examen final.

* Première aide du FISE à ce pays.

Kénya, Tanganyika et Ouganda

102. *Projet témoin de lutte contre le paludisme, 26.400 dollars (L.619)*, pour l'acquisition de quantités supplémentaires d'insecticides et de matériel pour les opérations locales, en vue d'achever le projet témoin quinquennal de lutte contre le paludisme entrepris en Afrique-Orientale britannique. Le Conseil d'administration a approuvé en septembre 1953 (E/ICEF/R.508), une première aide pour ce projet qui est mis en œuvre sous les auspices de l'East Africa High Commission (Haute Commission pour l'Afrique orientale). Celle-ci compte achever en avril 1955 le recensement des cases et la reconnaissance des zones sur lesquelles porteront les pulvérisations, si bien que les premières opérations pourront commencer en mai 1955. L'East Africa Malaria Institute (Institut antipaludique de l'Afrique orientale) sert de centre de formation pour toutes les catégories de personnel qui participent à la lutte contre le paludisme; ses services sont actuellement agrandis et améliorés. Les pulvérisations seront effectuées par 6 équipes et répétées tous les ans jusqu'en 1958. Elles protégeront environ 12.000 habitations et intéresseront 54.000 personnes; le coût de cette protection par habitant est évalué à 0,30 dollar par an, le gouvernement et le FISE assumant chacun la moitié des dépenses. On estime que le gouvernement consacrera 124.300 dollars à ce projet, sur une période de trois ans.

Libéria

103. *Lutte contre le paludisme et le pian, 33.000 dollars (L.651)*, pour l'acquisition d'insecticides, de pulvérisateurs, de moyens de transport et de matériel de laboratoire supplémentaire, en vue de continuer en 1955 la campagne de lutte contre le pian et le paludisme pour laquelle le FISE a déjà fourni une aide en 1953 et en 1954. Environ 56.000 personnes ont été protégées contre le paludisme au cours des deux premières années de cette campagne; ce chiffre doit être porté à 75.000 en 1955. En ce qui concerne le pian, 23.000 personnes ont été examinées et 19.700 sujets ont été traités jusqu'à la fin de mai 1954; ces chiffres doivent être augmentés en 1955. En 1952-1953, le gouvernement a dépensé 137.250 dollars en biens d'équipement et a pris à sa charge les dépenses d'exécution, qui se sont élevées à 204.600 dollars. Pour 1954, il a inscrit à son budget un crédit de 86.000 dollars au titre de la campagne.

Nigéria

104. *Protection maternelle et infantile†, 6.600 dollars (L.605)*, pour l'acquisition de 500 trousses d'obstétrique, destinées au programme prévu pour le développement dans le Territoire des services de protection maternelle et infantile, et pour la formation professionnelle dans ce domaine. Ce projet a pour objectif d'encourager la pratique des accouchements au foyer des parturientes par l'organisation de soins à domicile, particulièrement dans les régions rurales, et d'encourager la formation d'infirmières visiteuses et d'infirmières des collectivités en vue de dispenser des soins à domicile dans les districts ruraux et urbains. Les trousses d'obstétrique fournies par le FISE seront distribuées au personnel qualifié en 1954 et en 1955. Le gouvernement assurera la formation des sages-femmes au rythme

† Première aide du FISE pour ce projet.

actuel et organisera à leur intention des cours de perfectionnement. En outre, il développera les services de protection maternelle et infantile et construira de nouveaux centres sanitaires ruraux dans la région nord.

105. *Conservation du lait et alimentation des enfants**[4], *72.000 dollars* (*L.673*), pour installer à Vom, dans la région nord de la Nigéria, une usine de déshydratation du lait d'une capacité annuelle de 140 tonnes de lait en poudre. On estime que de 7.000 à 10.000 enfants recevront ce lait à titre gratuit par l'intermédiaire des centres de consultation pour les nourrissons, des centres sanitaires, des dispensaires, des hôpitaux, etc. Afin de commencer les distributions de lait avant la mise en service de l'usine (mars 1956), le FISE fournira 400.000 livres de lait en poudre. Le gouvernement dépensera environ 28.000 dollars pour agrandir les locaux actuels de la laiterie de Vom. De plus, il prendra à sa charge toutes les dépenses d'exécution et achètera les produits laitiers en poudre fabriqués par l'usine pour les distribuer gratuitement; on estime que ces dépenses s'élèveront à 175.000 dollars pour une période de cinq ans.

Rhodésie du Nord*

106. *Protection maternelle et infantile, 39.500 dollars* (*L.638*), pour l'équipement de 20 nouveaux centres de protection maternelle et infantile et pour l'acquisition d'aliments d'appoint qui seront distribués par l'intermédiaire de ces centres; le FISE fournira également des bicyclettes et des trousses d'obstétrique pour les accouchements à domicile, ainsi que du matériel de formation pour les écoles d'infirmières, de sages-femmes et de personnel sanitaire auxiliaire. Les crédits que le gouvernement s'est engagé à consacrer à la création des nouveaux centres, aux cours de formation, aux bourses de formation, etc., institués avec l'aide du FISE, sont évalués à 50.400 dollars pour les dépenses d'équipement et à 60.480 dollars pour les dépenses annuelles renouvelables.

Nyassaland*

107. *Protection maternelle et infantile, 62.500 dollars* (*L.622*), pour l'acquisition de matériel et de fournitures en vue de la création de 16 nouveaux centres sanitaires ruraux. Le FISE fournira le matériel de base pour les nouveaux centres, ainsi que des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint, du matériel de formation, des trousses d'obstétrique, des bicyclettes et d'autres moyens de transport pour les groupes mobiles chargés de l'assainissement et pour la surveillance de l'action sanitaire rurale. Les centres sanitaires se composent d'un dispensaire, d'une maternité et d'une maison de repos pour les malades qui sont retenus au centre par leur traitement. Le gouvernement se propose de transformer tous les dispensaires ruraux en centres sanitaires d'un modèle uniforme. Il compte consacrer, au titre de la contrepartie, 52.000 dollars pour les dépenses d'équipement et 178.000 dollars pour l'entretien des véhicules et pour l'extension du programme de formation professionnelle et des services d'accouchements à domicile.

[4] Première aide fournie à l'Afrique au titre de la conservation du lait.

* Première aide du FISE à ce pays.

Rhodésie du Sud*

108. *Lutte contre le paludisme, 24.200 dollars* (*L.632*), pour l'acquisition de véhicules destinés à une campagne antipaludique que le gouvernement a commencée en 1949 en liaison avec une campagne contre la bilharziose. Cette action à double fin permet d'employer les équipes spécialisées pendant toute l'année, en les affectant à la lutte antipaludique pendant la saison des pluies et à la lutte contre la bilharziose pendant la saison sèche. Le gouvernement fournit des insecticides, du matériel pour les opérations locales et du personnel, et satisfait aux autres besoins de la campagne. Les dépenses qu'il a consacrées aux campagnes conjuguées de lutte contre le paludisme et la bilharziose se sont élevées à environ 70.800 dollars en 1952-1953 et à environ 82.300 dollars en 1953-1954, le coût par personne protégée étant de 0,18 dollar pour la première période et de 0,13 dollar pour la deuxième. Lorsqu'il recevra les véhicules du FISE, le gouvernement étendra son action à 12 nouvelles réserves au cours des trois années suivantes; il a pris à ce sujet des engagements supplémentaires évalués à 42.000 dollars. Quatre-vingt-dix mille habitants seront ainsi protégés, ce qui portera à 500.000 le nombre total des bénéficiaires de la campagne du gouvernement.

Tanganyika

109. *Protection maternelle et infantile*†, *58.300 dollars* (*L.623*), pour l'acquisition de matériel destiné aux centres de protection maternelle et infantile, aux écoles de formation professionnelle, aux hôpitaux et à l'action sanitaire rurale, ainsi que pour l'achat de trousses d'obstétrique, de moyens de transport, de produits pharmaceutiques et d'aliments d'appoint destinés aux centres. L'hôpital de district de Tabora sera agrandi, les dépenses devant s'élever à 56.000 dollars; il comprendra une nouvelle maternité de 40 lits et une école de sages-femmes. Le FISE procurera le matériel nécessaire à la maternité et à l'école. Il fournira également une aide à la nouvelle maternité de 26 lits que l'on construit actuellement auprès de l'hôpital des missions situé à Mineki, qui assure la formation d'assistants sanitaires ruraux et d'infirmiers. Le gouvernement consacrera 78.000 dollars à l'installation d'un nouveau centre de consultations et de formation en matière de protection infantile, et environ 102.500 dollars aux dépenses d'exécution et aux bourses de formation professionnelle.

Asie

Afghanistan

110. *Production de vaccins*†, *22.000 dollars* (*L.618*), pour l'achat de matériel de laboratoire, de produits chimiques et de verrerie, en vue d'améliorer et de développer la production de vaccins permettant de lutter contre le choléra, la rage, la variole et la typhoïde. Les vaccins continueront d'être préparés par l'Institut universitaire de bactériologie et d'hygiène de Kaboul; le gouvernement y procède à la modernisation des locaux et recrutera du personnel supplémentaire. La production de vaccins commencera en septembre 1955. De nouvelles et plus vastes campagnes de vaccination commenceront

† Première aide du FISE pour ce projet.

en avril 1956, et l'on s'attachera plus particulièrement à assurer l'immunisation des enfants d'âge scolaire et préscolaire. Les dépenses du gouvernement — modernisation des locaux, personnel supplémentaire, fournitures achetées sur place et distribution gratuite de vaccins — s'élèveront approximativement à 32.350 dollars.

Birmanie

111. *Protection maternelle et infantile, 176.700 dollars (L.630)*, pour l'achat de fournitures, de matériel et de véhicules, qui permettront de poursuivre pendant l'année 1955 le programme de protection maternelle et infantile (services et formation professionnelle) pour lequel le Conseil d'administration a affecté un premier crédit en novembre 1950. Le gouvernement se propose d'ouvrir 800 centres sanitaires ruraux et d'intégrer les services de protection maternelle et infantile dans le programme sanitaire général destiné à la population rurale. Le FISE a déjà alloué du matériel pour 340 de ces centres et en fournira maintenant pour 80 autres, de façon que les 420 centres soient tous équipés pour la fin de 1955. Trois cent trente-cinq centres recevront en 1955 des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint procurés par le FISE, qui en a déjà fourni à 150 centres, ce qui a eu pour effet d'en accroître la fréquentation. La nouvelle affectation de crédits permettra également de distribuer du lait écrémé à 55.000 écoliers désignés à cette fin. Du savon et des capsules d'huile de poisson seront également fournis en quantités suffisantes pour durer jusqu'à la fin de 1955, et le FISE procurera 370 autres trousses d'obstétrique pour des sages-femmes qui travaillent dans les centres sanitaires ruraux. Le matériel qu'il fournira pour les écoles de formation professionnelle et les indemnités qu'il versera aux élèves sages-femmes et infirmières visiteuses pour leur subsistance et leurs frais de voyage, aideront le gouvernement à développer son programme de formation. Les dépenses qu'il engagera pour le développement du programme sont évaluées à 96.600 dollars — personnel et entretien des nouveaux centres, frais de voyage de 20 infirmières et frais de transport et de distribution des fournitures — ce qui porte à 1.960.398 dollars la contribution du gouvernement pour l'ensemble du programme de protection maternelle et infantile, contre 892.000 dollars, montant des allocations du FISE (frais de transport compris).

112. *Campagne antipaludique, 220.000 dollars (L.614)*, pour l'achat de DDT, de pulvérisateurs et des véhicules nécessaires pour la continuation, en 1956, de la campagne antipaludique pour la réalisation de laquelle le FISE a déjà approuvé des crédits. Le FISE remboursera aussi à l'OMS les sommes qu'elle engagera en 1955, au titre de cette campagne, pour fournir les services d'un médecin et d'une infirmière. L'affectation de crédits la plus récente a été approuvée en mars 1954 (E/ICEF/L.531). Les demandes de DDT pour 1956 sont évaluées à 620 tonnes de DDT mouillable à 75 pour 100; le gouvernement et le FISE en fourniront chacun la moitié. Les pulvérisations effectuées en 1954 protégeront 2.700.000 personnes, et la campagne sera étendue de façon à protéger 4.800.000 personnes en 1955 et 6.200.000 en 1956. Les engagements du gouvernement pour ce projet sont évalués, pour l'exercice financier 1954-1955, à 582.000 dollars, la moitié de ce montant étant destinée à l'achat de DDT et de pulvérisateurs et le reste devant couvrir les dépenses locales. Le gouvernement inscrira des crédits analogues à son budget de 1956 afin de pouvoir acheter autant de DDT et de pulvérisateurs que le FISE en procurera, et de fournir tous les véhicules supplémentaires nécessaires.

113. *Vaccination par le BCG, 20.000 dollars (L.674)*, pour continuer à rembourser à l'OMS les dépenses qu'elle engagera, en 1955, au titre du personnel international affecté au programme de vaccination par le BCG. Les services d'un médecin et d'une infirmière doivent être fournis pendant douze mois.

Cambodge

114. *Vaccination par le BCG, 8.425 dollars (L.674)*, pour rembourser à l'OMS les frais qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin et de 2 infirmières qui seront affectés à cette campagne pendant quatre mois.

Ceylan

115. *Protection maternelle et infantile, 126.500 dollars (L.606)*, pour continuer d'aider le développement des services sanitaires ruraux, y compris l'éducation sanitaire, les soins dentaires, la formation de sages-femmes et d'infirmières et l'amélioration des services sanitaires généraux de protection maternelle et infantile. Le FISE fournira du matériel pour 61 centres, des produits pharmaceutiques pour 100 centres, du matériel d'enseignement pour la formation d'instituteurs en matière d'hygiène scolaire, des trousses d'obstétrique, du matériel de transport, du matériel de diagnostic pour 32 hôpitaux ruraux et du matériel pour une salle de pédiatrie. Le gouvernement engagera de nouvelles dépenses, s'élevant à près de 500.000 dollars, pour la construction de maternités, d'un hôpital rural et d'une nouvelle école dentaire; il ouvrira également un crédit de 77.000 dollars pour couvrir les dépenses ordinaires annuelles: personnel, frais de voyage, indemnités de subsistance et dépenses connexes de réorganisation.

116. *Assainissement†, 82.500 dollars (L.659)*, pour améliorer le système d'alimentation en eau et d'évacuation des excreta dans les régions rurales. Le FISE fournira à Ceylan, pendant les deux premières années, le matériel nécessaire à l'exécution d'un projet témoin, notamment du matériel de forage, des pompes, des conduites et du matériel de transport. Ce projet témoin, qui sera mis en œuvre dans la région de Kurunegala, s'étendra sur une période de trois ans; on s'en inspirera ensuite pour la mise en œuvre de programmes d'assainissement analogues dans l'ensemble de l'île. On compte qu'à la fin de la deuxième année d'exécution du projet, 55.000 personnes disposeront d'eau potable et de lieux d'aisances hygiéniques. Leur nombre sera porté à 100.000 à la fin de la troisième année. On estime que l'achat des fournitures et du matériel nécessaire à l'exécution du programme, et le paiement de la main-d'œuvre, entraîneront pour le gouvernement une dépense de l'ordre de 8.000 dollars pour la première année, de 91.000 dollars pour la deuxième et de 100.000 dollars pour la troisième. En outre, le gouvernement prendra à sa charge les frais d'administration du programme, les frais généraux, les loyers, l'entretien des véhicules et l'achat du carburant.

117. *Vaccination par le BCG, 1.350 dollars (L.674)*, pour continuer à rembourser à l'OMS les dépenses

† Première aide du FISE pour ce projet.

qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'une infirmière qui sera affectée à cette campagne pendant quarante jours.

Chine

118. *Programme alimentaire à long terme à Formose, 125.000 dollars* (*L.610 et L.688*), pour la fourniture de 5 millions de livres de lait écrémé en poudre qui permettront de prolonger un programme d'alimentation des enfants pour lequel le Conseil d'administration a déjà approuvé une affectation de crédits en février 1951. Au cours des années 1952 et 1953, environ 35.000 enfants et mères ont reçu chaque jour une ration de lait fourni par le FISE. Des capsules d'huile de foie de poisson, allouées par le FISE en octobre 1952 et en septembre 1953, ont été distribuées à 17.000 enfants et mères, de 1953 à 1955, dans les régions où la déficience alimentaire était particulièrement aiguë. La nouvelle affectation de crédits permettra de procurer du lait à 120.000 personnes pendant deux ans; les distributions se feront par l'intermédiaire de 300 écoles choisies dans les régions à revenu faible et des centres sociaux des régions de mines et de salines qui sont parmi les plus pauvres. Le gouvernement continuera de fournir des ustensiles, des produits alimentaires, du sucre, des locaux pour l'entreposage des produits et des moyens de transport; ces dépenses s'élèveront à 240.000 dollars environ pour la période de deux ans.

119. *Production de vaccins à Formose, 13.200 dollars* (*L.657*), pour l'envoi de matériel et de fournitures supplémentaires en vue de développer la production de vaccins, pour laquelle le Conseil d'administration a déjà approuvé un crédit en 1952. On a déjà commencé à produire du vaccin triple (diphtérie-coqueluche-tétanos) et lorsque la capacité de production sera augmentée, le gouvernement lancera une campagne intensive d'immunisation dont l'objectif sera de protéger 200.000 enfants en bas âge avant le 1er juillet 1955 et de porter ce chiffre à 320.000 l'année suivante. Outre ses engagements au titre du plan d'exécution de ce projet, le gouvernement prendra à sa charge toutes les dépenses locales d'installation et d'entretien du matériel supplémentaire.

120. *Lutte contre le trachome à Formose, 4.000 dollars* (*L.674*), pour continuer de rembourser à l'OMS les dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un expert en matière de lutte contre le trachome qui sera affecté à la campagne pendant trois mois.

Inde

121. *Protection maternelle et infantile* (*pour l'ensemble du pays*), *114.000 dollars* (*L.609 et Add.1*), pour la fourniture de matériel d'enseignement et de démonstration à cinquante autres écoles et hôpitaux assurant la formation professionnelle d'infirmières et de sages-femmes, et pour le versement d'indemnités de voyage et de subsistance aux membres du personnel de direction (médecins et infirmières) qui feront des stages de perfectionnement. Le FISE a déjà fourni du matériel à 150 écoles et hôpitaux. Pour satisfaire les besoins en personnel infirmier, le gouvernement a élaboré un programme national, portant sur une période de 25 ans, dans le cadre duquel sont prévues une extension importante des services de formation, la création de postes à l'intention du personnel diplômé et, afin d'attirer des éléments compétents, la revalorisation de la profession d'infirmière à laquelle devront s'attacher des avantages propres à la faire considérer comme une carrière intéressante. On se propose de former dans les trente mois suivants 300 sages-femmes auxiliaires et 400 infirmières-sages-femmes auxiliaires. Les fonds versés par le FISE au titre des indemnités pour la formation du personnel indien seront répartis comme suit: *a*) 10 bourses de perfectionnement en matière d'hygiène maternelle et infantile qui seront attribuées à des médecins; *b*) 24 bourses de perfectionnement en matière de services publics de soins infirmiers, qui seront attribuées à des infirmières; *c*) 80 indemnités pour des stages de perfectionnement d'un mois, à l'intention d'infirmières et de sages-femmes, dans le cadre des programmes d'hygiène maternelle et infantile mis en œuvre avec l'assistance du FISE et le concours de l'OMS. Les médecins et les infirmières de la santé publique suivront des cours pendant un an à l'Institut d'hygiène de Calcutta.

122. *Protection maternelle et infantile* (*pour l'ensemble du pays*), *119.900 dollars* (*L.629*), pour l'achat de matériel de base, de produits pharmaceutiques et d'aliments d'appoint destinés à 200 nouveaux centres, de trousses d'obstétrique pour 200 sages-femmes, de matériel de formation pour 100 centres, et de 200 bicyclettes. Le gouvernement créera 100 nouveaux "groupes" de protection maternelle et infantile, dont chacun comprendra un centre principal et un centre auxiliaire et desservira une population de 60.000 habitants. Le FISE a déjà fourni du matériel pour 1.293 des 1.650 centres qui fonctionnent actuellement dans l'Inde, ainsi que des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint pour 600 d'entre eux. Les dépenses incombant aux pouvoirs publics pour la création des 100 nouveaux groupes et leur entretien pendant les deux premières années sont évaluées à 724.000 dollars, dont le gouvernement central fournira environ les deux tiers, le reste étant à la charge des gouvernements des Etats. Après les deux premières années, les gouvernements des Etats prendront à leur charge la totalité des dépenses ordinaires pour tous les groupes, soit 360.000 dollars environ par an.

123. *Protection maternelle et infantile* (*Bombay*), *240.260 dollars* (*L.643 et L.674*), pour aider l'Etat de Bombay à développer en 1955 et en 1956 la protection maternelle et infantile (services et formation professionnelle) et lui fournir à cet effet du matériel et des produits pharmaceutiques pour 128 groupes sanitaires primaires et centres d'hygiène maternelle et infantile. Le FISE procurera aussi des moyens de transport, du matériel d'éducation sanitaire, de formation et d'enseignement, ainsi que des fonds pour le versement d'indemnités de subsistance et l'octroi de trousses aux infirmières et aux sages-femmes. Une partie des crédits affectés à ce projet, soit 26.660 dollars, servira à rembourser l'OMS des dépenses qu'elle aura engagées en 1955, pour fournir, en vue de la réalisation de ce projet, les services d'un spécialiste de l'hygiène maternelle et infantile et de 2 infirmières monitrices. Un bureau d'hygiène maternelle et infantile sera créé à la Direction de la santé publique; 71 dispensaires seront transformés en groupes sanitaires primaires; 50 nouveaux centres de protection maternelle et infantile seront créés; le niveau de la formation professionnelle des infirmières et des sages-femmes sera amélioré et les facilités développées. Les dépenses qui incomberont au gouvernement pour le développement du programme de PMI sont évaluées à 63.315 dollars pour les dépenses de capital et à 204.624

période de deux années.

124. *Protection maternelle et infantile (Madhya-Pradesh), 127.600 dollars (L.646)*, pour l'exécution d'un projet de deux ans (1955-1956). Le FISE fournira du matériel d'enseignement et de formation ainsi que des produits pharmaceutiques pour 126 centres ruraux; 839 trousses d'obstétrique; du matériel d'enseignement pour 23 écoles d'infirmières et de sages-femmes, ainsi que des moyens de transport. L'Etat de Madhya-Pradesh créera 20 nouveaux centres de protection maternelle et infantile et 3 dispensaires ruraux; il développera son programme de formation de médecins, d'infirmières, de sages-femmes et d'inspecteurs sanitaires; il formera le personnel nécessaire pour le service national de vulgarisation, les programmes d'aménagement des collectivités et les centres de protection sociale des tribus. Les dépenses qui lui incomberont au titre de ce développement s'élèveront approximativement à 200.000 dollars pour les dépenses de capital et à 306.000 dollars pour les dépenses renouvelables portant sur une période de deux ans.

125. *Protection maternelle et infantile, 185.900 dollars (L.667)*, pour aider l'Etat de Mysore à développer son programme de protection maternelle et infantile, en lui fournissant du matériel pour 129 centres sanitaires primaires, des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint pour 120 centres, du matériel d'enseignement et de démonstration pour 5 centres devant former des infirmières, des sages-femmes et des inspecteurs sanitaires. Au cours d'une période de trois ans, le gouvernement ouvrira un crédit de 187.000 dollars pour les dépenses de capital et un crédit de 1.623.000 dollars pour les dépenses renouvelables, en vue d'accroître le nombre des centres sanitaires existants et de les améliorer, de développer l'équipement hospitalier et les moyens de formation, d'assurer pour les stagiaires le logement et le versement d'indemnités, enfin, de financer l'entreposage et la distribution des fournitures livrées par le FISE pour ce projet.

126. *Protection maternelle et infantile (programmes intéressant divers Etats), 74.790 dollars (L.674)*, pour rembourser à l'OMS les dépenses que cette organisation engagera, en 1955, au titre du personnel international qui sera affecté pendant douze mois aux programmes de protection maternelle et infantile de divers Etats de l'Inde; ce personnel comprendra:

		Dollars
Haïderabad	Une infirmière de la santé publique, une infirmière pédiatre, une sage-femme monitrice et une infirmière monitrice	31.320
Bihar	Une infirmière de la santé publique, une infirmière pédiatre, une sage-femme monitrice et une infirmière monitrice	24.840
Uttar-Pradesh	Une infirmière de la santé publique sage-femme et une infirmière de la santé publique	12.420
Travancore-Cochin	Une infirmière de la santé pulique	6.210
		74.709

127. *Vaccination par le BCG, 191.700 dollars (L.597 et L.674)*, pour l'achat de trousses de vaccination, de matériel de laboratoire, de fournitures fongibles, de véhicules et de pièces détachées qui permettront de pour-BCG, entreprise en 1949 sous les auspices de la Campagne internationale contre la tuberculose. Sur cette somme, 30.000 dollars sont destinés au remboursement à l'OMS des dépenses que cette organisation engagera, en 1955, pour fournir les services d'un conseiller principal, d'un médecin et de 2 infirmières spécialistes de la vaccination par le BCG, qui seront affectés à ce programme.

De 1949 à 1953, la réaction tuberculinique a été pratiquée sur plus de 25.500.000 personnes, et la vaccination par le BCG sur 8 millions. A la fin de 1954, ces chiffres s'élevaient à 42 millions pour la réaction tuberculinique et à 13.500.000 pour la vaccination. Grâce à l'utilisation économique des fournitures et à la meilleure organisation de la campagne, chaque réaction ne coûte plus au Gouvernement de l'Inde qu'un quart de ce qu'elle lui coûtait la première année. Le Gouvernement de l'Inde compte dépenser 640.000 dollars par année au cours de 1955 et de 1956. Dans son plan quinquennal, l'Inde a donné une haute priorité à la poursuite de la campagne de vaccination, qui sera étendue à tous les Etats de l'Union indienne.

128. *Programme alimentaire à long terme, 150.000 dollars (L.612 et L.688)*, pour l'achat de 6 millions de livres de lait écrémé en poudre, qui sera distribué pendant une année scolaire à 250.000 enfants, à raison d'une ration par jour. Le FISE a déjà fourni à l'Inde, en 1950-1951, 8.800.000 livres de lait écrémé en poudre qui ont été distribuées à 505.000 enfants par l'intermédiaire des écoles, des centres de puériculture et de protection maternelle et infantile, des orphelinats et autres institutions de protection de l'enfance. En septembre 1953, le Conseil d'administration a alloué des crédits pour l'achat d'un supplément de 6.400.000 livres de lait en poudre qui a été distribué par les écoles, les hôpitaux, les institutions de protection de l'enfance et les centres de protection maternelle et infantile. En juin 1954, les rapports indiquaient que le chiffre quotidien des bénéficiaires était de 67.000, dans 13 Etats. L'objectif visé pour 1954 et 1955 est de 130.000 mères et enfants, dans 26 Etats. Le nouveau crédit permettra d'étendre ce programme à 250.000 enfants de plus, pendant une année scolaire. Le gouvernement se chargera de toutes les dépenses de manutention, de transport, d'entreposage et de distribution; il continuera en outre à appliquer les mesures qu'il a prises pour secourir la population des zones de disette.

INDONÉSIE

129. *Protection maternelle et infantile, 254.700 dollars (L.639 et Add.1)*, pour aider le gouvernement à continuer de développer les services de protection maternelle et infantile et la formation du personnel nécessaire à l'exécution de ce programme. Le FISE fournira du matériel, des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint pour 225 nouveaux centres ainsi que du matériel d'enseignement et de formation professionnelle pour 22 écoles d'infirmières ou de sages-femmes; il prendra en charge les frais de voyage et d'indemnités journalières du personnel chargé de la surveillance des activités; il procurera en outre 2.600 trousses d'obstétrique et des moyens de transport. Le savon, l'huile de foie de poisson, les produits pharmaceutiques et les aliments d'appoint seront distribués par l'intermédiaire d'un millier de centres à partir de la mi-juin 1955 jusqu'à la fin de 1956. Le gouvernement compte dépenser, pendant

les années 1955 et 1956, environ 2 millions de dollars pour assurer le fonctionnement des 950 centres de protection maternelle et infantile existants et pour assurer chaque année la formation professionnelle de 1.600 infirmières et sages-femmes, de 40 infirmières-sages-femmes, de 100 infirmières visiteuses et de 60 sages-femmes auxiliaires. On prévoit en outre que le gouvernement devra engager une dépense supplémentaire de 550.000 dollars pour la création de 100 nouveaux centres de protection maternelle et infantile, d'un hôpital de pédiatrie et d'une maternité; pour la construction de maisons d'étudiants, l'entretien des moyens de transport fournis par le FISE et le paiement de tous les frais locaux de manutention et de distribution.

130. *Lutte contre le pian, 283.000 dollars (L.663)*, pour l'achat d'une quantité supplémentaire de pénicilline, de matériel pour les opérations locales et de moyens de transport, qui permettront de poursuivre et d'étendre jusqu'à la fin de 1956 un programme de lutte contre le pian pour la réalisation duquel le FISE prête son assistance depuis 1950. Le gouvernement a fixé un objectif de 7 millions d'examens en 1954 et de 5.500.000 chaque année par la suite. Dans les régions sur lesquelles a déjà porté la campagne, des examens de contrôle seront effectués sur 2 millions de personnes en 1954, sur 6 millions en 1955 et sur un peu plus de 6 millions chaque année par la suite. La poursuite de ces opérations en 1956 coûtera aux gouvernements locaux et au gouvernement central 800.000 dollars environ. Aux fins ci-dessus exposées, le gouvernement fournira le personnel supplémentaire et les indemnités à verser à ce personnel; pour les campagnes locales, il assurera la formation professionnelle des éléments nécessaires et prendra à sa charge leurs frais de voyage et les indemnités qui leur seront versées; il fournira également le matériel de rechange et le matériel supplémentaire requis pour les travaux de laboratoire, la formation professionnelle et les services administratifs; il se chargera enfin de l'entretien de tous les véhicules destinés à l'exécution du programme.

131. *Vaccination antituberculeuse par le BCG, 109.080 dollars (L.598 et L.674)*, pour l'achat de vaccin BCG, de tuberculine, de moyens de transport et de fournitures qui permettront de poursuivre et d'étendre, jusqu'à la fin de 1956, la campagne intensive de vaccination par le BCG qui a été entreprise en 1952. Sur cette somme, 19.980 dollars sont destinés à rembourser l'OMS des dépenses que cette organisation engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin et de 2 infirmières spécialistes de la vaccination au BCG qui seront affectés à cette campagne. L'objectif fixé pour 1955 est de 3.570.000 réactions tuberculiniques et de plus de 4 millions pour 1956. On évalue les dépenses du gouvernement, pour la période 1954-1956, à environ 300.000 dollars, dont près des deux tiers serviront à couvrir les frais d'extension du programme.

Japon

132. *Programme alimentaire à long terme, 62.500 dollars (L.616 et L.688)*, pour l'achat de 2.500.000 livres de lait en poudre qui sera distribué, pendant une période de trois ans, à 47.000 enfants d'âge scolaire et à 14.000 enfants d'âge préscolaire des archipels de Jutto-son et d'Amami Oshima, où le niveau de vie peu élevé et les fléaux naturels ont entraîné, au cours des dernières années, une détérioration générale de la santé publique, de l'enseignement et des autres services gouvernementaux. Le gouvernement prendra à sa charge toutes les dépenses locales de manutention et de distribution du lait fourni par le FISE, et l'on compte que les collectivités locales fourniront du poisson et des légumes pour les repas scolaires. Le gouvernement se propose de continuer ce programme alimentaire après la cessation de l'assistance internationale.

Nouvelle-Guinée néerlandaise*[5]

133. *Lutte contre le pian, 22.000 dollars (L.621)*, pour l'achat de pénicilline, de fournitures et de trois moteurs pour hors-bord en vue d'une campagne intensive de lutte contre le pian. Au cours de 1955 et 1956, toute la population (300.000 personnes) sera examinée et traitée selon les besoins. Les dépenses que le gouvernement devra engager pour remplir ses engagements relatifs au personnel, au matériel, aux fournitures et à tous les frais locaux, sont évaluées à 169.000 dollars pour la première année. Le programme continuera d'être appliqué après la cessation de l'aide internationale.

Bornéo du Nord

134. *Protection maternelle et infantile, 18.700 dollars (L.603)*, pour continuer d'aider le gouvernement à étendre son programme de protection maternelle et infantile et lui procurer à cette fin du matériel d'enseignement, ainsi que du lait en poudre, du savon, des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint, qui seront distribués par l'intermédiaire de 14 centres sanitaires, 50 trousses d'obstétrique et du matériel dentaire. Le gouvernement assumera les frais de la formation professionnelle d'accoucheuses autochtones et d'infirmières dentaires ainsi que les dépenses d'administration; il assurera le transport intérieur et la distribution des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint et fournira en outre tout autre matériel nécessaire à la mise en œuvre du programme.

135. *Protection maternelle et infantile (services destinés aux enfants des écoles), 3.300 dollars (L.656)*, pour l'achat de 80.000 livres de lait en poudre, 2.000 livres de savon et 50 machines à coudre, qui permettront de continuer à faire bénéficier de services les enfants des écoles. Le gouvernement assurera les frais de manutention et de distribution des fournitures. Les distributions de lait auront lieu dans 20 écoles, au cours de la première année, en faveur des enfants sous-alimentés qui seront désignés à cette fin.

136. *Assainissement†, 7.700 dollars (L.656)*, pour l'achat de matériel de forage de puits et la construction de lieux d'aisances dans les collectivités rurales et, principalement, dans les écoles et les centres de protection maternelle et infantile. Le nombre de bénéficiaires de ce projet d'assainissement s'élèvera à environ 3.000 personnes. Le gouvernement fournira tout le matériel et les fournitures disponibles sur place, ainsi que les ser-

* Première aide du FISE à ce pays.

† Première aide du FISE pour ce projet.

[5] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question dans les documents du FISE du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

vices d'un inspecteur principal de la santé et de 12 élèves-inspecteurs. Les dépenses qu'il devra engager sont estimées, pour le personnel seulement, à 7.000 dollars pour un an.

137. *Lutte contre le paludisme*†, *14.300 dollars* (*L.650*), pour l'achat d'insecticides, de pulvérisateurs, de matériel de laboratoire et de moyens de transport, en vue de l'exécution, au cours d'une période de deux ans, d'un projet témoin de lutte contre le paludisme dont on s'inspirera pour une campagne qui intéressera tout le Bornéo du Nord. On se propose de commencer les travaux en juillet 1955: défrichement d'une surface limitée de la jungle, recherches visant à identifier l'insecte vecteur et expériences de pulvérisation de DDT à effet rémanent. Le gouvernement fournira le personnel nécessaire et assurera les frais d'exécution; il fournira en outre le matériel requis et les moyens de transport, les services administratifs, les locaux et l'équipement; il prendra à sa charge les frais de voyage et de logement du personnel international. Les dépenses qu'il engagera à cet effet sont évaluées à 68.000 dollars pour les deux ans.

Pakistan

138. *Formation professionnelle en matière de protection maternelle et infantile, 15.000 dollars* (*L.627*), pour l'octroi d'indemnités de subsistance à environ 175 *daïs* (accoucheuses autochtones) qui feront en 1955 un stage de formation. Au titre d'allocations précédentes, le FISE avait fourni, à la même fin, des fonds qui ont été utilisés pour la formation de 118 *daïs* en 1954. Le gouvernement procurera les monitrices, les locaux pour les cours et les installations nécessaires pour le personnel enseignant; le montant de ces dépenses est évalué à 11.400 dollars pour 1955.

139. *Protection maternelle et infantile* (*hôpital pour enfants*), *27.300 dollars* (*L.674*), pour rembourser à l'OMS les dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un pédiatre-chef, d'un chirurgien pédiatre, d'un diététicien et de 2 infirmières pédiatres qui seront affectés à l'hôpital.

140. *Lutte contre le paludisme, 211.200 dollars* (*E/ICEF/L.602 et Corr.1*), pour l'achat d'une quantité supplémentaire de 400 tonnes de DDT qui permettra de continuer, en 1955, la campagne antipaludique pour laquelle le Conseil d'administration a approuvé une première aide en février 1951. Le nouveau crédit aidera le gouvernement de la province du Pakistan oriental à porter, en 1955, le nombre des personnes protégées de 3 millions à 4 millions. Pour supprimer le paludisme au Pakistan oriental, il faudrait protéger 16 millions de personnes pendant trois ans; le gouvernement, la FOA des Etats-Unis et le FISE étudient actuellement un plan à cette fin. L'objectif de 1955, pour le programme de pulvérisations dans l'ensemble du Pakistan, est la protection de 10 à 12 millions de personnes. On prévoit que l'usine de DDT que le FISE aide à installer commencera de fonctionner cette année, mais elle n'aura probablement pas produit plus de 200 tonnes de DDT lorsque débuteront les pulvérisations, qui en exigeront 1.200. La FOA doit fournir les quantités complémentaires de DDT dont on aura besoin au Pakistan occidental en 1955. D'après les évaluations, les dépenses des pouvoirs publics pour la campagne de 1955 seront approximativement les mêmes que celles de la campagne de 1954, c'est-à-dire 600.000 dollars pour le gouvernement central et pour le gouvernement de la province.

141. *Vaccination par le BCG, 61.400 dollars* (*L.599 et L.674*), pour la fourniture de trousses de vaccination, de tuberculine et de matériel de transport, destinés à l'extension du programme de vaccination par le BCG et à sa continuation jusqu'à la fin de 1956. Cette affectation de crédit comprend 28.900 dollars qui serviront à rembourser à l'OMS les dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin, de 2 infirmières et d'un statisticien qui seront affectés au programme. La moyenne mensuelle des réactions tuberculiniques a dépassé 500.000 et celle des vaccinations 175.000. L'objectif de 1955 est fixé à 5.000.000 de réactions, ce qui portera le total des personnes soumises à la tuberculino-réaction à 17.000.000. Les dépenses qui incomberont au gouvernement en 1955 et 1956 s'élèveront à environ 390.000 dollars par an.

142. *Production d'antibiotiques*†, *577.000 dollars* (*L.677*), pour installer au Pakistan une fabrique de pénicilline — la première — qui sera gérée à des fins non lucratives et dont toute la production sera consacrée à la santé publique: la moitié sera distribuée gratuitement par l'intermédiaire des hôpitaux et autre institutions gouvernementales, y compris les centres de protection de l'enfance; l'autre moitié sera vendue au prix coûtant. L'Administration de l'assistance technique des Nations Unies fournira des conseils techniques pour l'installation et le fonctionnement de la fabrique. Le gouvernement procurera le terrain, les bâtiments et les services; il prendra à sa charge les frais de construction et assurera le fonds de roulement pour la première année; ces dépenses sont évaluées à 1.500.000 dollars et la pénicilline distribuée gratuitement représentera chaque année environ 250.000 dollars.

Philippines

143. *Programme alimentaire à long terme et protection maternelle et infantile, 105.200 dollars* (*L.607 et L.688*), pour la fourniture de 1.400 tonnes de lait en poudre, de produits pharmaceutiques et d'aliments d'appoint, qui seront distribués à 100.000 enfants et mères par l'intermédiaire des cantines scolaires, des centres de protection maternelle et infantile, des services de maternité et de puériculture, des hôpitaux, des léproseries, etc. La nouvelle allocation suffira à assurer les distributions de lait écrémé jusqu'à la fin d'août 1956 et les distributions de lait entier et de produits pharmaceutiques jusqu'à la fin de mars 1956. Le gouvernement assumera, pour la manutention et la distribution de ces fournitures, des dépenses qui sont évaluées à 41.800 dollars; il procurera en outre aux 750 centres compris dans le programme des fournitures médicales dont la valeur est estimée à 112.500 dollars.

144. *Vaccination au BCG, 32.300 dollars* (*L.600 et L.674*), pour l'achat de matériel de vaccination, de matériel pour les opérations locales et de moyens de transport, qui permettront de continuer la campagne de vaccination par le BCG jusqu'à la fin de 1956. Cette affectation de crédit comprend 5.500 dollars pour le remboursement à l'OMS des dépenses que cette organisation engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin pendant six mois. A l'aide de 30 équipes,

† Première aide du FISE pour ce projet.

le gouvernement compte qu'avant la fin de 1954 la réaction tuberculinique aura été pratiquée sur à peu près 8 millions d'enfants. L'objectif, pour 1955 et 1956, est fixé à 3 millions de réactions. Pour les deux prochaines années, les dépenses qui incomberont au gouvernement pour 23 équipes, l'achat de vaccin BCG et de toutes autres fournitures, ainsi que pour les services nécessaires, s'élèveront à 150.000 dollars par an. Lorsque l'assistance du FISE prendra fin, le gouvernement poursuivra la campagne de vaccination par le BCG qui fera partie intégrante de son programme de santé publique.

145. *Lutte contre la lèpre*†, *8.800 dollars* (*L.668*), pour la fourniture de produits pharmaceutiques, de microscopes et autre matériel technique, ainsi que de matériel de transport pour un projet pilote de lutte contre la lèpre qui commencera le 1er juillet 1955 et durera deux ans. Le Conseil d'administration a noté que si ce projet donne de bons résultats, l'Administration demandera une nouvelle assistance pour développer la lutte contre la lèpre aux Philippines. Pour le projet témoin, deux équipes seront constituées et formées au diagnostic et au traitement de la lèpre; elles procéderont ensuite, dans tout le pays, à un dépistage systématique des cas et traiteront les malades. Le gouvernement prendra en charge la rémunération de ces équipes à raison de 4.400 dollars par an pour chacune d'elles, et prévoira pour leurs activités un budget annuel de 4.380 dollars par équipe; ainsi, pour les deux années du projet pilote, les dépenses qu'il assumera s'élèveront à 17.640 dollars.

Sarawak

146. *Protection maternelle et infantile* (*alimentation*), *4.000 dollars* (*L.608 et Corr.1, L.688*), pour la fourniture de 160.000 livres de lait en poudre, qui permettront de poursuivre, jusqu'à la fin de 1956, un programme d'alimentation intéressant 2.000 écoliers et 500 mères et enfants, qui recevront leur ration par l'intermédiaire des consultations infantiles. Les crédits précédemment affectés ont permis de procurer 80.000 livres de lait et l'objectif visé (1.000 bénéficiaires) a été atteint. Le gouvernement assume toutes les dépenses locales relatives à ce programme, y compris l'emmagasinage et la distribution des fournitures.

Singapour

147. *Protection maternelle et infantile*[6], *22.000 dollars* (*L.672*), pour l'achat, au titre du programme de protection maternelle et infantile, du matériel nécessaire à l'installation d'un nouveau centre urbain de formation professionnelle où seront formées 20 infirmières et de 15 à 20 sages-femmes par an. Ce centre fournira également des services de protection maternelle et infantile à la collectivité et sera la base des services d'hygiène scolaire et d'éducation sanitaire pour toute l'île. Les plans des bâtiments du centre sont en cours d'élaboration et les travaux de construction doivent être terminés en novembre 1955. Le Secrétaire d'Etat aux colonies (Royaume-Uni) a approuvé pour ce centre une allocation de 700.000 dollars. Le gouvernement fournira le matériel (75.000 dollars) et tout le personnel nécessaire à la formation professionnelle et aux services.

148. *Protection maternelle et infantile* (*alimentation*), *3.500 dollars* (*L.608 et Corr.1 et L.688*), pour l'achat de 140.000 livres de lait en poudre qui permettront de poursuivre jusqu'en septembre 1956 un programme d'alimentation d'appoint destiné à 5.500 enfants des écoles. Au titre d'une affectation antérieure de crédits, le FISE a fourni 280.000 livres de lait destinées à être distribuées à 3.000 enfants dans les institutions pour enfants et les centres de protection maternelle et infantile, et à 2.000 écoliers sous-alimentés; ces objectifs ont été dépassés. En plus des frais locaux de manutention et de distribution du lait, le Gouvernement de Singapour se charge de fournir à 5.000 bénéficiaires des petits pains vitaminés, des fruits et des vitamines A en solution.

Thaïlande

149. *Vaccination par le BCG, 35.290 dollars* (*L.601 et L.674*), pour l'achat de vaccin, de tuberculine, de matériel pour les opérations locales et de moyens de transport, afin de poursuivre jusqu'à la fin de 1956 la campagne intensive de vaccination par le BCG pour laquelle le Conseil d'administration a approuvé une première aide en avril 1952. La nouvelle affectation de crédits comprend 17.690 dollars pour le remboursement à l'OMS des dépenses que cette organisation engagera, en 1955, pour fournir les services d'un conseiller et de 2 infirmières spécialistes de la vaccination par le BCG qui seront affectés à ce programme. La campagne de vaccination a commencé en mars 1953; au cours de la première année, le nombre des réactions tuberculiniques pratiquées a été de 1 million et celui des vaccinations de 550.000. Le gouvernement prévoit que le nombre des réactions sera de 2 millions au cours de la deuxième année. Il procure tout le personnel local nécessaire, les fournitures et le matériel et assume l'entretien des moyens de transport, le logement et les déplacements du personnel international. Les dépenses qui lui incomberont pour les quatre années de la campagne intensive au titre du personnel technique et administratif sont évaluées à 125.000 dollars. Le gouvernement poursuivra la campagne après la cessation de l'assistance internationale; il commencera la fabrication du BCG dès que l'OMS aura donné son approbation technique au vaccin fabriqué dans le pays, et il créera un service de vaccination par le BCG dans la section de la tuberculose du Département de la santé publique.

Viet-Nam

150. *Protection maternelle et infantile, 23.641 dollars* (*L.674*), pour le remboursement à l'OMS des dépenses que cette organisation engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin et d'une infirmière-sage-femme qui seront affectés au programme.

151. *Vaccination par le BCG, 8.429 dollars* (*L.674*), pour le remboursement à l'OMS des dépenses que cette organisation engagera, en 1955, au titre des services d'un médecin et de 2 infirmières spécialistes de la vaccination par le BCG qui seront affectés pendant quatre mois à cette campagne.

Région de l'Asie du Sud-Est

152. *Equipe d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG, 30.000 dollars* (*L.674*), pour continuer de rembourser à l'OMS, en 1955, le coût des services d'une

† Première aide du FISE pour ce projet.

[6] C'est la première fois que le FISE procure à Singapour une assistance de ce type. L'aide précédemment fournie au titre de la protection maternelle et infantile ne portait que sur la fourniture de lait et d'aliments d'appoint.

équipe d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG (1 médecin et 2 infirmières) qui opérera dans les divers pays de la région.

RÉGION DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

153. *Equipe d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG, 14.945 dollars (L.674)*, pour continuer de rembourser à l'OMS, en 1955, le coût des services d'une équipe d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG (1 médecin et 2 infirmières) qui opérera pendant quatre mois dans les divers pays de la région.

Méditerranée orientale

EGYPTE

154. *Conservation du lait, 6.000 dollars (L.678)*, pour rembourser à la FAO les dépenses relatives à deux bourses de perfectionnement pour 1955.

ETHIOPIE

155. *Vaccination par le BCG, 31.500 dollars (L.660 et L.664)*, pour l'achat de quantités supplémentaires de vaccin BCG, de tuberculine, de matériel et de fournitures qui permettront de poursuivre, en 1955, la campagne de vaccination antituberculeuse pour laquelle le Conseil d'administration a déjà approuvé une aide en avril 1952. Sur la présente allocation, 26.200 dollars serviront à rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin, d'une infirmière et d'un administrateur affectés à cette campagne. Les opérations ont commencé au mois de mai 1953. A la fin de juin 1954, 200.000 enfants, dans 6 des 13 provinces de l'Ethiopie, avaient été soumis à la tuberculino-réaction et 80.000 avaient été vaccinés. En 1955, la campagne s'étendra à l'Erythrée et des services permanents de vaccination par le BCG seront créés en dehors d'Addis-Abéba. Le gouvernement continuera à procurer le personnel, les locaux, les services administratifs et les moyens de transport énumérés dans le plan d'exécution, et qui représenteront une dépense annuelle estimée à 50.000 dollars.

IRAN

156. *Vaccination par le BCG, 20.500 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin et d'une infirmière qui seront affectés à cette campagne.

157. *Conservation du lait, 15.000 dollars (L.678)*, pour rembourser la FAO des frais afférents à une bourse de perfectionnement et des dépenses qu'elle engagera en 1955 pour fournir les services d'un ingénieur à demeure en Iran, qui sera chargé d'aider à la mise en œuvre de ce projet.

IRAK

158. *Protection maternelle et infantile, 48.200 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin, de 3 infirmières et de 3 infirmières-sages-femmes qui seront affectés à ce programme.

159. *Lutte contre le paludisme, 91.700 dollars (L.640 et L.674)*, pour l'achat d'insecticides, de pulvérisateurs et de véhicules supplémentaires qui permettront de poursuivre en 1955 et en 1956 la campagne antipaludique pour laquelle le Conseil d'administration a déjà approuvé une assistance en avril 1952. Sur la présente allocation, 18.700 dollars sont destinés à rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un paludologue et d'un hygiéniste qui seront affectés à cette campagne. Pendant la première phase de l'assistance internationale, on s'est surtout préoccupé d'élaborer des plans et de rechercher quelles étaient les meilleures méthodes de pulvérisation. En 1953, 15.000 personnes ont été protégées dans la zone de démonstration et 150.000 dans d'autres régions du pays; à ce nombre il faut en ajouter 1.300.000 dont la protection a été assurée par la destruction des larves. Pendant le premier semestre de 1954, 200.000 personnes ont été protégées et, pour les quatre prochaines années, les objectifs sont les suivants:

	Population à protéger (en milliers d'âmes)		
	Pulvérisations	*Destruction des larves*	*Total*
1955	800	1.200	2.000
1956	1.200	1.200	2.400
1957	1.550	1.200	2.750
1958	1.800	1.200	3.000

On estime que les dépenses relatives à la main-d'œuvre, au personnel, aux locaux, à l'entretien du matériel et aux insecticides, que le gouvernement s'est engagé à assumer en contrepartie de l'aide fournie par le FISE, s'élèveront, pour les quatre prochaines années, à un total d'environ 223.000 dollars.

160. *Vaccination par le BCG, 5.300 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir pendant six mois les services d'un médecin qui sera affecté à cette campagne.

161. *Protection maternelle et infantile, 15.000 dollars (L.678)*, pour rembourser la FAO des dépenses qu'elle engagera, en 1955, au titre d'une bourse de perfectionnement et des services d'un ingénieur à demeure, qui sera chargé d'aider à la mise en œuvre de ce projet.

JORDANIE

162. *Vaccination par le BCG, 17.500 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin et d'une infirmière qui seront affectés à cette campagne.

LIBYE

163. *Vaccination par le BCG, 15.800 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin et d'une infirmière qui seront affectés à cette campagne.

164. *Programme alimentaire à long terme†, 127.300 dollars (L.611 et L.688)*, pour l'achat de 880 tonnes de lait en poudre, de 13 millions de capsules d'huile de foie de poisson, de savon, des ustensiles et des véhicules qui seront nécessaires pour les deux premières années de l'exécution d'un programme quadriennal d'alimentation scolaire dont bénéficieront 50.000 enfants la première année et 60.000 la seconde. On estime que les frais qui incomberont au gouvernement pendant cette période de deux ans, concernant la manipulation et la distribution des fournitures, l'entretien des véhicules et le carburant, la rémunération du personnel et la distribution d'une ration quotidienne de dattes aux bénéficiaires, s'élèveront à 176.000 dollars.

† Première aide du FISE pour ce projet.

Soudan

165. *Vaccination par le BCG, 14.940 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un médecin et d'une infirmière qui seront affectés à cette campagne.

Syrie

166. *Protection maternelle et infantile, 14.200 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses engagées par elle pour fournir les services de 2 infirmières affectées à ce projet de juillet 1954 à la fin de juin 1955.

167. *Lutte contre le paludisme, 143.000 dollars (L.653)*, pour l'achat de pulvérisateurs de DDT et de véhicules qui permettront de poursuivre pendant l'année 1956 la campagne antipaludique pour laquelle le Conseil d'administration a déjà approuvé un crédit en avril 1952. Le gouvernement dépensera en 1955, au titre de ce programme, environ 227.000 dollars pour la rémunération du personnel et une somme équivalente pour l'achat de matériel et de fournitures.

Turquie

168. *Conservation du lait, 138.000 dollars (L.671 et L.678)*, pour la fourniture de matériel supplémentaire de déshydratation et de traitement du lait destiné à la laiterie d'Ankara, pour laquelle le Conseil d'administration a déjà approuvé un crédit de 160.000 dollars en septembre 1952; du matériel sera également fourni aux centres de ramassage, et dans la nouvelle affectation de crédit, 12.000 dollars sont destinés à rembourser à la FAO les dépenses qu'elle engagera, en 1955, pour fournir les services d'un ingénieur international à demeure qui sera chargé d'aider à l'exécution de ce projet. La mise en œuvre du plan élargi nécessitera la construction de bâtiments supplémentaires qui coûteront au gouvernement 80.000 dollars, ce qui portera à 280.000 dollars le montant total de ses dépenses au titre de ce projet.

Région de la Méditerranée orientale

169. *Vaccination par le BCG, 30.000 dollars (L.674)*, pour rembourser l'OMS des dépenses qu'elle engagera, en 1955, au titre des services d'une équipe d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG (1 médecin et 2 infirmières), qui opérera dans les différents pays de la région de la Méditerranée orientale.

Europe

Autriche

170. *Réadaptation des enfants déficients, 25.000 dollars (L.679)*, pour la fourniture, au titre d'un programme national en faveur des enfants déficients, pour lequel le Conseil d'administration a déjà approuvé des crédits en juin 1950, de matériel supplémentaire destiné au nouveau centre national de réadaptation des enfants déficients, situé à Hermagor. La construction de ce centre a été entreprise en 1953; on prévoit qu'elle sera terminée et que les activités commenceront à la fin de 1954. Le FISE procurera du matériel pour le service de chirurgie, des appareils de radiologie, l'équipement nécessaire pour une salle de gymnastique corrective et il fournira une aide pour les services de physiothérapie et d'hydrothérapie. On estime que le gouvernement dépensera 56.000 dollars pour construire et transformer des locaux, acheter le matériel et les produits disponibles dans le pays, assurer la gestion du centre et rémunérer un personnel qualifié. Le fonds de secours anglo-canadien Save the Children Fund a fait don au centre de 140.000 dollars et espère réunir encore 7.000 dollars à son intention.

Finlande

171. *Conservation du lait, 247.500 dollars (L.666)*, pour fournir à 15 laiteries du matériel de remplissage et de rinçage des bouteilles, qui permettra d'étendre le programme de conservation du lait, auquel le Conseil d'administration a déjà affecté des crédits avant 1951. Environ 6.000 enfants d'âge préscolaire recevront du lait en bouteille dans les foyers d'enfants, les jardins d'enfants, les crèches et les institutions de protection maternelle et infantile. Une partie des crédits approuvés pour ce programme sera affectée aux travaux de contrôle du lait et d'information en la matière. Le gouvernement poursuivra son programme d'alimentation scolaire grâce auquel plus de 500.000 élèves des écoles élémentaires bénéficient de repas gratuits. Cette distribution entraîne une dépense annuelle de 3.500.000 dollars dont 75 pour 100 sont à la charge du gouvernement central et 25 pour 100 à celle des autorités locales. On estime que le gouvernement dépensera 922.000 dollars en contrepartie de la nouvelle aide que lui prête le FISE.

Grèce

172. *Conservation du lait, 6.000 dollars (L.678)*, pour rembourser la FAO des dépenses engagées par elle pour fournir, pendant une période de six mois, un ingénieur à demeure chargé d'aider à l'exécution du projet.

Espagne*

173. *Protection maternelle et infantile (soins aux enfants prématurés et lutte contre la syphilis), 70.400 dollars (L.642)*, pour aider à installer des centres pour le soin des enfants prématurés, et pour fournir à des laboratoires les produits et le matériel nécessaires aux diagnostics sérologiques et au traitement de la syphilis chez les enfants et les femmes enceintes.

Soins aux enfants prématurés. — Le FISE fournira une certaine quantité de matériel destiné à 4 centres pour enfants prématurés, que le gouvernement créera à Madrid, à Barcelone, à Valence et à Bilbao. Outre les locaux et le matériel qui sera nécessaire en dehors de celui que procurera le FISE, le gouvernement fournira pour ces centres tout le personnel professionnel et auxiliaire nécessaire ainsi que des services mobiles, qui travailleront à plein temps, pour transporter les enfants prématurés au centre et les en ramener. On estime que la création de ces quatre centres coûtera au gouvernement 52.000 dollars, auxquels s'ajoutera chaque année une somme équivalente pour les dépenses d'entretien et de gestion.

Lutte contre la syphilis. — Tous les centres de protection maternelle et infantile vont être pourvus de services pour le diagnostic sérologique. Le FISE fournira du matériel et des produits tels que des antigènes,

* Première aide du FISE à ce pays.

etc., pour 2 laboratoires centraux de contrôle qui pratiqueront des tests sérologiques selon des techniques modernes approuvées. Tous les cas de syphilis qui auront été dépistés en 1955-1956 parmi les enfants et les femmes enceintes seront traités avec la pénicilline fournie par le FISE. Les engagements du gouvernement pour cette période de deux ans correspondent à des dépenses qui sont évaluées à 40.000 dollars.

174. *Campagne contre le trachome, 19.600 dollars* (*L.642*), pour l'achat d'antibiotiques, de sulfamides, d'instruments de diagnostic, de savon, de fichiers et de moyens de transport, au titre d'une campagne contre le trachome qui sera exécutée dans trois provinces de l'Espagne méridionale. On estime que pendant la première année on pourra traiter 3.500 enfants dans les écoles et 5.000 personnes dans les collectivités isolées en appliquant le système des visites de maison en maison. Les dépenses qui incomberont au gouvernement pendant la première phase de la campagne sont évaluées à 30.000 dollars, somme qui couvrira la fourniture de locaux, de produits et d'équipement, de moyens de transport, de matériel d'éducation sanitaire et de toutes les installations nécessaires au traitement chirurgical lorsqu'il se révélera nécessaire.

Yougoslavie

175. *Protection maternelle et infantile, 115.000 dollars* (*L.676*), pour l'acquisition de matériel supplémentaire destiné à un centre de formation et de démonstration de protection maternelle et infantile, à 50 centres de la santé publique et à 120 postes sanitaires. L'aide antérieurement approuvée comprenait des fournitures et du matériel pour 71 centres de la santé publique et 270 postes sanitaires; la majeure partie de ces livraisons a déjà été faite. Le nouveau centre de formation et de démonstration sera en place en décembre 1954, à Sarajevo, et deviendra le centre de la formation professionnelle et des activités en matière de protection maternelle et infantile pour la République de Bosnie-Herzégovine. Le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires à l'installation des 50 centres de la santé publique et des 120 postes sanitaires, pour lesquels le FISE doit fournir du matériel au titre de la présente allocation de crédit, et veillera à ce que la formation du personnel soit terminée au moment où ils seront prêts à recevoir le matériel du FISE et à entreprendre leurs activités. On estime à plus de 1.200.000 dollars le montant total des dépenses de capital et des dépenses renouvelables que le gouvernement devra assumer en contrepartie de cette aide supplémentaire du FISE.

176. *Conservation du lait, 20.000 dollars* (*L.678*), pour rembourser la FAO des dépenses qu'elle engagera pour fournir les services d'un spécialiste des produits laitiers et d'un assistant, qui aideront le gouvernement à mettre ce programme en œuvre.

Amérique latine

Antigua*

177. *Programme alimentaire à long terme, 25.000 dollars* (*L.613 et L.688*), pour l'achat de 1 million de livres de lait écrémé en poudre, destiné à un programme alimentaire de deux ans dont l'exécution commencera en janvier 1955 et dont bénéficieront 12.000 écoliers, 7.000 enfants d'âge préscolaire, 1.500 femmes enceintes et mères qui allaitent. Le gouvernement, outre la prise en charge des dépenses administratives et des frais de distribution des rations, procurera du lait entier pour les enfants de moins d'un an, ainsi que des biscuits enrichis de levure alimentaire que les écoliers recevront en même temps que le lait du FISE. Les Départements ministériels de la santé publique et de l'enseignement ont prévu environ 4.000 dollars de crédits supplémentaires pour l'achat d'ustensiles, les frais de manipulation et de distribution du lait fourni par le FISE. On procède également à des collectes destinées à l'achat de comprimés de levure alimentaire qui seront distribués aux écoliers.

Bolivie

178. *Lutte contre le paludisme, 22.000 dollars* (*L.596 et Corr.1*), pour l'achat d'un supplément de DDT destiné à la poursuite de la campagne antipaludique pour laquelle le Conseil d'administration a approuvé une première assistance en octobre 1952. Les opérations de pulvérisation ont débuté en mai 1953; elles ont intéressé 32.000 habitations pendant la première année et protégé environ 148.000 personnes. Les quantités supplémentaires de DDT permettront de traiter une seconde fois la plupart des maisons qui l'ont déjà été, ainsi que 46.000 habitations non comprises dans les premières opérations. Le total des personnes ainsi protégées sera de 298.000. Le gouvernement a affecté à ce programme 120.000 dollars en 1953 et 100.000 dollars en 1954; il demande pour 1955 un crédit du même ordre.

179. *Programme alimentaire à long terme, 65.000 dollars* (*L.617 et L.688*), pour l'achat de 2.600.000 livres de lait écrémé en poudre destiné à la continuation du programme d'alimentation pour lequel le Conseil d'administration a approuvé une première assistance en juin 1950. La nouvelle allocation permettra de distribuer des rations de lait à 45.000 enfants en 1955 et en 1956. Le gouvernement apportera une contribution d'environ 84.000 dollars pour couvrir les frais de transport et de distribution dans le pays pendant ces deux années. Un quart environ des bénéficiaires habitent la capitale, le reste les provinces et notamment les régions rurales. L'Inter-American Cooperative Public Health Service participe à la mise sur pied d'un programme de nutrition et une partie du lait sera distribuée par l'intermédiaire de ses centres sanitaires. Ce programme de nutrition sera par la suite rattaché à un programme permanent d'alimentation des enfants qui reposera sur la production de l'usine de déshydratation du lait installée à Cochabamba avec l'aide du FISE.

Brésil

180. *Programme alimentaire à long terme, 538.400 dollars* (*L.658 et L.688*), pour la fourniture de 16.450.000 livres de lait en poudre et de 42 millions de capsules d'huile de foie de poisson, qui permettront de poursuivre et de développer pendant deux ans le programme d'alimentation pour lequel le Conseil d'administration a approuvé un premier crédit en mars 1950. Le lait sera distribué à 250.000 écoliers dans le cadre des repas scolaires et à 145.000 enfants du premier âge, mères et enfants d'âge préscolaire par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile. Ces mêmes centres distribueront des capsules de vitamines à 70.000 femmes enceintes, mères qui

* Première aide du FISE à ce pays.

allaitent et enfants en bas âge. Le gouvernement prendra à sa charge toutes les dépenses de manutention et de distribution des fournitures du FISE; il procurera en outre des denrées alimentaires d'origine locale. Il a récemment acheté 2.400.000 livres de lait, d'une valeur de 25.000 dollars, destinées au programme de repas scolaires. Les fonds dont il dispose au titre des budgets des Etats et des municipalités, des campagnes nationales de nutrition, du Service national de l'enfance et du plan de développement économique de l'Amazonie, et qui seront consacrés en totalité ou en partie à l'exécution du programme, s'élèvent à presque 2 millions de dollars.

181. *Conservation du lait, 15.000 dollars* (*L.678*), pour rembourser à la FAO le montant des 5 bourses de perfectionnement qu'elle procurera en 1955.

Chili

182. *Fabrication de pénicilline, 16.500 dollars* (*L.595 et Corr.1*), pour l'acquisition du matériel supplémentaire nécessaire à l'achèvement de la fabrique de pénicilline de l'Institut national de bactériologie de Santiago, pour l'installation de laquelle le Conseil d'administration a approuvé une aide en avril 1952. Cette usine ne tardera pas à être terminée et fonctionnera sans doute à la fin de 1954. Les dépenses que le gouvernement prend en charge quant aux travaux de construction et à l'achat du matériel qu'il est possible de trouver sur place représentent environ 247.600 dollars, tandis que les frais annuels d'exploitation de l'usine sont évalués à 350.000 dollars. Le gouvernement distribuera gratuitement aux mères et aux enfants, par l'intermédiaire du Ministère de la santé, un minimum de 350.000 méga unités de pénicilline chaque année.

183. *Programme alimentaire à long terme, 50.000 dollars* (*L.615 et L.688*), pour l'achat de 2 millions de livres de lait en poudre, destiné à poursuivre l'application du programme d'alimentation des enfants pour lequel le Conseil d'administration a approuvé une première aide en avril 1952. La nouvelle allocation permettra de distribuer du lait pendant environ vingt-deux mois, période après laquelle on espère que le programme sera alimenté par le lait en poudre produit par l'usine de déshydratation de Chillán, dont le FISE a fourni l'équipement. Le plan de distribution intéresse 21.800 écoliers, 6.400 enfants d'âge préscolaire et 4.600 mères dans les provinces de Maule, de Ñuble et de Concepción. Le gouvernement a inscrit au budget un crédit de 136.000 dollars pour la gestion du programme.

Colombie

184. *Programme d'alimentation à long terme, 89.200 dollars* (*L.633 et L.688*), pour la fourniture de 2.640.000 livres de lait en poudre et de 7.500.000 capsules d'huile de foie de poisson, qui seront distribuées à 50.000 mères et enfants au cours d'une période de deux ans. Les distributions auront lieu, selon les besoins, dans les régions rurales de 5 départements par l'intermédiaire de 41 centres sanitaires et de 171 postes sanitaires. Le gouvernement prend à sa charge des frais de manutention et de distribution qui s'élèveront à environ 180.000 dollars; il fournira en outre des services et des ustensiles dont la valeur est estimée à 26.000 dollars.

185. *Vaccination par le BCG, 3.735 dollars* (*L.674*), pour rembourser à l'OMS les dépenses qu'elle engagera, en 1955, afin de fournir les services d'un médecin qui sera affecté à cette campagne pendant quatre mois.

République Dominicaine

186. *Protection maternelle et infantile†, 10.000 dollars* (*L.628*), pour l'achat de fournitures et de matériel destiné à un centre de démonstration et de formation professionnelle en matière de protection maternelle et infantile, qui sera situé à San-Cristobal et dont la création constituera la première étape d'un programme coordonné de santé publique. Le FISE fournira l'équipement nécessaire aux services généraux de consultation du centre et à son activité concernant la formation professionnelle. Le gouvernement a dépensé 90.000 dollars pour la construction d'un bâtiment spécial; il a prévu un crédit de 67.000 dollars en 1955 pour les dépenses afférentes au personnel, à l'entretien et à la formation professionnelle. Le centre comprendra les services suivants: consultations pour nourrissons, consultations prénatales et postnatales et service d'immunisation; consultations en matière d'hygiène dentaire, de tuberculose, de maladies vénériennes; éducation sanitaire, technique des installations sanitaires, services sociaux et nutrition.

Equateur

187. *Programme alimentaire à long terme, 55.800 dollars* (*L.620 et L.688*), pour l'achat de 1.750.000 livres de lait en poudre et de 4 millions de capsules d'huile de poisson, qui permettront de continuer et de développer, pendant deux ans, un programme d'alimentation des enfants pour lequel le Conseil d'administration a déjà approuvé un crédit en septembre 1953. Les écoles de Quito et de Guayaquil distribueront des rations à 44.000 enfants; en outre, 3.000 enfants d'âge préscolaire profiteront de distributions organisées par les centres et les institutions. Le gouvernement distribuera des capsules d'huile de poisson, à raison de 100 capsules par enfant et par an, aux sujets dont les enquêtes menées dans les écoles et les institutions révèlent l'état de sous-alimentation prononcée. L'allocation supplémentaire de lait permettra au gouvernement, non seulement de porter le nombre des bénéficiaires de 37.000 à 47.000, mais encore de poursuivre le programme jusqu'à la fin de 1956, date à laquelle on espère que l'usine de pasteurisation construite à Quito avec l'aide du FISE commencera à fournir du lait pasteurisé. Outre les dépenses que le gouvernement s'est engagé à prendre en charge concernant la construction de cette usine, il assumera les frais de manutention et de distribution du lait fourni par le FISE, que l'on évalue à 33.000 dollars par an.

Salvador

188. *Conservation du lait, 15.000 dollars* (*L.678*), pour rembourser à la FAO le montant des dépenses qu'elle engagera en 1955 au titre de 6 bourses de perfectionnement.

Grenade

189. *Lutte contre le pian†, 5.800 dollars* (*L.636*), pour l'achat de la pénicilline, des moyens de transport, du matériel pour équipes mobiles et du matériel de laboratoire nécessaires à une campagne antipianique de six mois. On évalue à 5.000 le nombre des malades et des sujets contacts qui seront traités. Les examens

† Première aide du FISE pour ce projet.

et les traitements seront effectués par deux équipes qui disposeront chacune d'un véhicule et qui opéreront de maison en maison. Le gouvernement a prévu pour la campagne un crédit total de 17.000 dollars, qui couvrira les dépenses relatives au personnel, aux locaux, au transport et à l'achat du matériel qu'il est possible de se procurer sur place.

Guatemala

190. *Protection maternelle et infantile*†, *17.600 dollars* (*L.682*), pour l'achat de matériel destiné à un centre sanitaire modèle qui sera situé à San-Juan-Sacatepequez, et à 8 centres secondaires de protection maternelle et infantile qui seront créés dans la région, ainsi qu'à l'acquisition de moyens de transport, de trousses d'infirmières et de sages-femmes; au versement d'indemnités pour le personnel sanitaire qui suivra les cours de formation, à l'achat de matériel destiné à l'éducation sanitaire, ainsi qu'à la formation de personnel sanitaire. Le gouvernement a prévu, pour les deux premières années de ce programme, un crédit de 100.000 dollars et ouvrira par la suite des crédits analogues. Ces sommes serviront à couvrir les frais relatifs aux locaux, aux fournitures, au personnel et à la formation professionnelle.

191. *Programme alimentaire à long terme, 60.700 dollars* (*L.664 et. L.688*), pour l'achat de 2.500.000 livres de lait en poudre en vue de la poursuite et de l'extension d'un programme d'alimentation des enfants, dont bénéficieront 29.200 écoliers, 40.000 enfants d'âge scolaire et 300 mères pendant une période de deux ans. Le Conseil d'administration a approuvé en octobre 1949 un premier crédit pour ce programme. Le gouvernement s'est engagé à prendre en charge les dépenses relatives à la manutention, l'entreposage et la distribution des fournitures du FISE; sa contribution à ce titre s'élèvera à 73.000 dollars.

Honduras

192. *Conservation du lait, 19.000 dollars* (*L.678*), pour rembourser à la FAO le montant de 2 bourses de perfectionnement et le coût des services d'un ingénieur à demeure en 1955; ce spécialiste aidera le gouvernement à appliquer le programme.

Mexique

193. *Conservation du lait, 9.000 dollars* (*L.678*), pour rembourser à la FAO le montant de 5 bourses de perfectionnement qu'elle fournira en 1955.

Montserrat*

194. *Programme alimentaire à long terme, 5.400 dollars* (*L.626 et L.688*), pour l'achat de 215.000 livres de lait en poudre destiné à la réalisation d'un programme d'alimentation de deux ans dont bénéficieront 2.250 écoliers, 1.500 enfants d'âge préscolaire et 600 mères. Les écoliers recevront leur ration à l'école sous forme liquide; les mères et les enfants d'âge préscolaire la recevront tous les quinze jours, sous forme de lait en poudre, par l'intermédiaire des centres et dispensaires de la santé publique, sous le contrôle d'infirmières de la santé publique et de sages-femmes-infirmières. Le gouvernement, qui fournit du lait frais à 1.366 enfants d'âge préscolaire, espère pouvoir continuer à disposer des quantités dont il a besoin pour ces distributions. Il envisage de dépenser en un an environ 3.290 dollars pour l'achat d'aliments d'appoint, pour le transport, l'acquisition de fournitures et de matériel destinés aux écoles et aux centres, etc. Il prend aussi à sa charge les frais relatifs à la manutention, à l'entreposage et à la distribution du lait fourni par le FISE.

Nicaragua

195. *Assainissement*†, *21.000 dollars* (*L.631*), pour l'achat de matériel, de moyens de transport et de matériaux destinés à la construction de puits et de latrines. Il s'agit d'améliorer la salubrité dans certaines régions rurales et, ultérieurement, dans le pays tout entier. Le gouvernement se propose d'amorcer son action dans des régions rurales déterminées, où des puits et des latrines seront construits selon les règles de l'hygiène. Il assurera aussi la mise en place d'installations pour le traitement et l'enlèvement des ordures, d'établissements de bains et de lavoirs. L'éducation sanitaire et la participation des collectivités doivent jouer un rôle important dans ce programme. On enseignera au personnel professionnel et auxiliaire les méthodes les plus propres à améliorer la salubrité dans les régions rurales. Le FISE fournira une installation mobile pour le forage des puits, un camion, une pompe refoulante, 30 pompes à main, une bétonneuse portative et des conduits d'acier pour les puits. Par l'intermédiaire du Ministère de la santé le gouvernement fournira le personnel, les moyens de transport et le matériel nécessaire à l'exécution du programme, ce qui représentera une dépense de plus de 34.000 dollars en deux ans.

196. *Laboratoire de nutrition, 3.300 dollars* (*L.641*), pour l'achat de l'équipement nécessaire à un petit laboratoire de nutrition qui sera chargé de réunir les données nécessaires à l'élaboration d'un programme d'alimentation rationnelle pour les mères et les enfants, compte tenu des possibilités économiques du pays. Le gouvernement se chargera de l'installation du laboratoire et subviendra ensuite aux frais de son entretien: il fournira le personnel, les locaux, du matériel, des réactifs, etc. On estime que ses dépenses s'élèveront à environ 3.000 dollars par an. Le Gouvernement du Nicaragua est maintenant membre de l'Institut de nutrition pour l'Amérique centrale et le Panama; le laboratoire de cet institut prêtera son concours pour les études les plus complexes.

Panama

197. *Assainissement*†, *20.000 dollars* (*L.652*), pour fournir les moyens de transport et le matériel nécessaires à l'exécution d'un programme visant à alimenter en eau potable 51 petites collectivités rurales. Le plan d'amélioration de l'équipement sanitaire de base dans les collectivités rurales sera étroitement coordonné avec d'autres mesures de santé publique. On prévoit le forage de puits, la construction de latrines dans les écoles et dans les habitations, l'amélioration du mode de destruction des ordures et des conditions sanitaires dans les écoles et les maisons, ainsi que l'enseignement de l'hygiène. Le FISE fournira des moyens de transport, des pompes et du matériel pour le forage des puits. En vue du développement général des travaux d'assainissement, le gouvernement a prévu dans son budget de 1954 un crédit de 545.000 dollars, soit une

† Première aide du FISE pour ce projet.

* Première aide du FISE à ce pays.

augmentation de près de 165.000 dollars par rapport à l'année précédente. Sur cette somme, près de 90.000 dollars sont destinés à la construction de canalisations d'eau et d'égouts, et 75.000 dollars à l'amélioration et à l'entretien du système d'adduction d'eau et des égouts dans l'intérieur du pays, en liaison directe avec ce programme.

Paraguay

198. *Vaccination par le BCG, 19.850 dollars (L.674)*, pour rembourser à l'OMS les dépenses que cette organisation engagera, en 1955, pour fournir pendant 12 mois les services d'un médecin et d'une infirmière de la santé publique.

Pérou

199. *Protection maternelle et infantile et assainissement†, 36.000 dollars (L.644)*, pour l'achat de matériel destiné à 25 centres de protection maternelle et infantile et à de petits hôpitaux, ainsi que des fournitures et du matériel nécessaires à la construction de puits et de latrines, en vue d'améliorer la salubrité dans dix localités. L'aide que le FISE a fournie précédemment au titre de la protection maternelle et infantile était destinée à la région de Lima-Pativilca, au département d'Ica, à la province du Callao et aux services d'hygiène scolaire de la région d'Arequipa. La nouvelle affectation de crédits étendra au département de Loreto, dans la région de la Haute-Amazone, les services de protection maternelle et infantile. Pendant les cinq prochaines années, le gouvernement affectera des crédits à l'approvisionnement en eau saine ainsi qu'à l'organisation d'un système satisfaisant d'évacuation des excreta dans 17 localités du Loreto. Le matériel procuré par le FISE: pompes, conduites, bétonneuse, appareils de chloruration et autres, sera utilisé pour 10 de ces localités. En ce qui concerne les services de protection maternelle et infantile du département de Loreto, le gouvernement a augmenté les crédits inscrits à son budget de 1954 d'un montant de 87.000 dollars qui couvrira les dépenses de personnel et de matériel. Au total, ses dépenses pour les différentes phases du programme s'élèveront à 440.000 dollars.

200. *Protection maternelle et infantile, et assainissement (Callejón de Huaylas), 50.000 dollars (L.655)*, pour aider le gouvernement à mettre en œuvre un programme rural de santé publique dans la région de Callejón de Huaylas. Le FISE fournira des véhicules, du matériel pour les centres sanitaires, des moyens de transport, des trousses d'obstétrique, du matériel dentaire portatif, des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint. Il aidera à installer dans certains villages un système d'approvisionnement en eau saine ainsi que des latrines. On recrutera dans les petites collectivités rurales des personnes qui recevront une formation à l'hôpital de Huaraz et à qui des postes seront confiés ensuite dans leur collectivité d'origine. Le premier cours de formation sera destiné à 50 sages-femmes qui recevront, à la fin de leur stage, des trousses d'obstétrique procurées par le FISE. De même que le plan relatif au département de Loreto (par. 199), ce programme a surtout pour but l'amélioration de la salubrité dans les régions rurales. Le FISE fournira, pour l'exécution de cette partie du programme, une bétonneuse, des conduites, des robinets, des pompes et du matériel de laboratoire. Le gouvernement consacrera 127.000 dollars au financement du programme et augmentera progressivement cette somme de 1956 à 1959.

201. *Programme alimentaire à long terme, 236.300 dollars (L.637 et L.688)*, pour l'achat de 8 millions de livres de lait en poudre et de 12 millions de capsules d'huile de foie de poisson, qui permettront d'étendre et de poursuivre un programme d'alimentation pour lequel le Conseil d'administration a approuvé une première aide en mai 1952. Ces produits seront distribués par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile, des écoles maternelles et d'autres institutions, à des femmes enceintes, mères allaitantes nécessiteuses et enfants de tous les groupes d'âge (12.000 mères, 6.000 enfants en bas âge et 12.000 enfants d'âge préscolaire). Parmi les 150.000 enfants d'âge scolaire ou préscolaire qui bénéficient actuellement du programme du "verre de lait", on désignera 30.000 enfants sous-alimentés qui recevront, sur ordonnance du médecin, des capsules d'huile de foie de poisson pendant 100 jours par an. Les dépenses qui incomberont au gouvernement pour la distribution des produits fournis par le FISE et l'achat de denrées alimentaires locales s'élèveront à 390.000 dollars.

Saint-Christophe

202. *Lutte contre le pian et les maladies vénériennes†, 3.600 dollars (L.635)*, pour l'achat de pénicilline, de matériel pour les opérations locales et de fournitures de laboratoire destinés à une campagne contre le pian et la syphilis qui doit commencer au début de 1955. Le programme intéresse l'ensemble de la population des trois îles que comprend la présidence de Saint-Christophe. Avant la fin de 1955, on aura traité environ 13.000 malades et tous les sujets contacts. On enseignera au personnel médical, infirmier et auxiliaire, ainsi qu'au personnel de laboratoire, les techniques modernes de lutte contre le pian. Lorsque la campagne intensive sera terminée, le gouvernement créera dans les collectivités où il n'en existe pas encore des centres de consultations pour le traitement des maladies vénériennes et du pian, dont il coordonnera les activités avec l'action des groupes sanitaires et services locaux. On prévoit que les dépenses qu'il assumera au titre du personnel, des indemnités de subsistance, des locaux, des fournitures, des frais d'impression, de la papeterie et de l'entretien des véhicules, s'élèveront à 20.300 dollars.

Sainte-Lucie

203. *Programme alimentaire à long terme†, 12.500 dollars (L.625 et L.688)*, pour l'achat de 500.000 livres de lait en poudre, en vue de la mise en œuvre d'un programme alimentaire de deux ans dont bénéficieront 7.000 écoliers, 3.500 enfants d'âge préscolaire et 360 femmes enceintes ou allaitant leurs enfants. Le programme sera géré par le chef des services de santé qui fixera les critères régissant le choix des bénéficiaires, ainsi que par le Directeur de l'enseignement à qui incombera la distribution du lait dans les régions rurales. Les mères et les enfants d'âge préscolaire recevront chaque quinzaine des rations de lait en poudre dans les centres sanitaires. Du lait sera aussi distribué aux enfants dans les hôpitaux et dans les garderies, de même qu'aux mères dans les maternités. Les dépenses qu'engagera le gouvernement pour le personnel et le matériel, ainsi que pour le transport et le magasinage des fournitures du FISE, s'élèveront à 2.700 dollars.

† Première aide du FISE pour ce programme.

Saint-Vincent

204. *Lutte contre le pian†, 8.200 dollars (L.634)*, pour l'achat de la pénicilline, du matériel pour les opérations locales, du matériel de laboratoire et des véhicules nécessaires à une campagne de lutte contre le pian qui commencera au début de l'année 1955 et se terminera environ six mois plus tard. Environ 6.000 malades et tous les sujets contacts seront traités. Le personnel médical, infirmier et de laboratoire, ainsi que le personnel auxiliaire, sera formé aux méthodes appliquées pour les campagnes intensives de lutte contre le pian et une propagande sera entreprise au début de 1955 dans les îles. Lorsque la campagne intensive sera terminée, le gouvernement se chargera des activités complémentaires et du traitement des malades dont la guérison n'aurait pas été complète. Il a inscrit dans son budget de 1955 un crédit de 12.140 dollars pour couvrir les frais relatifs au personnel, aux locaux, au transport et aux autres besoins de la campagne.

Surinam

205. *Vaccination par le BCG†, 11.400 dollars (L.624 et L.674)*, pour l'achat de BCG, de tuberculine, de véhicules et de matériel de vaccination, destinés à une campagne intensive de vaccination par le BCG qui doit se poursuivre pendant les neuf premiers mois de 1955. De plus, le FISE remboursera à l'OMS le coût des services d'un médecin-conseil qu'elle fournira pendant trois mois. La recherche de la sensibilité à la tuberculine sera pratiquée sur environ 150.000 personnes et tous les réacteurs négatifs seront vaccinés. Le gouvernement a inscrit à son budget un crédit de 24.000 dollars pour couvrir pendant la durée de la campagne les dépenses relatives au personnel, aux locaux, aux fournitures, aux déplacements et à l'entretien du matériel.

Programmes concernant plusieurs régions

Centre international de l'enfance

206. *285.000 dollars (L.648)*, pour couvrir les dépenses afférentes au fonctionnement du Centre pour l'exercice financier 1955. Le Conseil a pris note du programme et du plan d'emploi des crédits pour cette même période. Le crédit susmentionné est égal à celui que le Conseil avait approuvé en septembre 1953 pour l'exercice financier 1954. Conformément au principe adopté par le Conseil à sa session de mars 1953 (E/ICEF/227, par. 910-921), les crédits alloués par le FISE pour 1954 et 1955 représentent 60 pour 100 du budget total du Centre pour ces deux années, le Gouvernement français versant les 40 pour 100 restants.

Trente-neuf pays et territoires ont bénéficié des cours de formation et de perfectionnement du Centre international de l'enfance en 1953. Au total, 121 étudiants ont suivi les cours sur la prophylaxie de la tuberculose, l'adaptation sociale des enfants déficients, la pédiatrie sociale et les questions périnatales.

Les activités prévues pour le Centre en 1955 sont, pour la plupart, la suite logique de celles qui ont été entreprises en 1954 et au cours des années précédentes. Elles comprennent des cours sur la pédiatrie, les problèmes médicaux et sociaux relatifs à l'enfance, les problèmes des enfants atteints d'infirmités sensorielles, les enfants privés d'un milieu familial normal, les maladies tropicales, ainsi qu'un cours sur la protection maternelle et infantile à l'intention de sages-femmes africaines. On prévoit la mise en œuvre de 7 programmes portant sur la recherche médicale et sociale, ainsi que la constitution de 9 groupes de travail et de 2 séminaires. Les services de recherche, de publications, de bibliothèque et de documentation poursuivront leurs activités. Une attention croissante est donnée aux problèmes des pays sous-développés et aux difficultés qui font obstacle à l'amélioration du sort de l'enfance, particulièrement en Afrique. Les aspects sociaux de la formation professionnelle et certaines autres activités du Centre retiennent l'attention dans une mesure grandissante.

Le rôle du Comité consultatif technique dans l'élaboration du programme du Centre a été élargi. Ce comité est composé de représentants des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, du Département des questions sociales et du FISE.

Situations extraordinaires

Haïti

207. *Secours d'urgence, 115.000 dollars (E/ICEF/278)*, pour l'achat de 1.200 tonnes de lait écrémé en poudre, 5 millions de capsules de vitamines, 300 livres de savon, ainsi que des produits pharmaceutiques, des vaccins et des fournitures médicales, qui permettront de secourir 100.000 enfants victimes d'un cyclone. La quantité de lait suffira aux besoins de ces 100.000 enfants pendant un an. Cette affectation de crédit a été approuvée en vertu d'un vote auquel le Conseil d'administration a procédé par correspondance, en réponse à une recommandation formulée par le Directeur général dans un télégramme en date du 21 octobre.

Inde

208. *Secours alimentaires, 356.300 dollars (L.612 et L.688)*, pour l'achat de 4 millions de livres de lait écrémé en poudre et de 1.500 tonnes de riz, qui permettront de poursuivre en 1955 et en 1956 les programmes de secours alimentaires dans les régions de disette et dans celles qui ont été le théâtre de calamités naturelles. Le FISE avait précédemment fourni à l'Inde, pour des secours alimentaires, 12 millions de livres de lait à l'aide desquelles on a pu venir en aide à 252.000 enfants et mères dans 15 Etats en 1952 et en 1953. Les stocks restant à la fin de juin 1954 étaient suffisants pour poursuivre ce programme jusqu'à la fin de l'année. Sept mille cent tonnes de riz avaient été antérieurement procurées par le FISE; à la fin de juin 1954, il en restait 2.153 tonnes. La nouvelle affectation de crédit permettra de reconstituer les stocks de riz et de lait, et de porter promptement secours aux victimes d'éventuelles inondations, de la sécheresse et d'autres calamités. Le gouvernement central et les gouvernements des Etats ont jusqu'ici dépensé des sommes bien supérieures au montant de l'aide du Fonds; ils continueront à prendre en charge toutes les dépenses encourues sur place pour la distribution des fournitures du FISE et ils s'engagent à faire en sorte qu'à l'aide fournie ne corresponde pas une réduction des dépenses d'assistance des autorités locales.

† Première aide du FISE pour ce programme.

209. *Secours d'urgence (produits pharmaceutiques), 25.000 dollars (L.662)*, pour l'achat de quantités supplémentaires de produits pharmaceutiques destinés à remédier à la mauvaise situation sanitaire provoquée par les calamités naturelles. Le FISE a précédemment fourni des sulfamides, de la paludrine, de la pénicilline et de l'entérovioforme pour combattre les maladies (affections intestinales, paludisme, pneumonie) auxquelles sont exposés les victimes d'inondations. Cette nouvelle affectation de crédits permettra de reconstituer les stocks de produits pharmaceutiques et de faire face à d'éventuelles situations extraordinaires.

Jordanie

210. *Secours d'urgence, 441.300 dollars (L.647 et L.698)*, pour l'achat de lait en poudre et d'autres produits alimentaires, ainsi que de savon, en vue de continuer à secourir, en 1955 et en 1956, 50.000 enfants et mères qui vivent dans le dénuement dans les villages situés le long de la frontière et en faveur desquels une première aide a été approuvée par le Conseil en février 1952. Outre les distributions de farine de céréales et d'autres denrées locales qu'il prend à sa charge, le Gouvernement jordanien inscrira à son budget de 1955 un crédit d'environ 11.200 dollars qu'il emploiera, en consultation avec le FISE, à secourir les enfants et les mères de ces villages frontaliers.

Corée

211. *Secours alimentaire d'urgence, 662.000 dollars (L.604 et L.618)*, pour l'achat d'un supplément de 26.500.000 livres de lait en poudre qui permettra de continuer à distribuer des rations à 2 millions d'enfants jusqu'à la fin de juillet 1955. Le Gouvernement coréen procurera le personnel, le matériel, les fournitures, l'équipement, les ustensiles, le combustible, etc., nécessaires à l'exécution de ce programme.

Pakistan

212. *Secours d'urgence, 25.000 dollars (L.687)*, pour l'achat de un million de livres de lait, qui permettront de poursuivre le programme de secours alimentaires en faveur des mères et des enfants dans les régions sinistrées du Pakistan oriental. Le FISE a déjà fourni 1.600.000 livres de lait pour des secours alimentaires dans la même région. Le Gouvernement pakistanais continuera à prendre à sa charge tous les frais de manutention, de transport, d'emmagasinage et de distribution du lait. Ses dépenses au titre des secours d'urgence à cette région ont largement dépassé la valeur de l'assistance du FISE.

Tanganyika

213. *Secours alimentaires, 120.000 dollars (E/ICEF/268)*, pour l'achat de 1.200 tonnes de lait en poudre qui permettront de distribuer des secours alimentaires à 100.000 mères et enfants, victimes de la famine dans la province du Centre. (Le Conseil d'administration a approuvé cette aide en juillet 1954, par un vote par correspondance.)

Viet-Nam

214. *Secours d'urgence†, 122.600 dollars (L.665 et L.688)*, pour l'achat de 1.000 tonnes de lait en poudre, de 50 tonnes de savon et de 220.000 yards de tissu, en vue de la distribution immédiate de secours aux enfants de la population évacuée du nord du Viet-Nam. Environ 100.000 enfants et mères seront secourus pendant une période de six mois et un plus grand nombre pendant une période plus courte. Le Gouvernement viet-namien prendra en charge les frais relatifs au transport à l'intérieur du pays, à l'emmagasinage et aux distributions, en plus des dépenses générales afférentes à la nourriture, au logement et à la réadaptation des réfugiés.

RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION

215. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité du budget d'administration (E/ICEF/L.594), dont il a approuvé les recommandations.

Prévisions relatives aux dépenses d'administration et aux dépenses d'exécution pour l'année 1955

216. Tenant compte des prévisions détaillées présentées par le Directeur général dans le document E/ICEF/L.590 et Corr.1, et amendées par le Comité du budget d'administration (E/ICEF/L.594, par. 29), le Conseil d'administration a approuvé les prévisions de dépenses relatives aux services d'administration et d'exécution pour l'exercice financier 1955, et il a alloué un crédit de 2.578.740 dollars pour couvrir les dépenses suivantes :

	Dollars
Siège (New-York)	1.115.450
Asie : bureaux régionaux, de zone et nationaux	396.690
Afrique, Méditerranée orientale et Europe : bureaux régionaux, de zone et nationaux	697.200
Amérique latine : bureaux régionaux, de zone et nationaux	246.960
Bureau du Pacifique sud-ouest	22.440
	2.478.740
Réserve pour dépenses d'administration imprévues	100.000
Total (brut)	2.578.740

Sur ce montant, 1.485.870 dollars (y compris la Réserve pour dépenses d'administration imprévues) sont prévus pour les services d'administration et 1.092.870 dollars pour les services d'exécution.

217. Le Conseil d'administration a noté que, suivant les prévisions, le Groupe d'étude constitué par le Secrétaire général pour les travaux de réorganisation examinera, au début de 1955 au plus tard, la situation des membres du secrétariat du FISE et que, par conséquent, les économies qui pourraient résulter de cette réorganisation influeront sur le niveau des dépenses des services d'administration et d'exécution de 1955 et sur le montant des prévisions budgétaires pour les années ultérieures. Le Conseil d'administration présume que son Président sera consulté par le Groupe d'étude le moment venu.

218. Le Conseil d'administration a aussi noté que, de l'avis du Directeur général, il est probable qu'un grand nombre des pays bénéficiaires s'inspireront pour leur action, au cours des dix ou vingt prochaines années au moins, des programmes actuellement en cours d'élaboration. Le FISE a donc une grande responsabilité et son personnel doit être d'une qualité qui lui permette de satisfaire aux exigences de la situation.

† Première aide du FISE pour ce projet.

Demandes de crédits supplémentaires pour 1954

219. Le Conseil d'administration a noté que le Comité a autorisé le Directeur général à prélever sur la Réserve pour dépenses d'administration imprévues (1954), un montant de 91.100 dollars qui se répartit de la manière suivante :

		Dollars
a)	Services d'administration et d'exécution supplémentaires ayant trait à l'achat de fournitures pour le compte de l'UNRWA	75.000
b)	Rémunération du personnel supplémentaire pour l'achat en gros et l'entreposage, à New-York, de fournitures destinées aux programmes de protection maternelle et infantile	9.350
c)	Location de machines électro-comptables, fournitures, frais de transport, etc., découlant de la mécanisation de la comptabilité au Siège, à New-York	6.750
	TOTAL	91.100

220. Les dépenses supplémentaires indiquées à l'alinéa *a* résultent d'un accord conclu entre le FISE et l'UNRWA, aux termes duquel le Fonds s'est chargé, à compter du mois d'octobre 1953, d'effectuer tous les achats de fournitures dont l'Office de secours et de travaux a besoin, lorsqu'il semble indiqué de faire un appel d'offres non seulement dans la région de la Méditerranée orientale mais encore dans d'autres régions. En retour, l'Office s'est engagé à verser au FISE une commission de 0,75 pour 100 sur la valeur des marchandises commandées, avec un minimum annuel de 100.000 dollars. Le Conseil d'administration a noté que l'Administration a l'intention de revoir cet accord à la fin de la première période de douze mois, compte tenu de toutes les dépenses que l'opération impose effectivement au FISE (services d'achats, frais de voyage et autres frais généraux).

221. En ce qui concerne l'alinéa *b*, le Conseil d'administration a noté avec satisfaction que les achats en gros permettraient de réaliser des économies importantes.

222. Pour ce qui est de la mécanisation de la comptabilité au Siège, qui a nécessité le prélèvement indiqué à l'alinéa *c* ci-dessus, le Conseil d'administration a noté qu'il n'est pas possible d'évaluer, à l'heure actuelle, les économies que le nouveau système permettra de réaliser lorsqu'il sera pleinement appliqué, mais que l'on s'attend à des économies supplémentaires pour les prochaines années.

223. Le prélèvement de 91.100 dollars effectué sur la Réserve pour dépenses d'administration, qui était de 100.000 dollars, laisse un solde de 8.900 dollars.

224. Comme les années précédentes, l'administration se trouve dans l'obligation de pourvoir, avant la fin de 1954, au remboursement des impôts nationaux sur le revenu (E/ICEF/267/Add.1, par. 37). Conformément à la procédure habituelle de l'Organisation des Nations Unies, des prévisions budgétaires supplémentaires étaient jusqu'ici soumises au Comité du budget d'administration et au Conseil d'administration lors des sessions d'automne, pour approbation et ouverture de crédits (par exemple 95.000 dollars en 1953, E/ICEF/243, par. 933 et 934). Le montant requis pour 1954 est évalué à 80.000 dollars et le Conseil d'administration a autorisé le Comité du budget d'administration à approuver les crédits nécessaires pour le remboursement des impôts nationaux sur le revenu en 1954. L'administration espère qu'il lui sera possible de couvrir les dépenses par des virements entre les postes du budget approuvé des services d'administration et d'exécution pour 1954, de façon qu'il soit possible d'utiliser les excédents qui apparaîtraient en fin d'année. Si ces montants ne suffisent pas, le Conseil d'administration devra ouvrir un nouveau crédit. L'approbation du Conseil d'administration touchant l'ouverture de crédits supplémentaires destinés à rembourser les impôts nationaux sur le revenu est donnée sous réserve que l'Organisation des Nations Unies obtienne de l'Assemblée générale, à sa neuvième session (1954), une autorisation correspondante.

Revision des dépenses de l'année 1953

225. Le Conseil a pris note du fait que le Comité a revisé les rapports suivants relatifs aux dépenses effectuées pendant l'exercice financier qui s'est terminé au 31 décembre 1953 :

"Rapport et comptes financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1953 et rapport des commissaires aux comptes" (E/ICEF/261 et Corr.1) ;

"Rapport du Directeur général sur les dépenses afférentes aux services d'administration et d'exécution pour l'exercice 1953" (E/ICEF/L.591) ;

"Financement par les gouvernements bénéficiaires des dépenses administratives effectuées en monnaie locale par les bureaux nationaux du FISE" (E/ICEF/L.592).

226. Le Comité a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le paragraphe 33 et sur l'annexe IV du rapport et comptes financiers pour 1953 (E/ICEF/261), qui montrent l'importance de la "contrepartie" fournie par les gouvernements. Depuis le début des activités du FISE jusqu'à la fin de 1953, les contributions apportées par les gouvernements pour la réalisation des programmes, en contrepartie de l'assistance du FISE, se sont élevées à 294 millions de dollars, soit 157 pour 100 du total des crédits alloués par le Fonds au cours de cette période.

227. Le Comité a aussi signalé que sur le montant total des dépenses engagées par le FISE en 1953, 84,1 pour 100 ont été consacrés à l'assistance, 5,9 pour 100 aux services d'exécution (montant net) et 10 pour 100 aux dépenses d'administration (montant net). Depuis le début de ses activités jusqu'à la fin de 1953, les ressources du FISE autres que les contributions (à savoir le revenu des placements, les contributions du personnel [impôts sur les traitements et salaires] et d'autres recettes diverses) se sont élevées à 3.800.000 dollars. En d'autres termes, jusqu'à la date du 31 décembre 1953, sur chaque dollar versé au FISE, 94 cents ont été utilisés pour l'assistance proprement dite et 6 cents pour les dépenses d'administration et les services d'exécution.

Principes directeurs en matière de contrepartie

228. Le Conseil d'administration a consacré à certains aspects de la contrepartie nationale une discussion qui a porté sur des points de principe; elle est résumée en partie dans le rapport du Comité du programme (E/ICEF/L.690, par. 27 à 41). Les décisions du Conseil d'administration qui sont exposées ci-dessous ne modifient pas les principes directeurs qu'il a adoptés en matière de contrepartie.

i) *En ce qui concerne la durée des projets*

229. En examinant certaines recommandations relatives à une aide à long terme, le Conseil d'administration a constaté que la contrepartie nationale indiquée (en dollars) dans ces documents était inférieure au montant de l'assistance qui était demandée au FISE. Il a observé que, quelquefois, cette situation se présentait lorsque la demande de crédit portait sur un stade particulier d'un projet de plus longue durée, alors que si l'on avait considéré l'ensemble du projet, il serait apparu que cette contrepartie était au moins égale à celle du FISE, et fréquemment même, très supérieure. Le Conseil d'administration a donc décidé, pour éviter tout malentendu, que chaque recommandation visant à prolonger l'assistance du FISE pour tel ou tel projet devrait comprendre un état précis de la contrepartie nationale pour l'ensemble du projet.

ii) *En ce qui concerne les situation extraordinaires et les programmes à long terme*

230. Le Conseil d'administration a de nouveau précisé que dans le cas de situations extraordinaires, les règles relatives à la contrepartie pouvaient être assouplies. Pour les programmes à long terme, il a décidé d'inclure les frais de transport dans le montant total de l'aide à laquelle doit correspondre la contrepartie nationale.

iii) *En ce qui concerne les programmes alimentaires à long terme*

231. Pour les programmes alimentaires à long terme fondés sur l'utilisation d'excédents de lait écrémé obtenus à prix réduit, le Conseil d'administration a décidé qu'à partir de la session de septembre 1954, les frais de transports, calculés selon un prix moyen mondial, seraient compris dans chaque affectation de crédit. Il est arrivé à la conclusion que, jusqu'à présent, le montant de la contrepartie nationale avait été sous-estimé du fait que l'on n'avait pas pris en considération les services, les denrées locales et les fournitures provenant de sources privées telles que les comités locaux de parents, les organisations bénévoles et les particuliers. Le Conseil a aussi estimé que si les recommandations ne contiennent pas tous ces éléments elles ne font pas apparaître comme il convient l'ampleur de la contrepartie, étant donné que le principe en la matière a toujours été de considérer cette contrepartie comme un effort national et non comme un effort purement gouvernemental.

232. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: *a*) de présenter à l'avenir pour chaque projet une évaluation aussi complète que possible des contributions de contrepartie, que leur source soit privée ou publique; et *b*) d'améliorer la présentation des engagements pris par les pays bénéficiaires au titre de la contrepartie. A ce sujet, il a reconnu qu'il serait difficile d'obtenir des évaluations des contributions de source privée, et indiqué que son désir n'est pas que le Directeur général mette sur pied, en vue de les élaborer, un système compliqué et risquer ainsi d'accroître le travail du personnel.

233. Le Conseil d'administration a reconnu que le principe de la contrepartie, tel qu'il avait été appliqué jusqu'alors, n'exigeait pas que les frais de transport soient compris dans le total de l'assistance fournie pour les programmes à long terme, total auquel doit correspondre la contrepartie, et que leur inclusion dans ce montant pourrait créer des difficultés à certains gouvernements, notamment dans le cas des programmes fondés sur l'utilisation d'excédents de lait obtenus à prix réduit. Contrairement à ce qui se passe pour d'autres types de programmes bénéficiant de l'aide du FISE qui requièrent, à leur début, des mises de fonds importantes de la part des gouvernements, les programmes d'alimentation exigent en général les plus grosses dépenses à un stade ultérieur, lorsqu'ils revêtent un caractère permanent. Il n'est pas dans les intentions du Conseil d'administration de demander une contrepartie qui aille au delà de ce qui est nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace des projets.

234. Le Conseil d'administration est arrivé à la conclusion qu'une présentation plus complète des recommandations (voir par. 232, ci-dessus) permettrait de mieux apprécier l'ampleur de ce problème particulier. Si, pour un projet donné, la contrepartie paraît insuffisante, on pourra prendre en considération d'autres éléments tels que, par exemple, l'importance des efforts déjà consacrés à la réalisation des programmes alimentaires existants, et qui continuent à être déployés pendant la période d'aide du FISE; les engagements pris par les gouvernements pour l'exécution de programmes de protection maternelle et infantile comprenant des distributions de lait dans les centres de protection maternelle et infantile; le total de la contrepartie annuelle qui incombe au pays bénéficiaire pour tous les types d'assistance du FISE; les taux de change employés pour l'évaluation en dollars de cette contrepartie et, en général, les fins que le FISE poursuit en s'efforçant de satisfaire à des besoins et en encourageant la mise en œuvre de programmes alimentaires à long terme.

Rapport du Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires

235. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires (JCHP) sur sa septième session, tenue du 29 avril au 1er mai 1954 (E/ICEF/263). A cette session, le Comité a notamment examiné les rapports sur l'état des campagnes contre le pian et les autres maladies vénériennes, contre la tuberculose, le trachome et les ophtalmies associées. Il a aussi examiné certains aspects de l'assistance concernant les programmes de nutrition en faveur des mères, des nourrissons et des jeunes enfants.

236. Le Conseil d'administration a été heureux de noter que le Comité mixte avait consacré une attention accrue à l'examen de l'évolution des programmes, afin d'en tenir compte pour la planification.

237. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité mixte tendant à ce qu'à l'avenir les réunions soient convoquées par décision commune du Directeur général de l'OMS et du Directeur général du FISE, après consultation du Président du Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires.

Terminologie concernant les projets entrepris par le FISE de concert avec l'OMS ou la FAO

238. A propos de la décision qu'il a prise quant au remboursement à l'OMS et à la FAO des dépenses engagées par ces organisations, en 1955, au titre du personnel affecté à des projets (par. 87 à 95), le Conseil d'administration a examiné la question de l'adoption de termes pour désigner les projets ou programmes à la réalisation desquels le FISE et les institutions spécialisées participent conjointement. Il a estimé que lorsque le FISE prend à sa charge la totalité des frais relatifs au personnel international affecté à des projets, il conviendrait que les gouvernements des pays bénéficiaires le sachent; un terme devrait donc être arrêté pour désigner clairement à ces pays les projets en question. On a suggéré que lorsque telle ou telle institution spécialisée finance intégralement les services du personnel international, ou pourrait appeler le projet à l'exécution duquel elle participe avec le FISE "projet commun", mais que, si c'est le FISE qui prend entièrement ces dépenses à sa charge, il conviendrait de dire "projet bénéficiant du concours technique de . . . (l'institution spécialisée intéressée)". Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à arrêter, en consultation avec l'OMS et la FAO, des termes répondant à ces conceptions de façon que, dans toute la mesure du possible, le même terme soit employé, dans la même acception, par toutes les institutions intéressées.

Accord type entre le FISE et les gouvernements

239. Le Conseil d'administration a approuvé l'adjonction, à l'article XI B de l'Accord type du FISE avec les gouvernements, du membre de phrase suggéré par le Directeur général dans le document E/ICEF/L.686. L'article XI B est ainsi conçu:

> "En cas de désaccord sur le point de savoir si les dispositions du présent Accord (à l'exception de l'article VIII[7]) sont respectées, la question sera envoyée pour décision au Comité du programme du Conseil d'administration du Fonds."

Le membre de phrase approuvé par le Conseil est le suivant:

> "Le Comité du programme invitera un représentant de . . . à lui présenter son point de vue, s'il le désire, soit par écrit, soit en personne."

240. L'adjonction de ce membre de phrase consacrera la pratique établie qui consistait à donner aux gouvernements la possibilité d'exposer leurs points de vue directement au Comité du programme en cas de désaccord avec l'administration du FISE au sujet des dispositions de l'Accord type.

241. Le Conseil d'administration a aussi souscrit à l'opinion du Directeur général, selon laquelle la clause de l'Accord type relative aux privilèges et immunités nécessaires ne doit être omise en aucun cas; en outre, si la formule habituelle n'est pas employée, il convient de prévoir, au minimum, l'octroi des privilèges et immunités dont jouissent les missions diplomatiques en vertu du droit international.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

242. L'intérêt et le concours actifs des organisations non gouvernementales, internationales et nationales, prennent une valeur croissante pour les travaux du FISE. La réalisation d'un grand nombre de projets qui bénéficient de l'assistance du Fonds implique la participation d'institutions non gouvernementales, agissant de concert avec les gouvernements intéressés.

243. Le Conseil d'administration et le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE entretiennent toujours des rapports étroits et amicaux. Le Conseil a été heureux de constater que le nombre des membres du Comité continue de s'accroître et que, d'autre part, on a créé des sous-comités dont chacun est chargé d'étudier un secteur particulier du champ d'activités du FISE. Dans son rapport au Conseil d'administration (E/ICEF/NGO 11), le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE fait observer que le Comité et ses organisations membres ont continé à exercer de nombreuses activités tendant à faire mieux connaître l'œuvre du FISE et à lui assurer l'appui du public. Les activités de l'une de ces organisations membres, le Conseil international des femmes, ont été portées à la connaissance du Conseil par le document E/ICEF/NGO 12. Des comités nationaux du FISE, dans lesquels les organisations nationales non gouvernementales jouent un rôle actif, existent maintenant dans plus de 20 pays. Dans plusieurs autres, des campagnes de l'UNAC se poursuivent ou sont en préparation.

244. A ce sujet, la présence dans la délégation de la Thaïlande de Mom Kob Kaew, Présidente du Comité thaïlandais de l'appel des Nations Unies en faveur de l'enfance, a permis au Conseil d'entendre un exposé direct des travaux de ce comité.

[7] L'Organisation des Nations Unies a prévu, à la section 29 de l'article VIII de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, certaines dispositions relatives au règlement des différends en matière d'immunités. Par conséquent, la Convention demeure hors du ressort du Comité du programme du Conseil d'administration du FISE.

TABLEAU DES ALLOCATIONS

TABLEAU 1

Allocations approuvées à la session du Conseil d'administration de septembre 1954 et par des votes par correspondance aux mois d'avril, août et octobre 1954, et total des allocations à la fin d'octobre 1954

(En dollars des Etats-Unis)

			Décisions prises par le Conseil en septembre 1954				
			Allocations destinées				
	(1)	*Total des allocations à la fin de mars 1954 (2)*	*Aux programmes à long terme (3)*	*Aux situations extraordinaires (4)*	*Allocations non utilisées[b] (5)*	*Allocations approuvées par des votes par correspondance en avril, août et octobre 1954 (6)*	*Total des allocations à la fin d'octobre 1954[c] (7)*
I.	AFRIQUE	2.431.490	1.189.100	—	10.000	120.000[d]	3.730.590
II.	AMÉRIQUE LATINE	12.044.500	1.445.285	—	52.000	115.000[f]	13.552.785
III.	ASIE	33.503.180	3.959.910	1.191.400	226.600	—	38.427.890
IV.	EUROPE	101.013.450	503.500	—	86.400	—	101.430.550
V.	MÉDITERRANÉE ORIENTALE	23.296.210	733.440	441.300	96.800	53.000[e]	24.427.150
VI.	ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS	2.617.990	285.000	—	—	—	2.902.990
	TOTAUX (I-VI)	174.906.820	8.116.235[g]	1.632.700[h]	471.800	288.000	184.471.955
VII.	AUTRE ASSISTANCE:						
	Transport des fournitures	200.000	—		—	—	200.000
	Services d'exécution[a]	6.411.630	1.092.870		—	—	7.504.500
VIII.	ADMINISTRATION[a]	9.379.790	1.485.870		—	—	10.865.660
	TOTAUX (VII-VIII)	15.991.420	2.578.740		—	—	18.570.160
	TOTAUX GÉNÉRAUX	190.898.240	12.327.675		471.800	288.000	203.042.115
I.	AFRIQUE:						
	Afrique-Equatoriale française	182.100	—	—	—	—	182.100
	Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	425.600	815.000	—	—	—	1.240.600
	Bassoutoland	—	23.000	—	—	—	23.000
	Betchouanaland	43.900	—	—	—	—	43.900
	Congo belge et Ruanda-Urundi	260.800	—	—	—	—	260.800
	Côte-de-l'Or	—	28.600	—	—	—	28.600
	Ile Maurice	12.100	—	—	—	—	12.100
	Kénya	126.200	—	—	—	—	126.200
	Kénya, Tanganyika et Ouganda	31.400	26.400	—	—	—	57.800
	Libéria	126.900	33.000	—	10.000	—	149.900
	Maroc	593.075	—	—	—	—	593.075
	Nigéria	390.500	78.600	—	—	—	469.100
	Nyassaland	—	62.500	—	—	—	62.500
	Ouganda	22.000	—	—	—	—	22.000
	Rhodésie du Nord	—	39.500	—	—	—	39.500
	Rhodésie du Sud	—	24.200	—	—	—	24.200
	Tanganyika	—	58.300	—	—	120.000	178.300
	Tunisie	216.915	—	—	—	—	216.915
	TOTAUX pour la région	2.431.490	1.189.100	—	10.000	120.000	3.730.590
II.	AMÉRIQUE LATINE:						
	Antigua	—	25.000	—	—	—	25.000
	Bolivie	459.300	87.000	—	—	—	546.300
	Brésil	2.834.145	553.400	—	15.000	—	3.372.545
	Chili	1.087.630	66.500	—	—	—	1.154.130
	Colombie	456.540	92.935	—	—	—	549.475
	Costa-Rica	442.400	—	—	—	—	442.400
	Dominique	14.600	—	—	—	—	14.600
	Equateur	966.290	55.800	—	—	—	1.022.090
	Grenade	38.700	5.800	—	—	—	44.500
	Guatemala	304.600	78.300	—	—	—	382.900
	Guyane britannique	60.500	—	—	—	—	60.500
	Haïti	857.800	—	—	—	115.000	972.800
	Honduras	487.100	19.000	—	19.000	—	487.100

TABLEAU 1 (*suite*)

(1)	Total des allocations à la fin de mars 1954 (2)	Décisions prises par le Conseil en septembre 1954 — Allocations destinées — Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées[b] (5)	Allocations approuvées par des votes par correspondance en avril, août et octobre 1954 (6)	Total des allocations à la fin d'octobre 1954[c] (7)
Honduras britannique	78.400	—	—	—	—	78.400
Jamaïque	165.200	—	—	—	—	165.200
Mexique	961.795	9.000	—	3.000	—	967.795
Montserrat	—	5.400	—	—	—	5.400
Nicaragua	488.800	24.300	—	—	—	513.100
Panama	148.300	20.000	—	—	—	168.300
Paraguay	226.800	19.850	—	—	—	246.650
Pérou	750.800	322.300	—	—	—	1.073.100
République Dominicaine	165.400	10.000	—	—	—	175.400
Saint-Christophe	43.000	3.600	—	—	—	46.600
Sainte-Lucie	28.700	12.500	—	—	—	41.200
Saint-Vincent	7.500	8.200	—	—	—	15.700
Salvador	645.700	15.000	—	15.000	—	645.700
Surinam	76.500	11.400	—	—	—	87.900
Trinité et Tobago	165.900	—	—	—	—	165.900
Uruguay	82.100	—	—	—	—	82.100
TOTAUX pour la région	12.044.500	1.445.285	—	52.000	115.000	13.552.785
III. ASIE:						
Afghanistan	503.225	22.000	—	—	—	525.225
Birmanie	1.254.645	416.700	—	—	—	1.671.345
Bornéo du Nord	93.200	44.000	—	1.000	—	136.200
Brunéi	33.660	—	—	—	—	33.660
Cambodge	38.000	8.425	—	—	—	46.425
Ceylan	796.495	210.350	—	—	—	1.006.845
Chine — Chine continentale	3.445.590	—	—	—	—	3.445.590
Chine — Formose	543.700	142.200	—	22.000	—	663.900
Corée	2.462.780	—	662.500	—	—	3.125.280
Fidji	29.200	—	—	5.000	—	24.200
Hong-kong	234.900	—	—	—	—	234.900
Inde	10.969.665	1.204.150	381.300	28.000	—	12.527.115
Indonésie	4.108.050	647.580	—	17.000	—	4.738.630
Japon	999.800	62.500	—	—	—	1.062.300
Malaisie	282.785	—	—	—	—	282.785
Nouvelle-Guinée néerlandaise[1]	—	22.000	—	—	—	22.000
Pakistan	3.222.030	891.900	25.000	31.000	—	4.107.930
Philippines	2.020.830	146.300	—	—	—	2.167.130
Samoa-Occidental	8.800	—	—	—	—	8.800
Sarawak	88.110	4.000	—	—	—	92.110
Singapour	55.590	25.500	—	—	—	81.090
Thaïlande	1.804.625	35.290	—	—	—	1.839.915
Viet-Nam	133.600	32.070	122.600	—	—	288.270
Indochine (crédit non affecté)	313.900	—	—	122.600	—	191.300
Equipes régionales d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG	60.000	44.945	—	—	—	104.945
TOTAUX pour la région	33.503.180	3.959.910	1.191.400	226.600	—	38.427.890
IV. EUROPE:						
Albanie	324.595	—	—	—	—	324.595
Allemagne	3.031.460	—	—	—	—	3.031.460
Autriche	6.976.975	25.000	—	71.400	—	6.930.575
Bulgarie	5.515.970	—	—	—	—	5.515.970
Espagne	—	90.000	—	—	—	90.000
Finlande	1.845.860	247.500	—	—	—	2.093.360
France	2.732.915	—	—	—	—	2.732.915
Grèce	9.819.695	6.000	—	6.000	—	9.819.695
Hongrie	2.039.570	—	—	—	—	2.039.570
Italie	19.013.075	—	—	—	—	19.013.075
Malte	188.610	—	—	—	—	188.610
Pologne	18.962.505	—	—	—	—	18.962.505
Portugal	62.800	—	—	—	—	62.800
Roumanie	7.191.170	—	—	—	—	7.191.170
Tchécoslovaquie	5.623.100	—	—	—	—	5.623.100
Yougoslavie	17.685.150	135.000	—	9.000	—	17.811.150
TOTAUX pour la région	101.013.450	503.500	—	86.400	—	101.430.550

TABLEAU 1 (*suite*)

(1)	Total des allocations à la fin de mars 1954 (2)	Décisions prises par le Conseil en septembre 1954 — Allocations destinées: Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées[b] (5)	Allocations approuvées par des votes par correspondance en avril, août et octobre 1954 (6)	Total des allocations à la fin d'octobre 1954[c] (7)
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE:						
Aden	12.200	—	—	—	—	12.200
Egypte	1.391.285	6.000	—	6.000	—	1.391.285
Ethiopie	122.800	31.500	—	—	—	154.300
Irak	863.540	160.200	—	19.800	53.000	1.056.940
Iran	1.248.500	35.000	—	6.000	—	1.277.500
Israël	1.110.100	—	—	—	—	1.110.100
Jordanie	710.000	17.500	441.300	—	—	1.168.800
Liban	95.470	—	—	—	—	95.470
Libye	213.000	143.100	—	23.000	—	333.100
Soudan	45.100	14.940	—	—	—	60.040
Syrie	339.620	157.200	—	20.000	—	476.820
Turquie	573.100	138.000	—	12.000	—	699.100
Réfugiés de Palestine	16.521.495	—	—	—	—	16.521.495
Equipes régionales d'enquêteurs	50.000	30.000	—	10.000	—	70.000
TOTAUX pour la région	23.296.210	733.440	441.300	96.800	53.000	24.427.150
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS:						
Cours de formation en groupe	590.000	—	—	—	—	590.000
Consultants régionaux de l'OMS pour la vaccination par le BCG et projet de Skive	61.490	—	—	—	—	61.490
Centre international de l'enfance	1.961.500	285.000	—	—	—	2.246.500
Expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson	5.000	—	—	—	—	5.000
TOTAUX	2.617.990	285.000	—	—	—	2.902.990

[a] Compte tenu de la séparation opérée entre les dépenses des services d'exécution et les dépenses purement administratives, séparation approuvée par le Conseil d'administration (E/ICEF/243, par. 931).

[b] Dans cette colonne sont indiqués des chiffres non utilisés sur des allocations antérieures:

	Dollars
Soldes non utilisés de crédits antérieurement affectés à des pays	93.200
Rémunération du personnel affecté aux projets, et bourses et perfectionnement	231.000
Coût des plans d'exécution approuvés en vue de l'utilisation de crédits antérieurement alloués à des pays (ce chiffre est compris dans le total des allocations des colonnes 3 et 4 respectivement, voir notes *f* et *g*)	147.600
TOTAL	471.800

[c] Les chiffres de la colonne 7 correspondent au total des colonnes 2, 3, 4 et 6, diminué des chiffres de la colonne 5.

[d] E/ICEF/268 — allocation extraordinaire au Tanganyika.

[e] E/ICEF/262 — allocation extraordinaire à l'Irak.

[f] E/ICEF/278 — allocation extraordinaire à Haïti.

[g] Y compris 25.000 dollars provenant de crédits antérieurement affectés à l'Autriche et dont le Conseil, à sa session de septembre, a autorisé l'utilisation pour l'exécution d'un plan nouvellement approuvé dans ce pays.

[h] Y compris 122.600 dollars provenant de crédits antérieurement affectés à l'Indochine et dont le Conseil, à sa session de septembre, a autorisé l'utilisation pour l'exécution d'un programme de secours au Viet-Nam.

[i] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

TABLEAU 2

Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1954 et total des allocations à la fin d'octobre 1954

(sessions de mars et de septembre; votes par correspondance des mois d'avril, août et octobre)

(En dollars des Etats-Unis)

(1)	Total des allocations 1947-1953 (2)	Décisions prises par le Conseil en 1954 — Allocations destinées: Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées[b] (5)	Nouvelle répartition des allocations de fret au 31 décembre 1953[c] (6)	Total des allocations à la fin d'octobre 1954[d] (7)
I. AFRIQUE	1.930.690	1.463.400	120.000	63.700	280.200	3.730.590
II. AMÉRIQUE LATINE	9.133.600	2.983.885	115.000	100.200	1.420.500	13.552.785
III. ASIE	28.710.380	4.653.710	1.822.400	450.500	3.691.900	38.427.890
IV. EUROPE	89.858.150	857.600	—	93.400	10.808.200	101.430.550
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE	20.023.810	1.413.140	494.300	140.300	2.636.200	24.427.150
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS	2.623.190	290.000	—	10.200	—	2.902.990
TOTAUX (I-VI)	152.279.820	11.661.735[e]	2.551.700[f]	858.300	18.837.000	184.471.955
VII. AUTRE ASSISTANCE:						
Transport des fournitures	19.037.000	—		—	(18.837.000)	200.000
Services d'exécution[a]	6.428.840	1.092.870		17.210	—	7.504.500
VIII. ADMINISTRATION[a]	9.473.620	1.485.870		93.830	—	10.865.660
TOTAUX (VII-VIII)	34.939.460	2.578.740		111.040	(18.837.000)	18.570.160
TOTAUX GÉNÉRAUX	187.219.280	16.792.175		969.340	—	203.042.115
I. AFRIQUE:						
Afrique-Equatoriale française	150.000	—	—	—	32.100	182.100
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	370.000	815.000	—	—	55.600	1.240.600
Bassoutoland	—	23.000	—	—	—	23.000
Betchouanaland	35.000	—	—	—	8.900	43.900
Congo belge et Ruanda-Urundi	183.000	53.700	—	4.000	28.100	260.800
Côte-de-l'Or	—	28.600	—	—	—	28.600
Ile Maurice	10.000	—	—	—	2.100	12.100
Kénya	—	126.200	—	—	—	126.200
Kénya, Tanganyika et Ouganda	25.000	26.400	—	—	6.400	57.800
Libéria	100.000	35.000	—	—	14.900	149.900
Maroc	531.575	70.400	—	50.000	41.100	593.075
Nigéria	318.000	78.600	—	—	72.500	469.100
Nyassaland	—	62.500	—	—	—	62.500
Ouganda	—	22.000	—	—	—	22.000
Rhodésie du Nord	—	39.500	—	—	—	39.500
Rhodésie du Sud	—	24.200	—	—	—	24.200
Tanganyika	—	58.300	120.000	—	—	178.300
Tunisie	208.115	—	—	9.700	18.500	216.915
TOTAUX pour la région	1.930.690	1.463.400	120.000	63.700	280.200	3.730.590
II. AMÉRIQUE LATINE:						
Antigua	—	25.000	—	—	—	25.000
Bolivie	239.500	266.600	—	—	40.200	546.300
Brésil	2.349.045	619.400	—	15.000	419.100	3.372.545
Chili	736.530	297.500	—	—	120.100	1.154.130
Colombie	373.040	142.635	—	25.000	58.800	549.475
Costa-Rica	382.000	—	—	1.200	61.600	442.400
Dominique	—	14.600	—	—	—	14.600
Equateur	874.390	55.800	—	1.700	93.600	1.022.090
Grenade	27.600	13.800	—	—	3.100	44.500
Guatemala	250.500	98.800	—	—	33.600	382.900
Guyane britannique	18.500	41.400	—	2.000	2.600	60.500
Haïti	745.000	5.500	115.000	—	107.300	972.800
Honduras	372.500	71.200	—	19.000	62.400	487.100
Honduras britannique	70.000	—	—	—	8.400	78.400
Jamaïque	147.900	—	—	1.200	18.500	165.200

TABLEAU 2 (*suite*)

(1)	Total des allocations 1947-1953 (2)	Décisions prises par le Conseil en 1954 — Allocations destinées — Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées[b] (5)	Nouvelle répartition des allocations de fret au 31 décembre 1953[c] (6)	Total des allocations à la fin d'octobre 1954[a] (7)
Mexique	257.795	658.900	—	—	51.100	967.795
Montserrat	—	5.400	—	—	—	5.400
Nicaragua	434.000	24.300	—	—	54.800	513.100
Panama	131.500	20.000	—	—	16.800	168.300
Paraguay	194.500	36.850	—	12.000	27.300	246.650
Pérou	652.400	322.300	—	—	98.400	1.073.100
République Dominicaine	135.000	10.000	—	—	30.400	175.400
Saint-Christophe	5.500	41.600	—	1.000	500	46.600
Sainte-Lucie	25.000	12.500	—	—	3.700	41.200
Saint-Vincent	—	15.700	—	—	—	15.700
Salvador	551.000	30.100	—	20.900	85.500	645.700
Surinam	37.000	46.400	—	—	4.500	87.900
Trinité et Tobago	81.400	74.600	—	1.200	11.100	165.900
Uruguay	42.000	33.000	—	—	7.100	82.100
TOTAUX pour la région	9.133.600	2.983.885	115.000	100.200	1.420.500	13.552.785
III. ASIE:						
Afghanistan	421.225	46.200	—	—	57.800	525.225
Birmanie	994.845	540.400	—	7.000	143.100	1.671.345
Bornéo du Nord	83.400	49.500	—	6.000	9.300	136.200
Brunéi	34.160	—	—	1.500	1.000	33.660
Cambodge	52.000	8.425	—	17.900	3.900	46.425
Ceylan	694.895	210.350	—	—	101.600	1.006.845
Chine — Chine continentale	3.253.690	—	—	—	191.900	3.445.590
Chine — Formose	390.000	258.900	—	35.300	50.300	663.900
Corée	2.154.980	—	662.500	—	307.800	3.125.280
Fidji	—	24.200	—	—	—	24.200
Hong-kong	207.200	—	—	1.200	28.900	234.900
Inde	9.284.065	1.219.150	893.000	115.000	1.245.900	12.527.115
Indonésie	3.453.250	737.780	—	20.000	567.600	4.738.630
Japon	866.000	62.500	—	—	133.800	1.062.300
Malaisie	233.285	25.300	—	—	24.200	282.785
Nouvelle-Guinée néerlandaise[g]	—	22.000	—	—	—	22.000
Pakistan	2.873.230	931.500	25.000	73.500	351.700	4.107.930
Philippines	1.641.330	180.700	119.300	—	225.800	2.167.130
Samoa-Occidental	—	8.800	—	—	—	8.800
Sarawak	81.710	4.000	—	500	6.900	92.110
Singapour	50.390	25.500	—	—	5.200	81.090
Thaïlande	1.453.825	191.490	—	21.000	215.600	1.839.915
Viet-Nam	143.000	32.070	122.600	29.000	19.600	288.270
Indochine (crédit non affecté)	313.900	—	—	122.600	—	191.300
Equipe régionale d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG	30.000	74.945	—	—	—	104.945
TOTAUX pour la région	28.710.380	4.653.710	1.822.400	450.500	3.691.900	38.427.890
IV. EUROPE:						
Albanie	289.495	—	—	—	35.100	324.595
Allemagne	2.710.860	—	—	—	320.600	3.031.460
Autriche	6.231.375	27.000	—	78.300	750.500	6.930.575
Bulgarie	4.920.470	—	—	—	595.500	5.515.970
Espagne	—	90.000	—	—	—	90.000
Finlande	1.653.560	247.500	—	—	192.300	2.093.360
France	2.467.215	—	—	100	265.800	2.732.915
Grèce	8.759.295	6.000	—	6.000	1.060.400	9.819.695
Hongrie	1.826.570	—	—	—	213.000	2.039.570
Italie	16.883.475	44.000	—	—	2.085.600	19.013.075
Malte	169.010	—	—	—	19.600	188.610
Pologne	16.964.305	—	—	—	1.998.200	18.962.505
Portugal	50.000	—	—	—	12.800	62.800
Roumanie	6.414.570	—	—	—	776.600	7.191.170
Tchécoslovaquie	5.039.600	—	—	—	583.500	5.623.100
Yougoslavie	15.478.350	443.100	—	9.000	1.898.700	17.811.150
TOTAUX pour la région	89.858.150	857.600	—	93.400	10.808.200	101.430.550

TABLEAU 2 (*suite*)

(1)	Total des allocations 1947-1953 (2)	Décisions prises par le Conseil en 1954 — Allocations destinées — Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées[b] (5)	Nouvelle répartition des allocations de fret au 31 décembre 1953[c] (6)	Total des allocations à la fin d'octobre 1954[d] (7)
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE:						
Aden	13.000	—	—	2.100	1.300	12.200
Egypte	1.201.985	26.900	—	15.900	178.300	1.391.285
Ethiopie	77.000	74.700	—	—	2.600	154.300
Irak	725.340	189.500	53.000	36.400	125.500	1.056.940
Iran	703.000	455.000	—	6.000	125.500	1.277.500
Israël	959.000	—	—	1.100	152.200	1.110.100
Jordanie	609.000	17.500	441.300	4.600	105.600	1.168.800
Liban	56.070	34.100	—	—	5.300	95.470
Libye	194.000	144.100	—	26.000	21.000	333.100
Soudan	43.000	14.940	—	4.000	6.100	60.040
Syrie	250.720	218.800	—	28.000	35.300	476.820
Turquie	455.000	177.600	—	16.200	82.700	699.100
Réfugiés de Palestine	14.726.695	—	—	—	1.794.800	16.521.495
Equipes régionales d'enquêteurs	10.000	60.000	—	—	—	70.000
TOTAUX pour la région	20.023.810	1.413.140	494.300	140.300	2.636.200	24.427.150
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS:						
Cours de formation en groupe	590.000	—	—	—	—	590.000
Consultants régionaux de l'OMS pour la vaccination par le BCG et projet de Skive	71.690	—	—	10.200	—	61.490
Centre international de l'enfance	1.961.500	285.000	—	—	—	2.246.500
Expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson	—	5.000	—	—	—	5.000
TOTAUX	2.623.190	290.000	—	10.200	—	2.902.990

[a] Compte tenu de la séparation opérée entre les dépenses des services d'exécution et les dépenses purement administratives, séparation approuvée par le Conseil d'administration (E/ICEF/243, par. 931).

[b] Dans cette colonne sont indiqués les fonds non utilisés sur des allocations antérieures:

	Dollars
Soldes non utilisés de crédits antérieurement affectés à des pays	93.200
Rémunération du personnel affecté aux projets et bourses de perfectionnement	555.500
Services d'exécution	17.210
Administration	93.830
Coût des plans d'exécution approuvés en vue de l'utilisation de crédits antérieurement alloués à des pays (ce chiffre est compris dans le total des allocations des colonnes 3 et 4 respectivement)	209.600
TOTAL	969.340

[c] Voir la décision prise par le Conseil d'administration en ce qui concerne les allocations de fret (E/ICEF/260/Rev.1, par. 79 et 80).

[d] Les chiffres de la colonne 7 correspondent au total des colonnes 2, 3, 4 et 6, diminué des chiffres de la colonne 5.

[e] Y compris le solde de crédits antérieurement affectés à l'Autriche (25.000 dollars), le Bornéo du Nord (5.000 dollars), la Colombie (25.000 dollars), le Maroc (27.000 dollars), le Salvador (5.000 dollars), soit au total 87.000 dollars.

[f] Y compris 122.600 dollars provenant de crédits antérieurement affectés à l'Indochine et dont le Conseil, à sa session de septembre, a autorisé l'utilisation pour l'exécution d'un programme de secours au Viet-Nam.

[g] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

TABLEAU 3

Allocations et plans d'exécution approuvés en septembre 1954 pour des programmes à long terme, par type de programme

TABLEAU 3

Allocations* et plans d'exécution approuvés en septembre 1954 pour des programmes à long terme, par type de programme

(En dollars des Etats-Unis)

	Protection maternelle et infantile			*Programmes d'action sanitaire intensive*						*Alimentation et nutrition des enfants*			
	Centres de PMI (1)	*Autres projets relatifs à la PMI*[a] *(2)*	*Total partiel (3)*	*Lutte contre les maladies transmises par les insectes*[b] *(4)*	*Lutte contre le pian (5)*	*Campagnes antituberculeuses de vaccination par le BCG (6)*	*Production d'antibiotiques, de sérums et de vaccins*[c] *(7)*	*Lutte contre d'autres maladies transmissibles*[d] *(8)*	*Total partiel (9)*	*Programmes d'alimentation à long terme (10)*	*Traitement du lait (11)*	*Frais de transport (12)*	*Total général (13)*
I. AFRIQUE:													
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	—	—	—	741.000	—	—	—	—	741.000	—	—	74.000	815.000
Bassoutoland	—	—	—	—	—	—	—	20.900	20.900	—	—	2.100	23.000
Côte-de-l'Or	14.200	8.800	23.000	—	—	—	—	—	—	—	—	5.600	28.600
Kénya, Tanganyika et Ouganda	—	—	—	24.000	—	—	—	—	24.000	—	—	2.400	26.400
Libéria	—	—	—	15.000	15.000	—	—	—	30.000	—	—	3.000	33.000
Nigéria	—	6.000	6.000	—	—	—	—	—	—	4.000	50.000	18.600	78.600
Nyassaland	22.000	33.000	55.000	—	—	—	—	—	—	—	—	7.500	62.500
Rhodésie du Nord	14.500	21.400	35.900	—	—	—	—	—	—	—	—	3.600	39.500
Rhodésie du Sud	—	—	—	22.000	—	—	—	—	22.000	—	—	2.200	24.200
Tanganyika	28.800	24.200	53.000	—	—	—	—	—	—	—	—	5.300	58.300
TOTAUX pour la région	79.500	93.400	172.900	802.000	15.000	—	—	20.900	837.900	4.000	50.000	124.300	1.189.100
II. AMÉRIQUE LATINE:													
Antigua	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.000	—	15.000	25.000
Bolivie	—	—	—	20.000	—	—	—	—	20.000	26.000	—	41.000	87.000
Brésil	—	—	—	—	—	—	—	—	—	280.000	15.000	258.400	553.400
Chili	—	—	—	—	—	—	15.000	—	15.000	20.000	—	31.500	66.500
Colombie	—	—	—	—	—	3.735	—	—	3.735	47.500	—	41.700	92.935
Equateur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28.500	—	27.300	55.800
Grenade	—	—	—	—	5.270	—	—	—	5.270	—	—	530	5.800
Guatemala	16.000	—	16.000	—	—	—	—	—	—	24.300	—	38.000	78.300
Honduras	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19.000	—	19.000
Mexique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.000	—	9.000
Montserrat	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.200	—	3.200	5.400
Nicaragua	—	19.100	19.100	—	—	—	—	—	—	3.000	—	2.200	24.300
Panama	—	18.200	18.200	—	—	—	—	—	—	—	—	1.800	20.000
Paraguay	—	—	—	—	—	19.850	—	—	19.850	—	—	—	19.850
Pérou	32.000	46.500	78.500	—	—	—	—	—	—	113.000	—	130.800	322.300
République Dominicaine	9.100	—	9.100	—	—	—	—	—	—	—	—	900	10.000
Saint-Christophe	—	—	—	—	3.280	—	—	—	3.280	—	—	320	3.600
Sainte-Lucie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	—	7.500	12.500
Saint-Vincent	—	—	—	—	7.460	—	—	—	7.460	—	—	740	8.200
Salvador	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15.000	—	15.000
Surinam	—	—	—	—	—	10.720	—	—	10.720	—	—	680	11.400
TOTAUX pour la région	57.100	83.800	140.900	20.000	16.010	34.305	15.000	—	85.315	559.500	58.000	601.570	1.445.285
III. ASIE:													
Afghanistan	—	—	—	—	—	—	20.000	—	20.000	—	—	2.000	22.000
Birmanie	161.000	—	161.000	200.000	—	20.000	—	—	220.000	—	—	35.700	416.700
Bornéo du Nord	17.000	10.000	27.000	13.000	—	—	—	—	13.000	—	—	4.000	44.000
Cambodge	—	—	—	—	—	8.425	—	—	8.425	—	—	—	8.425
Ceylan	115.000	75.000	190.000	—	—	1.350	—	—	1.350	—	—	19.000	210.350
Chine (Formose)	—	—	—	—	—	—	12.000	4.000	16.000	50.000		76.200	142.200

Inde	605.950	192.500	798.450	—	—	177.000	—	—	177.000	60.000	—	168.700	1.204.150
Indonésie	232.000	—	232.000	—	258.000	100.980	—	—	358.980	—	—	56.600	647.580
Japon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25.000	—	37.500	62.500
Nouvelle-Guinée néerlandaise[e]	—	—	—	—	20.000	—	—	—	20.000	—	—	2.000	22.000
Pakistan	—	42.300	42.300	192.000	—	58.400	525.000	—	775.400	—	—	74.200	891.900
Philippines	32.000	—	32.000	—	—	30.500	—	8.000	38.500	28.000	—	47.800	146.300
Sarawak	1.600	—	1.600	—	—	—	—	—	—	—	—	2.400	4.000
Singapour	21.400	—	21.400	—	—	—	—	—	—	—	—	4.100	25.500
Thaïlande	—	—	—	—	—	33.690	—	—	33.690	—	—	1.600	35.290
Viet-Nam	23.641	—	23.641	—	—	8.429	—	—	8.429	—	—	—	32.070
Equipe régionale d'enquêteurs pour la vaccination par le BCG	—	—	—	—	—	44.945	—	—	44.945	—	—	—	44.945
TOTAUX pour la région	1.209.591	319.800	1.529.391	405.000	278.000	483.719	557.000	12.000	1.735.719	163.000	—	531.800	3.959.910
IV. EUROPE:													
Autriche	—	22.700	22.700	—	—	—	—	—	—	—	—	2.300	25.000
Espagne	—	64.000	64.000	—	—	—	—	17.800	17.800	—	—	8.200	90.000
Finlande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	225.000	22.500	247.500
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.000	—	6.000
Yougoslavie	105.000	—	105.000	—	—	—	—	—	—	—	20.000	10.000	135.000
TOTAUX pour la région	105.000	86.700	191.700	—	—	—	—	17.800	17.800	—	251.000	43.000	503.500
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE:													
Egypte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.000	—	6.000
Ethiopie	—	—	—	—	—	31.000	—	—	31.000	—	—	500	31.500
Irak	48.200	—	48.200	85.100	—	5.300	—	—	90.400	—	15.000	6.600	160.200
Iran	—	—	—	—	—	20.000	—	—	20.000	—	15.000	—	35.000
Jordanie	—	—	—	—	—	17.500	—	—	17.500	—	—	—	17.500
Libye	—	—	—	—	—	15.800	—	—	15.800	91.000	—	36.300	143.100
Soudan	—	—	—	—	—	14.940	—	—	14.940	—	—	—	14.940
Syrie	14.200	—	14.200	130.000	—	—	—	—	130.000	—	—	13.000	157.200
Turquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	127.000	11.000	138.000
Equipe régionale d'enquêteurs	—	—	—	—	—	30.000	—	—	30.000	—	—	—	30.000
TOTAUX pour la région	62.400	—	62.400	215.100	—	134.540	—	—	349.640	91.000	163.000	67.400	733.440
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS:													
Centre international de l'enfance	—	285.000	285.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	285.000
TOTAUX DES ALLOCATIONS*	1.513.591	868.700	2.382.291	1.442.100	309.010	652.564	572.000	50.700	3.026.374	817.500	522.000	1.368.070	8.116.235
RÉPARTITION DE L'ALLOCATION DE FRET	—	—	188.800	142.200	30.890	30.380	56.700	4.700	264.870	875.900	38.500	(1.368.070)	—
TOTAUX GÉNÉRAUX			2.571.091	1.584.300	339.900	682.944	628.700	55.400	3.291.244	1.693.400	560.500	—	8.116.235

* NOTE. — Aucune des affectations de crédits relatives aux programmes (colonnes 1 à 11 comprise) ne tient compte des frais de transport qui sont indiqués par pays dans la colonne 12.

[a] Y compris l'aide fournie pour les hôpitaux, les enfants déficients, les enfants nés avant terme, les soins dentaires et la formation du personnel nécessaire à ces services, ainsi que l'assainissement, pour un total de 165.000 dollars, qui se répartit ainsi: Bornéo du Nord, 7.000 dollars; Ceylan, 75.000 dollars; Nicaragua, 19.000 dollars; Panama, 18.200 dollars; Pérou, 46.000 dollars.

[b] Lutte contre le paludisme.

	Dollars
[c] Afghanistan — production de vaccin	20.000
Chili — production de pénicilline	15.000
Chine (Formose) — production de vaccin triple	12.000
Pakistan — production d'antibiotiques	525.000
TOTAL	572.000
[d] Campagne de vaccination contre la diphthérie et la coqueluche — Bassoutoland	20.900
Lutte contre la lèpre — Philippines	8.000
Lutte contre le trachome — Chine (Formose), Espagne	21.800
TOTAL	50.700

[e] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours l'objet, quant à son statut politique, d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

TABLEAU 4

Allocations* et plans d'exécution approuvés en 1954 pour des programmes à long terme (décisions prises par le Conseil à ses sessions de mars et de septembre)

(En dollars des Etats-Unis)

	Protection maternelle et infantile			*Programmes d'action sanitaire intensive*						*Alimentation et nutrition des enfants*			
	Centres de PMI (1)	*Autres projets relatifs à la PMI*[a] (2)	*Total partiel* (3)	*Lutte contre les maladies transmises par les insectes*[b] (4)	*Lutte contre le pian* (5)	*Campagnes antituberculeuses de vaccination par le BCG* (6)	*Production d'antibiotiques, de sérums et de vaccins*[c] (7)	*Lutte contre d'autres maladies transmissibles*[d] (8)	*Total partiel* (9)	*Assistance pour des programmes d'alimentation à long terme* (10)	*Traitement du lait* (11)	*Frais de transport* (12)	*Total général* (13)
I. AFRIQUE:													
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	—	—	—	741.000	—	—	—	—	741.000	—	—	74.000	815.000
Bassoutoland	—	—	—	—	—	—	—	20.900	20.900	—	—	2.100	23.000
Congo belge et Ruanda-Urundi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48.000	—	5.700	53.700
Côte-de-l'Or	14.200	8.800	23.000	—	—	—	—	—	—	—	—	5.600	28.600
Kénya	51.000	13.900	65.000	47.000	—	—	—	—	47.000	—	—	14.200	126.200
Kénya, Tanganyika et Ouganda	—	—	—	24.000	—	—	—	—	24.000	—	—	2.400	26.400
Libéria	—	—	—	16.000	16.000	—	—	—	32.000	—	—	3.000	35.000
Maroc	—	—	—	—	—	—	—	64.000	64.000	—	—	6.400	70.400
Nigéria	—	6.000	6.000	—	—	—	—	—	—	4.000	50.000	18.000	78.600
Nyassaland	22.000	33.000	55.000	—	—	—	—	—	—	—	—	7.500	62.500
Ouganda	—	20.000	20.000	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	22.000
Rhodésie du Nord	14.500	21.400	35.900	—	—	—	—	—	—	—	—	3.600	39.500
Rhodésie du Sud	—	—	—	22.000	—	—	—	—	22.000	—	—	2.200	24.200
Tanganyika	28.800	24.200	53.000	—	—	—	—	—	—	—	—	5.300	58.300
TOTAUX pour la région	130.600	127.300	257.900	850.000	16.000	—	—	84.900	950.900	52.000	50.000	152.600	1.463.400
II. AMÉRIQUE LATINE:													
Antigua	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.000	—	15.000	25.000
Bolivie	—	—	—	20.000	—	—	—	—	20.000	26.000	164.000	56.600	266.600
Brésil	60.000	—	60.000	—	—	—	—	—	—	280.000	15.000	264.400	619.400
Chili	—	—	—	—	—	—	15.000	—	15.000	20.000	210.000	52.500	297.500
Colombie	—	—	—	—	—	3.735	—	—	3.735	72.500	—	66.400	142.635
Dominique	—	—	—	6.000	—	—	—	—	6.000	3.000	—	5.600	14.600
Equateur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28.500	—	27.300	55.800
Grenade	—	—	—	—	5.270	—	—	—	5.270	3.000	—	5.530	13.800
Guatemala	16.000	—	16.000	—	—	—	—	—	—	31.300	—	51.500	98.800
Guyane britannique	—	—	—	—	—	1.000	—	—	1.000	14.000	—	26.400	41.400
Haïti	—	5.000	5.000	—	—	—	—	—	—	—	—	500	5.500
Honduras	—	40.000	40.000	—	—	—	—	—	—	—	19.000	12.200	71.200
Mexique	110.000	—	110.000	—	—	—	—	—	—	62.000	387.000	99.900	658.900
Montserrat	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.200	—	3.200	5.400
Nicaragua	—	19.100	19.100	—	—	—	—	—	—	3.000	—	2.200	24.300
Panama	—	18.200	18.200	—	—	—	—	—	—	—	—	1.800	20.000
Paraguay	—	—	—	—	—	36.850	—	—	36.850	—	—	—	36.850
Pérou	32.000	46.500	78.500	—	—	—	—	—	—	113.000	—	130.800	322.300
République Dominicaine	9.100	—	9.100	—	—	—	—	—	—	—	—	900	10.000
Saint-Christophe	—	—	—	—	3.280	1.000	—	—	4.280	6.000	—	[illegible]	[illegible]
Saint-Vincent	—	—	—	—	7.460	—	—	—	7.460	5.000	—	7.500	12.500
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.500	—	5.740	15.700

République Dominicaine	9.100	—	9.100	—	3.280	1.000	—	—	4.280	6.000	—	7.500	12.500
Saint-Christophe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	—	7.500	12.500
Saint-Vincent	—	—	—	—	7.460	—	—	—	7.460	2.500	—	5.740	15.700
Salvador	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	15.000	10.100	30.100
Surinam	—	—	—	—	—	10.720	—	—	10.720	6.000	—	29.680	46.400
Trinité et Tobago	—	—	—	16.000	—	—	—	—	16.000	9.000	—	49.600	74.600
Uruguay	30.000	—	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000	33.000
TOTAUX pour la région	257.100	128.800	385.900	42.000	16.010	53.305	15.000	—	126.315	702.000	810.000	959.670	2.983.885
III. ASIE:													
Afghanistan	—	—	—	22.000	—	—	20.000	—	42.000	—	—	4.200	46.200
Birmanie	161.000	56.000	217.000	257.000	—	20.000	—	—	277.000	—	—	46.400	540.400
Bornéo du Nord	22.000	10.000	32.000	13.000	—	—	—	—	13.000	—	—	4.500	49.500
Cambodge	—	—	—	—	—	8.425	—	—	8.425	—	—	—	8.425
Ceylan	115.000	75.000	190.000	—	—	1.350	—	—	1.350	—	—	19.000	210.350
Chine (Formose)	—	—	—	—	—	—	12.000	110.000	122.000	50.000	—	86.900	258.900
Fidji	—	—	—	—	22.000	—	—	—	22.000	—	—	2.200	24.200
Inde	620.950	192.500	813.450	—	—	177.000	—	—	177.000	60.000	—	168.700	1.219.150
Indonésie	272.000	42.000	314.000	—	258.000	100.980	—	—	358.980	—	—	64.800	737.780
Japon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25.000	—	37.500	62.500
Malaisie	—	—	—	—	23.000	—	—	—	23.000	—	—	2.300	25.300
Nouvelle-Guinée néerlandaise	—	—	—	—	20.000	—	—	—	20.000	—	—	2.000	22.000
Pakistan	—	67.300	67.300	203.000	—	58.400	525.000	—	786.400	—	—	77.800	931.500
Philippines	32.000	13.000	45.000	—	—	33.200	—	8.000	41.200	33.000	—	61.500	180.700
Samoa-Occidental	—	—	—	—	8.000	—	—	—	8.000	—	—	800	8.800
Sarawak	1.600	—	1.600	—	—	—	—	—	—	—	—	2.400	4.000
Singapour	21.400	—	21.400	—	—	—	—	—	—	—	—	4.100	25.500
Thaïlande	130.600	5.400	136.000	—	—	33.690	—	—	33.690	—	—	21.800	191.490
Viet-Nam	23.641	—	23.641	—	—	8.429	—	—	8.429	—	—	—	32.070
Equipe régionale d'enquêteurs pour pour la vaccination par le BCG	—	—	—	—	—	74.945	—	—	74.945	—	—	—	74.945
TOTAUX pour la région	1.400.191	461.200	1.861.391	495.000	331.000	516.419	557.000	118.000	2.017.419	168.000	—	606.900	4.653.710
IV. EUROPE:													
Autriche	—	22.700	22.700	—	—	—	2.000	—	2.000	—	—	2.300	27.000
Espagne	—	64.000	64.000	—	—	—	—	17.800	17.800	—	—	8.200	90.000
Finlande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	225.000	22.500	247.500
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.000	—	6.000
Italie	—	40.000	40.000	—	—	—	—	—	—	—	—	4.000	44.000
Yougoslavie	105.000	140.000	245.000	—	—	—	—	—	—	—	160.000	38.100	443.100
TOTAUX pour la région	105.000	266.700	371.700	—	—	—	2.000	17.800	19.800	—	391.000	75.100	857.600
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE:													
Egypte	—	—	—	—	—	—	—	19.000	19.000	—	6.000	1.900	26.900
Ethiopie	10.000	25.000	35.000	—	—	36.000	—	—	36.000	—	—	3.700	74.700
Irak	77.500	—	77.500	85.100	—	5.300	—	—	90.400	—	15.000	6.600	189.500
Iran	—	6.000	6.000	350.000	—	48.000	—	—	398.000	—	15.000	36.000	455.000
Jordanie	—	—	—	—	—	17.500	—	—	17.500	—	—	—	17.500
Liban	—	25.000	25.000	6.000	—	—	—	—	6.000	—	—	3.100	34.100
Libye	—	—	—	—	—	16.800	—	—	16.800	91.000	—	36.300	144.100
Soudan	—	—	—	—	—	14.940	—	—	14.940	—	—	—	14.940
Syrie	14.200	—	14.200	186.000	—	—	—	—	186.000	—	—	18.600	218.800
Turquie	—	—	—	—	—	36.000	—	—	36.000	—	127.000	14.600	177.600
Equipe régionale d'enquêteurs	—	—	—	—	—	60.000	—	—	60.000	—	—	—	60.000
TOTAUX pour la région	101.700	56.000	157.700	627.100	—	234.540	—	19.000	880.640	91.000	163.000	120.800	1.413.140

TABLEAU 4 (*suite*)

Allocations* et plans d'exécution approuvés en 1954 pour des programmes à long terme (décisions prises par le Conseil à ses sessions de mars et de septembre)

(En dollars des Etats-Unis)

	Protection maternelle et infantile			*Programmes d'action sanitaire intensive*						*Alimentation et nutrition des enfants*			
	Centres de PMI (1)	*Autres projets relatifs à la PMI*[a] *(2)*	*Total partiel (3)*	*Lutte contre les maladies transmises par les insectes*[b] *(4)*	*Lutte contre le pian (5)*	*Campagnes antituberculeuses de vaccination par le BCG (6)*	*Production d'antibiotiques, de sérums et de vaccins*[c] *(7)*	*Lutte contre d'autres maladies transmissibles*[d] *(8)*	*Total partiel (9)*	*Assistance pour des programmes d'alimentation à long terme (10)*	*Traitement du lait (11)*	*Frais de transport (12)*	*Total général (13)*
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS:													
Centre international de l'enfance..	—	285.000	285.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	285.000
Expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.000	—	—	5.000
TOTAUX PARTIELS	—	285.000	285.000	—	—	—	—	—	—	5.000	—	—	290.000
TOTAUX DES ALLOCATIONS*	1.994.591	1.325.000	3.319.591	2.014.100	363.010	804.264	574.000	239.700	3.995.074	1.018.000	1.414.000	1.915.070	11.661.735
RÉPARTITION DE L'ALLOCATION DE FRET.....	—	—	293.500	199.500	36.190	34.780	56.700	23.700	350.870	1.143.900	126.800	(1.915.070)	—
TOTAUX GÉNÉRAUX	—	—	3.613.091	2.213.600	399.200	839.044	630.700	263.400	4.345.944	2.161.900	1.540.800	—	11.661.735

*NOTE. — Aucune des affectations de crédits relatives aux programmes (colonnes 1 à 11 comprise) ne tient compte des frais de transport, qui sont indiqués par pays dans la colonne 12.

[a] Y compris l'alde fournie pour les hôpitaux, les enfants déficients, les enfants nés avant terme, les soins dentaires et la formation du personnel nécessaire à ces services, ainsi que l'assainissement, pour un total de 181.300 dollars, qui se répartit ainsi: Birmanie, 16.000 dollars; Bornéo du Nord, 7.000 dollars; Ceylan, 75.000 dollars; Nicaragua, 19.100 dollars; Panama, 18.000 dollars; Pérou, 46.000 dollars.

	Dollars
[b] Lutte contre le paludisme.....	2.003.100
Lutte contre le typhus — Pakistan.....	11.000
[c] Afghanistan — production de vaccin.....	20.000
Autriche — production de sérum et de vaccin..	2.000
Chili — production de pénicilline.....	15.000
Chine (Formose) — production de vaccin triple	12.000
Pakistan — production d'antibiotiques.....	525.000
TOTAL	574.000
[d] Vaccination contre la diphtérie et la coqueluche — Bassoutoland.....	20.900
Lutte contre la lèpre — Philippines.....	8.000
Lutte contre le trachome — Chine (Formose), Egypte, Maroc, Espagne.....	210.800
TOTAL	239.700

[e] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours l'objet, quant à son statut politique, d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

TABLEAU 5

Assistance approuvée par le Conseil d'administration, par région et par type de programme, de 1947 à la fin d'octobre 1954

(En milliers de dollars)

	1947-1950							*1951-octobre 1954*							*De 1947 jusqu'à la fin d'octobre 1954*
	Afrique	*Amérique latine*	*Asie*	*Europe*	*Méditerranée orientale*	*Programmes concernant plusieurs régions*	*Total partiel*	*Afrique*	*Amérique latine*	*Asie*	*Europe*	*Méditerranée orientale*	*Programmes concernant plusieurs régions*	*Total partiel*	*Total général*
A. PROGRAMMES À LONG TERME															
I. *Protection maternelle et infantile*	—	690,0	3.796,6	2.404,3	54,0	1.540,0	8.457,9	257,9	896,3	6.579,6	992,7	952,6	1.230,0	10.909,1	19.367,0
II. *Programmes d'action sanitaire intensive*															
i) Lutte contre les maladies transmises par les insectes	—	742,2	249,3	613,8	—	—	1.605,3	1.370,0	1.171,1	2.065,9	—	864,3	—	5.471,3	7.076,6
ii) Production:															
Insecticides	—	—	—	—	—	—	—	—	—	750,0	—	250,0	—	1.000,0	1.000,0
Antibiotiques	—	—	850,0	—	—	—	850,0	—	300,9	525,0	92,3	—	—	918,2	1.768,2
Sérums et vaccins	—	—	—	592,1	—	—	592,1	—	60,0	67,0	67,5	—	—	194,5	786,6
iii) Lutte contre le béjel, le pian et les maladies vénériennes	—	320,0	1.697,6	862,0	123,3	—	3.002,9	354,0	276,1	1.527,5	52,2	54,0	—	2.263,8	5.266,7
iv) Vaccination antituberculeuse par le BCG	378,7	342,2	625,5	1.766,1	383,8	48,4	3.544,7	—	429,7	2.211,4	4,6	954,6	33,8	3.634,1	7.178,8
v) Lutte contre la tuberculose	—	82,5	913,2	1.947,4	—	6,5	2.949,6	—	93,2	105,8	13,3	—	—	212,3	3.161,9
vi) Lutte contre le trachome	—	—	—	—	—	—	—	262,3	—	124,0	17,8	19,0	—	423,1	423,1
vii) Lutte contre d'autres maladies transmissibles	—	234,7	33,0	270,4	—	—	538,1	123,9	30,9	15,4	1,9	40,0	—	212,1	750,2
TOTAUX pour les programmes d'action sanitaire intensive	378,7	1.721,6	4.368,6	605,8	507,1	54,9	13.082,7	2.110,2	2.361,9	7.392,0	249,6	2.181,9	33,8	14.329,4	27.412,1
III. *Alimentation et nutrition des enfants*															
i) Programmes alimentaires à long terme	—	639,5	1.156,0	—	—	—	1.795,5	381,0	1.585,5	419,4	440,0	381,7	5,0	3.212,6	5.008,1
ii) Conservation des denrées alimentaires	—	135,0	—	3.792,9	—	—	3.927,9	50,0	2.179,1	415,0	1.292,0	1.290,0	10,0	5.236,1	9.164,0
TOTAUX pour l'alimentation et la nutrition des enfants	—	774,5	1.156,0	3.792,9	—	—	5.723,4	431,0	3.764,6	834,4	1.732,0	1,671,7	15,0	8.448,7	14.172,1
TOTAUX pour les programmes à long terme	378,7	3.186,1	9.294,2	12.249,0	561,1	1.594,9	27.264,0	2.799,1	7.022,8	14.806,0	2.974,3	4.806,2	1.278,8	33.687,2	60.951,2

TABLEAU 5 (*suite*)

Assistance approuvée par le Conseil d'administration, par région et par type de programme, de 1947 à la fin d'octobre 1954

(En milliers de dollars)

	1947-1950							*1951-octobre 1954*							*De 1947 jusqu'à la fin d'octobre 1954*
	Afrique	*Amérique latine*	*Asie*	*Europe*	*Méditerranée orientale*	*Programmes concernant plusieurs régions*	*Total partiel*	*Afrique*	*Amérique latine*	*Asie*	*Europe*	*Méditerranée orientale*	*Programmes concernant plusieurs régions*	*Total partiel*	*Total général*
B. SITUATIONS EXTRAORDINAIRES															
1. Alimentation	—	140,9	1.469,1	65.526,4	9.684,3	—	76.820,7	26,4	586,9	3.939,6	990,0	4.165,3	—	9.708,2	86.528,9
2. Matières premières (vêtements, chaussures, couvertures, etc.)	—	79,4	764,6	6.339,7	432,7	—	7.616,4	—	—	1.113,2	421,7	338,7	—	1.873,6	9.490,0
3. Divers	—	13,6	189,0	2.005,7	792,5	—	3.000,8	—	41,8	162,8	13,6	818,2	—	1.036,4	4.037,2
TOTAUX pour les situations extraordinaires	—	233,9	2.422,7	73.871,8	10.909,5	—	87.437,9	26,4	628,7	5.215,6	1.425,3	5.322,2	—	12.618,2	100,056,1
TOTAUX pour les programmes à long terme et les situations extraordinaires	378,7	3.420,0	11.716,9	86.120,8	11.470,6	1.594,9	114.701,9	2.825,5	7.651,5	20.021,6	4.399,6	10.128,4	1.278,8	46.305,4	161.007,3
C. RÉPARTITION DE L'ALLOCATION DE FRET	—	540,0	1.628,3	10.371,4	1.514,9	—	14.054,6	526,4	1.883,2	3.270,9	511,9	1.312,4	—	7.504,8	21.559,4
TOTAUX GÉNÉRAUX	378,7	3.960,0	13.345,2	96,492.2	12.985,5	1.594,9	128.756,5	3.351,9	9.534,7	23.292,5	4.911,5	11.440,8	1.278,8	53.810,2	182.566,7
Crédits non affectés [a]															1.905,2
Réserves pour les assurances															200,0
Services d'exécution															7.504,5
Administration															10.865,7
TOTAL des allocations															203.042,1

[a] Crédits non affectés: Amérique latine, 58,1; Asie, 1.790,1; Europe, 26,8; Méditerranée orientale, 0,8; Programmes concernant plusieurs régions, 29,4; total, 1.905,2.

PAYS ET TERRITOIRES AIDES ACTUELLEMENT PAR LE FISE[a]

(Total: 88)

AFRIQUE (20)

Afrique-Equatoriale française
Afrique-Occidentale française
Bassoutoland[b]
Betchouanaland
Cameroun sous administration française
Congo belge
Côte-de-l'Or[b]
Ile Maurice
Kénya
Libéria
Maroc
Nigéria
Nyassaland[b]
Ouganda
Rhodésie du Nord[b]
Rhodésie du Sud[b]
Ruanda-Urundi
Tanganyika
Togo sous administration française
Tunisie

AMÉRIQUE LATINE (29)

Antigua[b]
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa-Rica
Dominique[b]
Equateur
Grenade
Guatemala
Guyane britannique
Haïti
Honduras
Honduras britannique
Jamaïque
Mexique
Montserrat[b]
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République Dominicaine
Saint-Christophe
Sainte-Lucie
Saint-Vincent[b]
Salvador
Surinam
Trinité et Tobago
Uruguay

ASIE (21)

Afghanistan
Birmanie
Bornéo du Nord
Cambodge
Ceylan
Chine
Corée
Fidji[b]
Hong-kong
Inde
Indonésie
Japon
Malaisie
Nouvelle-Guinée néerlandaise[b] [c]
Pakistan
Philippines
Samoa-Occidental[b]
Sarawak
Singapour
Thaïlande
Viet-Nam

EUROPE (7)

Autriche
Espagne[b]
Finlande
Grèce
Italie
Portugal
Yougoslavie

MÉDITERRANÉE ORIENTALE (11)

Egypte
Ethiopie
Irak
Iran
Israël
Jordanie
Liban
Libye
Soudan
Syrie
Turquie

---

[a] Par "pays aidés actuellement par le FISE", on entend les pays dans lesquels l'assistance du FISE en est encore au stade actif ou pour lesquels une allocation a été approuvée mais où les fournitures n'ont pas encore été expédiées.

Le nombre des pays et territoires précédemment aidés par le FISE s'élève à 13, répartis de la façon suivante: *Afrique:* Algérie, Tanger; *Asie:* Brunéi; *Europe:* Albanie, Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie; *Méditerranée orientale:* Aden.

[b] Assistance approuvée pour la première fois en 1954.

[c] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

PROGRAMMES BENEFICIANT ACTUELLEMENT DE L'ASSISTANCE DU FISE

TABLEAU 1

Etat récapitulatif des programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE[a] classés par type de programme et par région géographique

Types de programmes	*Afrique*	*Amérique latine*	*Asie*	*Europe*	*Méditerranée orientale*	*Total*
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	7	17	21	11	12	68
Services de PMI et formation dans ce domaine	7	13	16	4	10	50
Enfants déficients	—	—	1	4	2	7
Enfants prématurés	—	1	1	3	—	5
Assainissement	—	3	3	—	—	6
ACTION SANITAIRE INTENSIVE	18	26	46	7	17	114
Maladies transmises par les insectes	*9*	*9*	*8*	—	*5*	*31*
Lutte contre le paludisme	9	9	6	—	5	29
Lutte contre le typhus	—	—	2	—	—	2
Lutte contre la tuberculose	—	*9*	*18*	—	*7*	*34*
Vaccination par le BCG	—	9	11	—	7	27
Autres programmes de lutte contre la tuberculose	—	—	7	—	—	7
Tréponémoses	*4*	*4*	*10*	*1*	*2*	*21*
Lutte contre le pian	3	4	8	—	—	15
Lutte contre la syphilis	1	—	2	1	—	4
Lutte contre le béjel	—	—	—	—	2	2
Autres maladies	*5*	*1*	*2*	*2*	*2*	*12*
Immunisation[b]	2	1	—	—	—	3
Lutte contre le trachome	2	—	1	2	1	6
Lutte contre les mycoses	—	—	—	—	1	1
Lutte contre la lèpre	1	—	1	—	—	2
Production	—	*3*	*8*	*4*	*1*	*16*
DDT	—	—	3	—	1	4
Pénicilline/antibiotiques	—	1	2	1	—	4
Sérums et vaccins	—	2	3	2	—	7
Plasma et gammaglobuline	—	—	—	1	—	1
ALIMENTATION ET NUTRITION	5	33	6	4	9	57
Programmes alimentaires à long terme	4	24	4	—	4	36
Conservation du lait et d'autres denrées alimentaires	1	9	2	4	5	21
SECOURS D'URGENCE	1	1	6	—	4	12
TOTAUX GÉNÉRAUX	31	77	79	22	42	251

[a] Par "programmes bénéficiant de l'assistance du FISE", on entend les programmes pour lesquels l'assistance du FISE en est encore au stade actif ou pour lesquels une allocation a été approuvée mais où les fournitures n'ont pas encore été expédiées. Chaque type d'assistance n'est compté qu'une seule fois pour un pays donné, bien qu'il puisse y avoir dans un même pays plusieurs projets du même type. Par exemple, le programme de protection maternelle et infantile mis en œuvre dans l'Inde n'est compté que pour un seul programme, bien qu'il y ait dans ce pays huit projets de protection maternelle et infantile entrepris dans divers Etats, ainsi que plusieurs projets de ce type qui intéressent tout le territoire.

[b] Programmes d'immunisation contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la variole, etc.

Programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE: état récapitulatif par type de programme et par pays

Protection maternelle et infantile (68)

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE: SERVICES ET FORMATION PROFESSIONNELLE (50)[a]

Afrique (7)

Côte-de-l'Or
Kénya
Nigéria
Nyassaland
Ouganda
Rhodésie du Nord
Tanganyika

Amérique latine (13)

Bolivie
Brésil
Chili
Equateur
Guatemala
Haïti
Honduras
Mexique
Panama
Paraguay
Pérou
République Dominicaine
Uruguay

Asie (16)

Afghanistan
Birmanie
Bornéo du Nord
Cambodge
Ceylan
Chine (Formose)
Hong-kong
Inde
Indonésie
Malaisie
Pakistan
Philippines
Sarawak
Singapour
Thaïlande
Viet-Nam

Europe (4)

Espagne
Grèce
Portugal
Yougoslavie

Méditerranée orientale (10)

Egypte
Ethiopie
Irak
Iran
Israël
Jordanie
Liban
Libye
Syrie
Turquie

READAPTATION DES ENFANTS DEFICIENTS (7)

Asie (1)

Japon

Europe (4)

Autriche
Grèce
Italie
Yougoslavie

Méditerranée orientale (2)

Israël
Liban

SOINS AUX ENFANTS NES AVANT TERME (4)

Amérique latine (1)

Chili

Asie (1)

Philippines

Europe (2)

Espagne
Italie

ASSAINISSEMENT (6)

Amérique latine (3)

Nicaragua
Panama
Pérou

Asie (3)

Birmanie
Bornéo du Nord
Ceylan

Programmes d'action sanitaire intensive (114)

LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISES PAR LES INSECTES (31)

LUTTE CONTRE LE PALUDISME (29)

Afrique (9)

Afrique-Occidentale française
Cameroun
Kénya
Libéria
Nigéria
Ouganda
Rhodésie du Sud
Tanganyika
Togo

Amérique latine (9)

Bolivie
Dominique
Grenade
Haïti
Mexique
République Dominicaine
Sainte-Lucie
Surinam
Trinité et Tobago

Asie (6)

Afghanistan
Birmanie
Bornéo du Nord
Ceylan
Inde
Pakistan

Méditerranée orientale (5)

Egypte
Irak
Iran
Liban
Syrie

LUTTE CONTRE LE TYPHUS (2)

Asie (2)

Afghanistan
Pakistan

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (34)

VACCINATION PAR LE BCG (27)

Amérique latine (9)

Chili
Colombie
Equateur
Grenade
Guyane britannique
Paraguay
Saint-Christophe
Surinam
Uruguay[b]

Asie (11)

Birmanie
Cambodge
Ceylan
Chine (Formose)
Hong-kong
Inde
Indonésie
Pakistan
Philippines
Thaïlande
Viet-Nam

Méditerranée orientale (7)

Ethiopie
Irak
Iran
Jordanie
Libye
Soudan
Turquie

Programmes d'action sanitaire intensive (*suite*)

AUTRES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (7)

Asie (7)

Birmanie
Ceylan
Chine (Formose)
Inde
Pakistan
Philippines
Thaïlande

LUTTE CONTRE LES TREPONEMOSES (21)

PIAN (15)

Afrique (3)

Betchouanaland
Libéria
Nigéria

Amérique latine (4)

Haïti
Grenade
Saint-Christophe[c]
Saint-Vincent

Asie (8)

Fidji
Inde
Indonésie[c]
Malaisie[c]
Nouvelle-Guinée néerlandaise[d]
Philippines[c]
Samoa-Occidental
Thaïlande

SYPHILIS (4)[e]

Afrique (1)

Maroc

Asie (2)

Chine (Formose)
Inde

Europe (1)

Yougoslavie

BÉJEL (2)

Méditerranée orientale (2)

Irak
Syrie

LUTTE CONTRE D'AUTRES MALADIES (8)

IMMUNISATIONS (3)

Afrique (2)

Bassoutoland (diphtérie/coqueluche)
Ile Maurice (coqueluche)

Amérique latine (1)

Pérou (diphtérie/coqueluche)

TRACHOME (6)

Afrique (2)

Maroc
Tunisie

Asie (1)

Chine (Formose)

Europe (2)

Espagne
Yougoslavie

Méditerranée orientale (1)

Egypte

MYCOSES (1)

Méditerranée orientale (1)

Syrie

LÈPRE (2)

Afrique (1)

Nigéria

Asie (1)

Philippines

PRODUCTION LOCALE (16)

DDT (4)

Asie (3)

Ceylan
Inde
Pakistan

Méditerranée orientale (1)

Egypte

PÉNICILLINE (4)

Amérique latine (1)

Chili

Asie (2)

Inde
Pakistan

Europe (1)

Yougoslavie

SÉRUMS ET VACCINS (7)

Amérique latine (2)

Colombie (diphtérie/coqueluche/variole)
Pérou (diphtérie/coqueluche)

Asie (3)

Afghanistan (choléra/rage/variole/typhus)
Chine (Formose) [diphtérie/coqueluche/tétanos]
Pakistan (diphtérie)

Europe (2)

Autriche (diphtérie/coqueluche/tétanos)
Yougoslavie (diphtérie/coqueluche/tétanos)

PRODUCTION DE PLASMA ET DE GAMMAGLOBULINE (1)

Europe (1)

Yougoslavie

Nutrition (57)

PROGRAMMES ALIMENTAIRES A LONG TERME (36)

Afrique (4)

Afrique-Equatoriale française
Congo belge
Nigéria
Ruanda-Urundi

Amérique latine (24)

Antigua
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa-Rica
Dominique
Equateur
Grenade
Guatemala
Guyane britannique
Honduras
Mexique
Montserrat
Nicaragua (laboratoire de nutrition)
Panama
Paraguay
Pérou
Saint-Christophe
Sainte-Lucie
Saint-Vincent
Salvador
Surinam
Trinité et Tobago

Asie (4)

Chine (Formose)
Inde
Japon
Philippines

Méditerranée orientale (4)

Irak
Iran
Libye
Turquie

CONSERVATION DU LAIT (21)

Afrique (1)

Nigéria

Amérique latine (9)

Bolivie
Brésil
Chili
Costa-Rica
Equateur
Honduras
Mexique
Nicaragua
Salvador

Asie (2)

Inde
Indonésie (traitement du lait de soya)

Europe (4)

Finlande
Grèce
Italie
Yougoslavie

Méditerranée orientale (5)

Egypte
Irak
Iran
Israël
Turquie

Secours d'urgence (12)

Afrique (1)

Tanganyika

Amérique latine (1)

Haïti

Asie (6)

Corée
Inde
Japon
Pakistan

Asie (6) (suite)

Philippines
Viet-Nam

Méditerranée orientale (4)

Egypte
Irak
Jordanie
Réfugiés de Palestine

---

[a] Y compris l'assistance pour les centres de protection maternelle et infantile, la formation professionnelle, les soins hospitaliers pour les mères et les enfants, les services d'hygiène scolaire, l'éducation sanitaire, les soins dentaires, les distributions de produits pharmaceutiques et d'aliments d'appoint et les services curatifs (pour la syphilis, par exemple) lorsque ces services sont fournis dans le cadre du programme de protection maternelle et infantile.

[b] L'assistance du FISE est uniquement destinée à un laboratoire de production de BCG.

[c] Ces programmes comprennent aussi certains services antisyphilitiques.

[d] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire est toujours l'objet, quant à son statut politique, d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

[e] En outre, l'Afghanistan, la Birmanie, l'Espagne et le Pakistan ont bénéficié d'une assistance pour la lutte contre la syphilis dans le cadre d'une allocation destinée à la protection maternelle et infantile.

TABLEAU 3

Liste des programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE[a] dans chaque pays

Afrique

Afrique-Equatoriale française:

Programme alimentaire à long terme (lutte contre le kwashiorkor)

Afrique-Occidentale française:

Lutte contre le paludisme

Bassoutoland:

Campagnes de vaccination contre la diphtérie et la coqueluche)

Betchouanaland:

Lutte contre le pian

Cameroun:

Lutte contre le paludisme

Congo belge:

Programme alimentaire à long terme (lutte contre le kwashiorkor)

Côte-de-l'Or:

Protection maternelle et infantile

Ile Maurice:

Campagne de vaccination contre la coqueluche

Kénya:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme

Libéria:

Lutte contre le paludisme
Lutte contre le pian

Maroc:

Lutte contre la syphilis
Lutte contre le trachome

Nigéria:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le pian
Lutte contre la lèpre
Conservation du lait
Programme alimentaire à long terme

Nyassaland:

Protection maternelle et infantile

Ouganda:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme

Rhodésie du Nord:

Protection maternelle et infantile

Rhodésie du Sud:

Lutte contre le paludisme

Ruanda-Urundi:

Programme alimentaire à long terme (lutte contre le kwashiorkor)

Tanganyika:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Secours alimentaires

Togo:

Lutte contre le paludisme

Tunisie:

Lutte contre le trachome

Amérique latine

Antigua:

Programme alimentaire à long terme

Bolivie:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Brésil:

Protection maternelle et infantile
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Chili:

Protection maternelle et infantile
Soins aux enfants nés avant terme
Vaccination par le BCG
Production de pénicilline
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Colombie:

Vaccination par le BCG
Production de vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et la variole
Programme alimentaire à long terme

Costa-Rica:

Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Dominique:

Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long terme

Equateur:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Grenade:

Lutte contre le paludisme
Lutte contre le pian
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme

Guatemala:

Protection maternelle et infantile
Programme alimentaire à long terme

Guyane britannique:

Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme

Haïti:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le pian et la syphilis
Secours d'urgence

Honduras:

Protection maternelle et infantile
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Mexique:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Montserrat:

Programme alimentaire à long terme

Nicaragua:

Assainissement
Laboratoire de nutrition
Conservation du lait

Panama:

Protection maternelle et infantile
Assainissement
Programme alimentaire à long terme

Paraguay:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme

Pérou:

Protection maternelle et infantile
Assainissement
Immunisation et production de vaccins contre la diphtérie et la coqueluche
Programme alimentaire à long terme

République Dominicaine:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme

Saint-Christophe:

Vaccination par le BCG
Lutte contre le pian et la syphilis
Programme alimentaire à long terme

Sainte-Lucie:

Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long terme

Saint-Vincent:

Lutte contre le pian
Programme alimentaire à long terme

Salvador:

Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait
Lutte contre le paludisme

Surinam:

Lutte contre le paludisme
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme

Trinité et Tobago:

Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long terme

Uruguay:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG[4]

Asie

Afghanistan:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le typhus
Production de vaccins contre le choléra, la rage, la variole et le typhus

Birmanie:

Protection maternelle et infantile
Assainissement
Lutte contre le paludisme
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose

Bornéo du Nord:

Protection maternelle et infantile
Assainissement
Lutte contre le paludisme

Cambodge:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG

Ceylan:

Protection maternelle et infantile
Assainissement
Lutte contre le paludisme
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose
Production de DDT

Chine (Formose):

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG et autres programmes de lutte contre la tuberculose[b]
Lutte contre la syphilis
Lutte contre le trachome
Production de vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos
Programme alimentaire à long terme

Corée:

Secours d'urgence

Fidji:

Lutte contre le pian

Hong-kong:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG

Inde:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose
Lutte contre le pian
Lutte contre la syphilis
Production de DDT
Production de pénicilline
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait
Secours d'urgence

Indonésie:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Lutte contre le pian et la syphilis
Traitement du lait de soya

Japon:

Réadaptation des enfants déficients
Programme alimentaire à long terme
Secours d'urgence

Malaisie:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le pian et la syphilis

Nouvelle-Guinée néerlandaise[c]:

Lutte contre le pian

Pakistan:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le typhus
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose
Production d'antibiotiques
Production de DDT
Production de vaccin antidiphtérique
Secours d'urgence

Philippines:

Protection maternelle et infantile
Soins aux enfants nés avant terme
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose
Lutte contre la syphilis et le pian
Lutte contre la lèpre
Programme alimentaire à long terme
Secours alimentaires d'urgence

Samoa-Occidental:

Lutte contre le pian

Sarawak:

Protection maternelle et infantile

Singapour:

Protection maternelle et infantile

Thaïlande:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose
Lutte contre le pian

Viet-Nam:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Secours d'urgence

Europe

Autriche:

Réadaptation des enfants physiquement déficients
Production de vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos

Espagne:

Protection maternelle et infantile (y compris la lutte contre la syphilis)
Soins aux enfants nés avant terme
Lutte contre le trachome

Finlande:

Conservation du lait

Grèce:

Protection maternelle et infantile
Réadaptation des enfants déficients
Conservation du lait

Italie:

Soins aux enfants nés avant terme
Réadaptation des enfants déficients
Conservation du lait

Portugal:

Protection maternelle et infantile

Yougoslavie:

Protection maternelle et infantile
Réadaptation des enfants déficients
Soins aux enfants nés avant terme
Lutte contre la syphilis
Production de pénicilline
Production de plasma et de gammaglobuline
Production de vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos
Lutte contre le trachome
Conservation du lait

Méditerranée orientale

Egypte:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le trachome
Production de DDT
Conservation du lait
Secours d'urgence

Ethiopie:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG

Irak:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le béjel et la syphilis
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait
Secours d'urgence

Iran:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Méditerranée orientale (fin)

Israël:

Protection maternelle et infantile
Réadaptation des enfants déficients
Conservation du lait

Jordanie:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Secours d'urgence

Liban:

Protection maternelle et infantile
Réadaptation des enfants déficients
Lutte contre le paludisme

Libye:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme

Soudan:

Vaccination par le BCG

Syrie:

Protection maternelle et infantile
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le béjel et la syphilis
Lutte contre les mycoses

Turquie:

Protection maternelle et infantile
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long terme
Conservation du lait

Enfants et mères réfugiés de Palestine:

Secours d'urgence

Programmes concernant plusieurs régions

Centre international de l'enfance — Paris

Expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson

---

[a] Par "programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE", on entend les programmes pour lesquels l'assistance du FISE en est encore au stade actif ou pour lesquels une allocation a été approuvée mais où les fournitures n'ont pas encore été expédiées. Chaque type d'assistance n'est compté qu'une seule fois pour un pays donné, bien qu'il puisse y avoir dans un même pays plusieurs projets du même type. Par exemple, le programme de protection maternelle et infantile mis en œuvre dans l'Inde n'est compté que pour un seul programme, bien qu'il y ait dans ce pays huit projets de protection maternelle et infantile entrepris dans divers Etats, ainsi que plusieurs projets de ce type qui intéressent tout le territoire.

[b] Ce crédit couvre également l'aide pour la vaccination par le BCG et les autres programmes de lutte antituberculeuse.

[c] Le Directeur général du FISE a reçu, du représentant permanent de l'Indonésie par intérim auprès de l'Organisation des Nations Unies, une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire est toujours l'objet, quant à son statut politique, d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

[d] L'assistance du FISE ne porte que sur un laboratoire pour la production de vaccin BCG.

TABLE DES MATIERES (*suite*)

(*Suite de la page 2 de la couverture*)

	Paragraphes	*Pages*
Rapport du Comité du budget d'administration	215–227	31
Prévisions relatives aux dépenses d'administration et aux dépenses d'exécution pour l'année 1955	216–218	31
Demandes de crédits supplémentaires pour 1954	219–224	32
Revision des dépenses de l'année 1953	225–227	32
Questions diverses	228–244	33
Principes directeurs en matière de contrepartie	228–234	33
Rapport du Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires	235–237	33
Terminologie concernant les projets entrepris par le FISE de concert avec l'OMS ou la FAO	238	34
Accord type entre le FISE et les gouvernements	239–241	34
Collaboration avec les organisations non gouvernementales	242–244	34

ANNEXES

I. — Tableau des allocations:

Tableau 1: Allocations approuvées à la session du Conseil d'administration de septembre 1954 et par des votes par correspondance aux mois d'avril, août et octobre 1954, et total des allocations à la fin d'octobre 1954 35

Tableau 2: Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1954 et total des allocations à la fin d'octobre 1954 (sessions de mars et de septembre; votes par correspondance des mois d'avril, août et octobre) 38

Tableau 3: Allocations et plans d'exécution approuvés en septembre 1954 pour des programmes à long terme, par type de programme 42

Tableau 4: Allocations et plans d'exécution approuvés en 1954 pour des programmes à long terme (décisions prises par le Conseil à ses sessions de mars et de septembre) 44

Tableau 5: Assistance approuvée par le Conseil d'administration, par région et par type de programme, de 1947 à la fin d'octobre 1954 47

II. — Pays et territoires aidés actuellement par le FISE 49

III. — Programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE:

Tableau 1: Etat récapitulatif des programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE classés par type de programme et par région géographique 50

Tableau 2: Programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE: état récapitulatif par type de programme et par pays 51

Tableau 3: Liste des programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE dans chaque pays 54

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE (voir ci-dessous)
ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
AUSTRALIE
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney, and 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.
AUTRICHE (voir ci-dessous)
BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
BOLIVIE
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
BRESIL
Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.
CANADA
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Periodica, Inc., 5112 Ave. Papineau, Montreal.
CEYLAN
Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., P.O. Box 244, Colombo.
CHILI
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
CHINE
The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 170 Liu Li Chang, Peking.
COLOMBIE
Librería América, Medellín.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.
Librería Buchholz Galeria, Av. Jimenez de Quesada 8-40, Bogotá.
COSTA-RICA
Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.
CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
DANEMARK
Einar Munksgaard, Ltd., Norregade 6, Kobenhavn, K.
EGYPTE
Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
EQUATEUR
Librería Cientifica, Guayaquil and Quito.
ESPAGNE (voir ci-dessous)
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Int'l Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
FRANCE
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.
GRECE
"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.
GUATEMALA
Goubaud & Cía. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.
HAITI
Librairie "A la Caravelle," Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.
HONDURAS
Librería Panamericana, Tegucigalpa.
HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kawloon.
INDE
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.
INDONESIE
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.
IRAK
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
IRAN
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.
ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymondssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.
ISRAEL
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.
ITALIE
Librería Commissionaria Sansoni, Via Gina Capponi 26, Firenze.
JAPON (voir ci-dessous)
LIBAN
Librairie Universelle, Beyrouth.
LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.
Albert Gemayel, Monrovia.
LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
MEXIQUE
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
NOUVELLE-ZELANDE
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
PAKISTAN
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
The Pakistan Cooperative Book Society, Chittagong and Dacca (East Pakistan).
PANAMA
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
PARAGUAY
Moreno Hermanos, Asunción.
PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
PEROU
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.
PHILIPPINES
Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
PORTUGAL
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
REPUBLIQUE DOMINICAINE
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).
SALVADOR
Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.
SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
SUISSE
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
SYRIE
Librairie Universelle, Damas.
TCHECOSLOVAQUIE
Ceskoslovensky Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.
THAILANDE
Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
UNION SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
URUGUAY
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 133, Montevideo.
VENEZUELA
Librería del Este, Edificio Galipán, Ave. F. Miranda No. 52, Caracas.
VIET-NAM
Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portail, Boîte postale 283, Saïgon.
YOUGOSLAVIE
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27-11, Beograd.

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

ALLEMAGNE
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
AUTRICHE
B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1.
ESPAGNE
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

55F1

Printed in U.S.A.

Price: $U.S. 0.40; 3/- stg.; Sw. fr. 1.50
(or equivalent in other currencies)

6492—April 1955—900